

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'ÉCHO DE LA FRANCE.

---

## UNE PAGE ÉMOUVANTE DE LA VIE DE PIE IX.

---

Le 15 novembre 1848, au pied de l'escalier de la chancellerie, où le parlement tenait ses séances, le malheureux Rossi tomba percé d'un coup de poignard. Dès lors la rébellion s'avança impudemment vers le but qu'elle se proposait depuis longtemps. Bien des gens qui, la veille encore, avaient été vus courant les rues en chantant : "Béni soit la sainte bannière arborée par le vicaire du Christ !" aujourd'hui, ivres de crimes, levaient sur ce même vicaire de Jésus-Christ leurs armes trempées dans le sang de son ministre, et pointaient le canon contre celui qui les avait rappelés de l'exil, rendus à leur patrie et comblés de bienfaits et de faveurs.

Une masse de gardes nationaux, des milices et des journaliers, auxquels on disait que le prince de Canion avait donné double solde pour cette journée, avait passé près de ma maison en poussant de grands cris, et entre autres celui de "Vive la république !" qui ne fut point répété par les passants. L'un de ces misérables, qui était gendarme du pape, tenait dans sa main, au milieu d'une volée d'oriflammes et de banderoles, un drapeau blanc portant les noms des ministres imposés au souverain par la plèbe.

C'est ainsi qu'ils s'acheminèrent vers le Quirinal, où les suivit le comte de Spaur, mon mari, qui voulait voir ce qui allait se passer ; bientôt il me fit dire de ne point m'inquiéter s'il tardait à rentrer, parce qu'il devait rester auprès de la personne du souverain pontife.

Comme j'étais à me demander ce qui pouvait retenir le comte chez le pape, je fus saisie de terreur par une rumeur sinistre. De toutes parts on criait "Aux armes, aux armes !" Alors, courant à la fenêtre,

je vis un torrent d'hommes descendre du Quirinal : ils s'accostaient les uns les autres et s'excitaient à retourner à la charge contre " les infâmes Suisses ", comme ils disaient, qui, au nombre d'environ soixante-dix, s'étaient noblement opposés à leur entrée dans le palais.

Ce qui se passa dans mon cœur, vous vous le figurez ! Je n'entendis qu'un cliquetis d'armes, qu'un cri de " Mort aux Croates du palais ! " et les trépignements furieux de cette bande de forcenés, allant et venant au pas de course. Représentez-vous le poignard ensanglanté que, depuis la veille j'avais sans cesse devant les yeux, et vous comprendrez ma terreur et mes angoisses mieux que je ne puis vous les peindre. Ah ! que j'aurais voulu pouvoir courir vers mon mari et lui donner une arme pour se défendre, lui et mon malheureux souverain !... Déjà, dans mon désespoir je me précipitais sur l'escalier, lorsque je rencontrai une personne qui, me voyant à ce point hors de moi, parvint, à force de prières, à me détourner de mon dessein, et me laissa seule avec mon fils, dans une désolation telle que je n'en éprouvai jamais de plus grande en ma vie.

Enfin, vers dix heures du soir, un billet écrit par le ministre de Russie à sa femme nous apporta quelque consolation ; il était signé de toutes les personnes qui avaient intérêt à rassurer leur famille et qui se trouvaient présentes au château avec M. de Boutenief. Toutes assuraient qu'elles étaient saines et sauvées : une heure plus tard, mon mari me raconta avec indignation comment le palais pontifical avait été cerné par des hommes armés et le canon dirigé contre la porte principale ; comment il avait vu de ses yeux les balles de fusil arriver jusque dans la chambre du pape ; il me dit de quelle manière avait été frappé et tué Mgr Palma ; puis la garde suisse enlevée au pape et remplacée par la milice révolutionnaire dite garde civique. Il me raconta la violence et l'arrogance avec lesquelles fut imposé et proclamé, au bruit des arquebusades, l'étrange ministère de Galletti, Sterbini, Muzzarelli, Campello et Maniani. Enfin il m'apprit que le souverain pontife avait adressé aux ministres étrangers, réunis auprès de sa personne, une protestation contre toutes les énormités accomplies en ce jour.

Tandis que ces événements se succédaient sur un point, Rome était divisée d'opinions ; on n'entendait que discours vains et contradictoires. Les uns disaient que le saint-père transigerait même avec les républicains, et qu'il les tolérerait ; d'autres, que non-seulement il les tolérerait, mais qu'il était le provocateur de ces scandales. Ils le qualifiaient de rebelle, lui tout le premier, comme s'il ne cherchait que l'élevation des siens et l'abaissement de l'Église, apportant pour cette fin l'hérésie dans la religion, les discordes civiles à l'intérieur, et au dehors la guerre. Ah ! si l'on avait pu lire au fond de son âme, on l'aurait vu dévorer des

larmes amères et demander à Dieu force et conseil dans l'adversité !

Dieu, qui ne pouvait rester sourd aux supplications de son vicaire, fit qu'une lettre lui parvint le 21 novembre. Elle était écrite par l'évêque de Valence, qui s'exprimait en ces mots :

“ Très-saint père, pendant les pérégrinations de son exil en France, et surtout à Valence, où il est mort, le grand pape Pie VI portait la très-sainte eucharistie suspendue sur sa poitrine ou sur celle des prélats domestiques qui étaient dans sa voiture. Il puisait dans cet auguste sacrement une lumière pour sa conduite, une force pour ses souffrances, une consolation pour ses douleurs, en attendant qu'il y trouvât le viatique pour son passage dans l'éternité.

“ Je suis possesseur d'une manière certaine et authentique de la petite *pyxide* ou vase qui servait à un si religieux, si touchant, si mémorable usage ; j'ose en faire hommage à Votre Sainteté. Héritier du nom, du siège, des vertus, du courage et presque des tribulations du grand Pie VI, vous attacherez peut-être quelque prix à cette modeste, mais intéressante relique, qui, je l'espère bien, ne recevra plus la même destination. Cependant, qui connaît les secrets desseins de Dieu dans les épreuves que sa providence ménage à votre sainteté?... Je prie pour elle avec amour et foi.

“ Je laisse la pyxide dans le petit sac de soie qui la contenait et qui servait à Pie VI ; il est absolument dans le même état que lorsqu'il était suspendu à la poitrine de l'immortel pontife.

“ Je garde un précieux souvenir et une profonde reconnaissance des bontés de Votre Sainteté, à l'époque de mon voyage à Rome, l'année dernière. Daignez, saint-père, y ajouter encore votre bénédiction apostolique ; je l'attends prosterné à vos pieds.

“ Valence, le 14 octobre 1848.”

Le saint-père reçut cette lettre presque comme un signe miraculeux ; et, la tenant pour un indice certain de la volonté de la Providence, il résolut aussitôt de s'éloigner de ses États.

Je dois dire qu'à plusieurs reprises mon mari avait déjà offert au saint-père son concours et toute espèce d'assistance, tant en qualité de ministre d'une puissance catholique, de laquelle il avait reçu à cet égard des ordres positifs, que comme une personne ayant professé de tout temps, et plus que jamais dans les malheurs actuels, un dévouement sans bornes au chef de l'Église. Le saint-père, qui avait reçu ces ouvertures avec bonté, lui fit dire le 22 novembre, par le cardinal Antonelli, que dans l'intérêt du siège apostolique, et non pour sauver sa personne qu'il eût exposée sans réserve à de plus grands périls, Sa Sainteté s'était résolue à quitter Rome, et qu'elle accepterait volontiers, dans les difficiles conjonctures, où elle se trouvait, le secours d'un homme

dont la fidélité et le dévouement étaient éprouvés, enfin d'un homme tel que le comte de Spaur.

Depuis le 16 novembre, lorsque nous parlions confidentiellement d'éloigner le pape et que nous nous demandions quand et comment il pourrait quitter Rome, mon mari m'avait répondu plusieurs fois en souriant : " Qui sait si nous ne serons pas appelés à coopérer à cet événement ? " Je ne pris pas garde alors à ces paroles échappées dans l'intimité d'un entretien secret et qui n'étaient que l'expression d'un vœu de son cœur ; mais quand je reçus de sa bouche une nouvelle si extraordinaire, je demeurai quelque temps comme privée de sentiment : je fus tentée un instant de détourner mon mari d'une entreprise si grave et si hasardeuse. Cependant, le voyant résolu, et Dieu m'envoyant la force dont j'avais besoin, je me mis à faire tous les apprêts du départ, ordonné pour le surlendemain. Depuis le 22, je n'avais pris ni repos ni nourriture, ni senti le besoin d'en prendre.

Tout était ordonné et préparé pour le départ le 24 à six heures du matin, lorsque mes frères vinrent pour me voir monter en voiture. Mais quelle fut leur surprise en apprenant que je partais seule, et que plus tard le comte, après avoir réglé quelques affaires pressantes et que sa charge ne lui permettait pas de négliger, me rejoindrait à Albano, où je devais aller l'attendre. Que ne dirent et ne redirent-ils pas pour décider le comte à m'accompagner, et, s'il lui était impossible de partir alors, pour qu'il permit au moins à l'un d'entre eux de me suivre jusqu'à Albano ! Leurs instances furent vaines ; nous ne cessions d'inventer et de colorer des raisons, tant pour expliquer le retard du comte que pour nous opposer à leur désir de m'escorter. A la fin mes frères, acceptant nos prétextes, qui pourtant ne les persuadèrent pas du tout, me laissèrent prendre congé d'eux, et, après les avoir embrassés, je montai en voiture avec mon fils, son gouverneur et deux de nos gens. Voilà comment nous partîmes de Rome à six heures trois quarts pour arriver à Albano dans la matinée.

Cependant, quelques personnes avaient été mises dans la confidence. Elles s'étaient disposées à remplir le rôle qui avait été assigné à chacune d'elles pour aider au travestissement et à l'évasion du saint-père. Donc à l'heure convenue, le duc d'Harcourt, ambassadeur de France, vint au palais du Quirinal, et, ayant demandé audience, il entra dans le cabinet du pape à cinq heures du soir.

Le saint-père, en l'apercevant, ôta ses habits ordinaires et s'habilla en simple prêtre ; puis il se mit une paire de lunettes vertes sur le nez. Dans cet accoutrement, étant sorti par une porte qui donnait sur des chambres inhabitées, il parvint jusqu'à un passage appelé le corridor des Suisses. Mais qui sait depuis combien d'années la porte de ce corridor, toujours fermée, n'avait point servi ?

Le duc, resté seul dans la chambre d'où le pape venait de sortir, avait l'oreille et l'esprit tendus pour saisir le roulement de la voiture sous les portes du palais. Inquiet de n'entendre aucun bruit, le duc fut comme frappé de vertige lorsqu'il vit de nouveau dans la chambre le saint-père devant ses yeux, tenant un bougeoir à la main en disant que cette antique porte des Suisses n'avait cédé à aucun effort. On en était là quand le fourrier de la cour, Filippini, vint dire qu'à la fin on était parvenu à ouvrir la malheureuse porte. Le saint-père put sortir de son palais sans encombre.

Voilà comment Pie IX fuyait déguisé et s'échappait de Rome à grand'peine, grâce au dévouement d'un bien petit nombre de serviteurs fidèles. C'est le 24 novembre 1848, à cinq heures et demie du soir, qu'il quitta cette royale demeure du Quirinal.

Pendant ce temps, mon mari sortait de chez lui à cinq heures, dans sa calèche ouverte, avec son domestique, et s'acheminait lentement vers Saint-Pierre et Saint-Marcelin, église dont le pape, encore cardinal, avait été le protecteur; c'est le lieu qui avait été choisi pour que le pape y montât dans la voiture du comte afin de sortir de Rome. Sa Sainteté arriva au lieu du rendez-vous après l'heure convenue: aussi mon mari commençait-il à s'inquiéter; le cœur lui battait violemment lorsqu'à la fin il entendit de loin le pas cadencé d'un pesant attelage et le bruit de ferraille d'une vieille voiture. Le pape entra dans la calèche du comte; alors le fourrier étant remonté dans l'autre équipage, tous deux continuèrent de marcher de compagnie jusqu'à la place Saint-Jean de Latran, où le vieux carrosse, s'étant arrêté un instant dans un recoin obscur et sombre, vit la petite calèche franchir sans obstacle la barrière.

Cependant, nous qui étions à Albano depuis le matin, nous passions des heures fort tristes et fort pénibles. Je dis nous, puisque j'étais avec mon fils et son gouverneur le père Liebl. Jamais mon âme n'avait été poursuivie de si épouvantables fantômes. Mon pauvre fils, me voyant dans un état qui eût fait pitié même à des inconnus, venait de moments en moments me demander la cause d'une telle affliction et me presser de lui dire ce qui pouvait me troubler à ce point; et moi, pour surcroît de tourment, j'étais forcée de ne pas laisser échapper un seul mot.

J'avais ordonné qu'on préparât le dîner pour trois heures. Quatre heures sonnèrent; cependant le comte n'arrivait pas; le garçon d'auberge vint m'annoncer que le dîner était prêt depuis longtemps; alors nous nous mîmes à table, où je ne vis ni ne goûtai rien de ce qui fut servi; au sortir de ce dîner, je me mis à calculer les heures avec terreur, je sentais mes forces défaillir, je tremblais de la tête aux pieds, j'étais

près de perdre connaissance. A ce moment, j'entendis ouvrir la porte de ma chambre ; mon cœur battait avec force : cependant ce n'était ni Frédéric que j'espérais, ni l'autre messager que je redoutais : à leur place, je vis apparaître un indifférent qui ayant appris mon arrivée dans l'auberge, venait me faire une visite et causer avec moi. Je ne puis trouver des paroles pour exprimer ce que j'éprouvai : on ne saurait se figurer de quelle manière j'accueillis cette personne et j'écoutai ses discours. En voici à peu près le sens : il s'était sauvé là, armé de pied en cap, pour laisser passer l'orage ; mais aussitôt que le vent tournerait en faveur du pape, il volerait à la cour, etc. Cette conversation me contrista et m'abattit à tel point qu'aussitôt que je fus seule, je me retirai dans une autre chambre pour prier Dieu avec mon pauvre enfant et le père Liebl, et, ne pouvant plus maîtriser mon épouvante, j'éclatai en sanglots et je fondis en larmes.

Mais bientôt j'entendis la voix bien connue de Frédéric, qui venait nous apprendre enfin que le comte était arrivé à la Riccia, où il nous attendait. Aussitôt, ayant repris espérance, je donnai des ordres pour le départ. Lorsque nous fûmes descendus dans la cour de l'auberge, voyant que les bougies manquaient aux lanternes de notre voiture, j'attribuai avec affectation cette négligence au pauvre Frédéric, et j'eus soin de ne pas lui accorder la permission de se disculper ni de réparer pour le moment son oubli. Étant tous montés en voiture, nous ne tardâmes pas à arriver à la Riccia.

La nuit était avancée, l'obscurité profonde ; la pluie nous menaçait ; moi, cependant, le corps épuisé de fatigue et de besoin, je me sentais saisie d'un trouble inexprimable, et qui s'augmentait de moment en moment, en voyant approcher celui où j'allais être assise familièrement à côté du chef vénéré de notre sainte religion, sans pouvoir me prosterner à ses pieds, et forcée, au contraire, d'oublier les actes de respect que la foi impose à tout catholique : c'était un effort dont je me sentais incapable. A peine eûmes-nous traversé ce bourg de la Riccia, que nous ralentîmes notre marche et commençâmes la descente au petit pas. Dans les ténèbres de cette nuit profonde, mon imagination malade ne cessait de transformer en objets formidables chaque arbuste, chaque pierre que nous rencontrions ; que devins-je lorsque, tout bruit ayant cessé, j'entendis de loin un coup de sifflet fort aigu ? Des voleurs, des bandits vont nous assaillir ; je crus que nous étions perdus. Au second coup de sifflet, la voiture s'arrêta : je reconnus aussitôt devant moi l'uniforme d'un carabinier, je me sentis pâlir ; ma voix s'arrêta : mon gosier ne laissait sortir aucun son. Cependant, je repris un peu de courage lorsque cet homme, en m'adressant la parole d'un ton fort obséquieux, me dit :

“ Votre Excellence demande-t-elle quelque chose ? ”

Je compris alors que ce soldat avait été posté là pour garder la route, et que les coups de sifflet étaient un signal convenu entre les carabiniers et les postillons ; à force de regarder, je reconnus distinctement mon mari au milieu d'un groupe d'hommes en uniforme, et derrière lui un homme vêtu de brun, debout, le dos appuyé contre une palissade qui bordait la route. Aussitôt j'adressai à celui-ci, à Pie IX, les paroles convenues et lui dis :

“ Docteur, montez dans ma voiture, montez vite, car je n'aime pas à voyager la nuit.”

Alors, un carabinier ayant ouvert la portière et défait le marchepied, le docteur monta, et le soldat, refermant la voiture, nous souhaila un bon voyage, en ajoutant que nous pouvions être tranquilles et que la route était parfaitement sûre.

Nous voici donc en chemin à dix heures du soir. Notre très-saint-père et très-clément souverain Pie IX, assis à gauche au fond de ma voiture, le père Liebl en face de lui, moi à sa droite et mon jeune fils vis-à-vis de moi. Mon mari et Frédéric étaient montés derrière la voiture, sur un siège adapté à cet usage.

Dans les premiers moments, je fis tous mes efforts pour retenir mes paroles ; mais bientôt, ne pouvant maîtriser mon cœur et cédant à l'excès de mon émotion, j'exprimai au saint-père, sans gard aux convenances et sans penser que les autres pouvaient me comprendre, tout ce que je ressentais de peine à feindre et quels efforts je faisais pour ne pas tomber à genoux devant l'auguste vicaire de Jésus-Christ, qui, de plus, portait en ce moment sur son cœur le corps très-saint du Sauveur, enfermé dans la pyxide envoyée par Mgr de Valence. Le saint-père, compatissant très-bénévolement à ce mouvement de sensibilité, me répondit :

“ Soyez tranquille, ne craignez rien, Dieu est avec nous.”

A ces mots, nous arrivions à Gensano. Nous y changâmes de chevaux, et l'on alluma les lanternes, où le manque de bougies n'avait pas peu favorisé l'entrée du pape dans ma voiture, au milieu des carabiniers. Maintenant la lumière éclairant ses traits, fit tout à coup reconnaître à mes compagnons de voyage la figure du saint-père. Alors je vis mon fils et son gouverneur témoigner une grande surprise, et aussitôt chacun d'eux se renfonça dans son coin, en se faisant le plus petit possible. Moi, à mon tour, je n'éprouvai pas moins d'étonnement en voyant le peu de soin que le saint-père avait pris de déguiser ce visage que l'amour du peuple, peu de temps auparavant, reproduisait de milles manières et répandait jusque dans les campagnes les plus retirées et dans les asiles les plus misérables.

Pendant toute la route il ne cessa d'adresser au Rédempteur des



prières pour l'amour de ses persécuteurs, et de réciter le bréviaire et d'autres oraisons avec le père Liebl.

A cinq heures trois quarts du matin, nous arrivâmes à Terracine. Peu de moments après en être sortis, il me demanda de l'avertir quand nous serions à la frontière des deux États. Et lorsqu'il eut entendu de ma bouche ces mots : "Saint-Père, nous y sommes", pensant être arrivé en lieu sûr, le cœur ému sans doute de profonds et sublimes sentiments, il versa des larmes et rendit grâce au Dieu de miséricorde, en récitant le cantique consacré à la reconnaissance par la coutume de l'Église.

De Fondi à Mola di Gaeta, il ne nous arriva rien, si ce n'est un retard de quelques heures dans la première de ces villes, pour faire raccommoder une de nos roues. Pendant ce travail, un curieux crut reconnaître le pape, qu'il avait aperçu peu de temps auparavant dans un voyage à Rome. Parvenus à un mille de la ville de Mola, nous vîmes venir deux personnes au-devant de notre voiture ; elles ouvrirent la portière du côté du pape et lui prirent les mains qu'elles baignèrent de larmes. L'une de ces deux personnes était le chevalier Arnao, secrétaire de l'ambassade d'Espagne ; l'autre, bien qu'elle ne me parût pas tout à fait inconnue, était affublée d'une si énorme cravate écarlate autour du cou et d'un costume si nouveau, que je ne me remis son nom que lorsque le saint-père s'écria, en se croisant les bras :

"Je vous rends grâce, Seigneur, d'avoir aussi conduit ici, sain et sauf, le bon cardinal Antonelli."

Arrivés à Mola dit Gaeta, nous descendîmes tous à l'auberge dite de Cicéron, où le cardinal Antonelli et le chevalier Arnao ne tardèrent pas à nous rejoindre. Il était dix heures du matin. Le pape et le comte de Spaur montèrent les premiers ; nous les suivîmes, ainsi qu'un jeune homme dont le visage disparaissait sous sa barbe et ses favoris. Je le considérais avec un peu d'inquiétude, lorsque je fus rassurée par le cardinal, qui m'apprit que c'était le comte Louis Mastai, neveu du pape, qui, depuis le jour devant le départ de Sa Sainteté, était venu à Mola dit Gaeta sous prétexte d'une partie de plaisir.

Personne n'entra dans la chambre du pape, sinon le comte de Spaur, le chevalier Arnao et le cardinal, qui fit apporter quelque nourriture au saint-père. Après Sa Sainteté, nous fîmes une collation, la première pour moi depuis ces trois jours de jeûne. Au sortir de table, les deux nouveaux venus retournèrent prendre les ordres du pape, qui voulut rester caché et ignoré le plus possible jusqu'à ce que la nouvelle de son arrivée fût parvenue au roi de Naples.

MME LA COMTESSE DE SPAUR.

---

## LES PARFUMS DU RÉCIT D'UNE SŒUR.

(Voir page 344.)

---

.....Il est doux d'avoir pour ami et confident des sentiments même romanesques de sa jeunesse un père qui les comprend et les protège. — *Eugénie dans une lettre à Alexandrine, en parlant de son père, le Comte de la Ferronnays.*

\* \* \*

Il me semble que nos âmes \* ont de quoi s'aimer et se comprendre pour la vie et pour l'éternité! Sans doute, mon Dieu, ce ne serait pas trop d'avoir souffert toute la vie pour avoir toute l'éternité avec ceux qu'on chérit.

Je te rends grâce, ô mon Dieu! de ce que jamais l'espoir d'une bienheureuse éternité ne s'éteint dans mon cœur..... Je ne veux rien d'heureux qui ne vienne du Ciel, et si je me trompe en croyant ce désir sincère, rends-le tel, ô mon Dieu! tu peux tout.—*Alexandrine dans son journal.*

\* \* \*

J'ai quelquefois une certaine curiosité de savoir s'il y aura des carrières au Ciel! Si les généraux, les ministres y seront plus considérés que ceux qui n'auront pas fait parler d'eux! Qu'est-ce que la gloire pour une dignité de la terre? Que ne cherche-t-on plutôt à acquérir une dignité dans le Ciel? Ne pense-t-on jamais que celles-là sont incorruptibles? Carrière! ce mot m'est devenu insupportable..... Que l'on dise à une jeune personne: Ne vous mariez pas avant d'avoir l'assurance (autant qu'on peut l'avoir de quelque chose sur la terre) que la misère vous épargnera, cela est raisonnable et prend sa source dans une bonté prévoyante; mais qu'un peu plus ou un peu moins d'argent excite la considération ou le dédain, voilà ce qui crie vengeance au Ciel.

\* Celle d'Albert et la sienne.—(Note du compilateur.)

Mademoiselle, quand vous aurez rencontré quelqu'un qui, vous le pensez, pourra vous plaire, avant de vous laisser trop charmer, ne vous informez pas s'il a de la religion et des principes; pourvu qu'il n'ait pas volé et qu'il n'ait commis aucun crime, cela suffit. N'ayez pas de prétentions trop élevées ou ridicules, mais informez-vous s'il a de quoi vous donner pour toute votre vie et au-delà à vos enfants *plus* que le superflu nécessaire pour connaître *toutes* les aises de la vie. Si vous pouvez vous assurer de ce point, le plus essentiel de tous, alors épousez-le sans crainte, vous serez heureuse. Mais si, au contraire, celui que vous êtes disposée à aimer n'a que juste ce qu'il faut pour vivre, et que vous entendiez des têtes romanesques vous dire que la femme qu'il épousera sera digne d'envie, que la solidité de son caractère lui garantit des procédés toujours également bons, que ses principes religieux sont inébranlables, que ses goûts modestes ne l'entraîneront jamais dans de folles dépenses, etc., etc., n'écoutez pas des paroles si exaltées, si dénuées de raison et de connaissance du monde!—*Alexandrine dans son journal, à propos de certaines objections qu'on lui faisait touchant la fortune d'Albert.*

\* \* \*

“ Merci mon Dieu !.....vous m'avez donnée à Albert et Albert m'a donnée à vous ! ”—*Alexandrine en écrivant son histoire après sa conversion au catholicisme.*

\* \* \*

.....Jamais les grâces de Dieu ne sont tombées sur une âme plus digne de les recevoir. La religion a développé son intelligence et son imagination s'est emparée de l'une et de l'autre. Elle comprend les choses du Ciel mieux que tout; du reste, elle est plus enfant qu'une autre pour son âge \* : c'est bien là, je crois, ce que Dieu aime..... Elle avait l'air de n'être jolie † que parce qu'elle était bonne.—*Portrait d'Olga, le jour de sa première communion, par Pauline.*

\* \* \*

Quel bonheur que celui de pouvoir éprouver dans une église, le dernier degré de transport et d'enthousiasme dont l'âme soit capable ici-bas ! On peut bien défier le monde, quand on est catholique, de vous rien montrer qui égale ce que la religion vous fait voir, ou de vous faire éprouver rien qui surpasse ce qu'elle vous fait sentir. Oh ! j'ai

\* Elle avait alors un peu plus de douze ans.—*Note du Compilateur.*

† Vêtue de sa robe blanche de première communion.—*Note du Compilateur.*

bien remercié Dieu de m'avoir fait naître dans son Eglise.—*Pauline dans son journal, le jour de la première communion d'Olga.*

\* \* \*

Le soleil se couchait derrière Saint-Pierre; le Ciel était brillant, brûlant, sans nuages; tout était bien beau, et nous parlions de ce qui fait regarder le Ciel avec tant de plaisir!—*Pauline.*

\* \* \*

Je crois que rien n'égale la grâce que Dieu fait à ceux auxquels il accorde une véritable vocation religieuse. C'est le bonheur sur terre pour obtenir le bonheur au Ciel.—*Pauline.*

\* \* \*

Nous sommes dans un temps où chacun se range sous sa bannière.... Si l'accord et l'union manquent à ceux qui se rencontrent au pied de la croix, que sera-ce des hommes qui n'ont pas ce lien d'amour?—*Albert au comte de Montalembert.*

\* \* \*

Albert et moi nous passons notre vie ensemble; jamais nous n'avons si bien causé, jamais je ne l'ai tant aimé. Dieu a tout fait pour moi en me le donnant pour frère. Nous parlons de son religieux, de son divin amour. Il me disait qu'en récapitulant les événements de sa vie, il était forcé d'y reconnaître une bonté de Dieu si rare à son égard, que toute sa vie ne saurait la reconnaître . . . . .

Il ne craint plus que tu sois jamais à un autre, et, du reste, il se livre et te livre à Dieu. Il a fait des progrès de tout genre, et, avec ce caractère, cette vertu, il trouve moyen de plaire à ceux qui lui ressemblent le moins, parce qu'il est si bon et si naturel que tout le monde l'aime autant qu'on le respecte. Albert a moins de talent, moins d'instruction que son ami Charles de Montalembert, mais il a autant d'esprit, autant d'enthousiasme pour les belles choses et plus de douceur dans les opinions, les expressions et les manières . . . . . Chaque jour son esprit se développe \* et je suis sûre que d'ici à bien peu d'années, tu seras fière de ce que diront de lui les indifférents, comme tu peux déjà l'être de ce que pensent de lui ses amis . . . . .

\* Albert avait alors un peu plus de vingt et-un ans.—*Note du Compilateur,*

Dieu fera tout, les plus grandes ainsi que les plus petites choses de notre vie!—*Pauline à Alexandrine.*

\*.\*

.....Tant qu'on est sûr l'un de l'autre et que les chagrins sont indépendants de l'affection qu'on se porte, on n'est point, ou, du moins, pas tout à fait à plaindre . . . . Tenons-nous bien fermes, les yeux au Ciel, et Dieu ne détournera pas les siens de dessus nous. Nos combats, nos agitations, nos peines, rien de tout cela n'est perdu . . . . En attendant, prions et aimons-nous!—*La même à la même.*

\*.\*

Il faut qu'il y ait quelquefois des interruptions aux plaisirs de la vie, pour en sentir tout le prix.—*Journal d'Alexandrine.*

\*.\*

Quand on est jeune, quand on a encore du bonheur devant soi, il est très doux, il y a un charme tout particulier à relever de maladie, la terre paraît rosée. Mon Dieu! quand on relèvera de la vie, qui n'est qu'une maladie, quand on se lèvera de ce lit du tombeau, quelle jeunesse se sentira-t-on alors! Et l'on verra devant soi, non un bonheur toujours incertain et fugitif, mais un bonheur sans fin et sans nuages.—*Ibid.*

\*.\*

On goûte dans ces moments-là, on goûte avec folie, mais enfin on goûte, même sur terre, la certitude du bonheur, je dirai presque son immortalité, car on ne croit plus à sa fin! Pauvres mortels! . . . Mais, Père adoré, si votre Paradis est une durée continuelle \* d'une pareille ivresse, alors il est bien beau.—*Journal d'Alexandrine.*

\*.\*

.....Ce qui faisait que, malgré le grand nombre de ceux qui aimaient Albert, chacun était toujours content de son affection sans envier les autres; c'est qu'à tous cette âme si tendre donnait beaucoup, et qu'elle aurait toujours pu s'ouvrir à une nouvelle bonne affection sans nuire aux autres. O mon cher doux ami! tu aimais déjà sur terre comme on

\* Alexandrine fait ici allusion à ce moment où elle revit à Naples la famille d'Albert et lui-même, après une séparation de plus de six mois.—*Note du Compilateur.*

aime au Ciel, ton amour avait déjà quelque chose d'infini et d'immense.—*Ibid.*

\* \* \*

Incompatibilité de la liberté avec la religion : c'est-à-dire, division d'une même âme. Est-ce possible? Oh! non, ce sont de vaines terreurs. Liberté veut dire la croix, et Dieu l'a plantée pour être le foyer du genre humain. Regarde les progrès toujours croissants de cette liberté depuis sa descente du Ciel. Elle a grandi, grandi, mais sa marche est lente, parce qu'elle veut la foi dans tous les cœurs. Ne la croyons donc pas morte parce qu'elle n'avance pas au gré de nos désirs. Quoi! désespérerons-nous de l'avenir, quand jamais il n'a paru plus resplendissant? Si tout est fini, d'où vient donc cette sympathie immense entre tous les peuples? D'où vient ce besoin universel de vie, de religion? Non, . . . loin de nous les coupables terreurs! Que nos cœurs soient remplis de joie!—*Albert au comte de Montalembert* \*.

\* \* \*

“ Aux légers plaisirs, les légères souffrances; aux grands bonheurs, les maux inouïs.”.—*Alexandrine.*

\* \* \*

Mon Dieu! je suis heureuse! je l'ai été délicieusement, j'espère que je puis croire que je le serai encore; et cependant il y a en moi un tel mélange! quelquefois, je m'imagine que je l'aime trop † et j'en suis humiliée; quelquefois je trouve que je ne l'aime pas assez, que je ne sais pas aimer. Je ne suis pas contente de moi, et souvent je ne le suis pas des autres. Je trouve souvent que je ne veux rien, et cependant j'en veux aux autres de ne pas assez bien me traiter. Oh! si je me sentais plus digne d'être heureuse, je crois que je le serais. Au moins, ô mon Dieu! fais que je ne cause les malheurs de personne, je t'en prie au Nom de Notre Seigneur Jésus-Christ! Je vais donc me marier dans quelques semaines. Mon Dieu! tu exauceras ma prière, n'est-ce pas? de me faire mourir avant de causer de la peine à Albert! Oh! que ne suis-je digne de lui! J'ai si peur de lui déplaire que je ne sais ce que je ferais pour être ce que je voudrais être pour lui, et pourtant je me néglige. Je pense encore quelquefois que rien ne me suffit, pas même son amour, qui est tout pour moi. Et pourtant je ne suis pas assez

\* Albert écrivait ces lignes alors que la question des doctrines de l'avenir était devant la cour de Rome.—*Note du Compilateur.*

† Albert.

bonne pour que *le Ciel me suffise*. Au moins, faudra-t-il que je change extrêmement pour cela. Je suis si singulière! soupçonneuse, fière, et faible, et irritable, et apathique tout à la fois. Oh! comment serai-je plus tard? déplorai-je ou serai-je malheureuse?—*Journal d'Alexandrine*.

\* \* \*

Oh! la vie! qu'est-ce que "tous les jours de la vie?"—*Ibid.*

\* \* \*

.....L'obligation de noter chaque jour de sa vie force peut-être à la mieux employer.—*Journal d'Albert*.

\* \* \*

Notre amour est en Dieu et béni par lui . . . O Seigneur! que votre amour se répande sur nous comme une sainte rosée.—*Ibid.*

\* \* \*

.....Le cœur est insatiable de bonheur! Il le lui faut éternel et parfait!—*Alexandrine, sur la marge d'une page du Journal d'Albert*.

(*A continuer.*)

## L'HABEAS CORPUS.

Le *Siècle* a le fâcheux privilège d'aller à gauche, même quand il lui arrive de viser juste. Il peut rencontrer une idée vraie (on n'est pas parfait); mais la note alors détonne, le mot biaise ou chope. C'est le vrai vu à travers le faux, et, pour cette cause, sans application et sans aboutissement possible. Ce journal s'étend sur les institutions de la libre Angleterre, en particulier sur l'acte de *l'Habeas corpus*, qu'il voudrait voir naturaliser dans notre droit public. En France, dit-il, la liberté personnelle n'a aucune sauvegarde; *l'individu ne pèse non plus qu'un fétu de paille*. A souhait jusque-là. Mais M. Léon Plée

ajoute que, chez nous, tout semble combiné pour donner à la société une prépondérance irrésistible.

Le *Siècle* chope ou en tout cas se permet un trope infiniment risqué en parlant ici de *la société*. La société, c'est nous tous, c'est le pays, c'est tout le monde. Si elle avait la prépondérance que suppose M. Léon Plée, nous serions tous prépondérants; à tout le moins, chacun de nous jouirait-il de ce minimum, de ce nécessaire du droit et de la dignité humaine qui consiste dans l'inviolabilité de la personne. Ne mettons pas un mot à la place d'un autre, infaillible moyen de brouiller les idées les plus simples. Ce qui est prépondérant chez nous, ce qui est absorbant, ce qui tire à soi toute vitalité et toute initiative, ce dont on rencontre la main partout et la responsabilité nulle part, c'est l'Etat, c'est le pouvoir. Le pouvoir apparemment n'est pas la même chose que la société.

Le *Siècle*, au reste, a ses raisons pour biaiser et préférer le mot louche au mot propre, quand il s'agit de l'effrayante omnipotence de l'Etat et de l'annulation des droits de l'individu. Il ne lui est pas possible d'oublier, bien qu'il se garde d'en convenir, que c'est surtout à la Révolution que nous sommes redevables de ce retournement de l'ordre naturel des choses. La Révolution a centralisé à outrance, aboli la vie politique locale, en abolissant les droits des municipalités et des provinces. Elle a mortellement atteint l'ordre et l'autonomie de la famille en mutilant le droit de tester, en ôtant aux pères jusqu'à la liberté de choisir les précepteurs et les éducateurs de leurs enfants.

C'était subversif, mais c'était logique. La révolution procédait de l'idée gréco-romaine; dans les démocraties grecques l'Etat était tout, la vie privée était supprimée. L'archonte intervenait dans toutes les affaires domestiques, réglait la dot des filles, disposait de la tutelle des enfants. La révolution nous affubla de ce nom de citoyen, renouvelé des Grecs et qui reparait toutes les fois que le vent tourne à la démocratie. Le citoyen est le contraire d'un homme libre; *civis* vient de *civitas*, la cité, l'Etat. Le citoyen n'a humainement et nativement aucun droit; il n'a que celui que lui confère la cité. Perd-il le droit de cité? il perd du même coup tous ses droits de propriété et de famille, sa femme est veuve, ses enfants sont émancipés de la puissance paternelle, sa succession est ouverte et dévolue au fisc. La loi romaine est formelle sur ce point. Est-ce la cité elle-même, est-ce l'Etat qui est détruit par la fortune des armes?

Le citoyen n'a plus de droit et d'inviolabilité; n'étant plus citoyen, puisque la cité a cessé d'être, il n'est qu'un homme, c'est-à-dire rien, une proie appartenant corps et biens aux vainqueurs. Voilà le droit antique, le droit païen, et voilà purement l'idée révolutionnaire que les



écrivains démocrates n'ont pas le courage de regarder en face ou la franchise d'affirmer sans déguisement. Dans les pays libres, libres de la liberté chrétienne (il n'y en a pas d'autre), nous rencontrons un ordre inverse de l'ordre des cités antiques. Les droits de l'individu et des familles ne procèdent pas de l'Etat; ils viennent de Dieu; c'est Dieu qui les donne en donnant la vie. L'Etat ne donne rien; il reçoit tout, il emprunte tout. Les finances sont les subsides du pays librement votés par les habitants; sa force armée se compose des milices des villes et des bourgs dont le service militaire est accordé à bon escient; la justice est rendue par le jury, c'est-à-dire par le pays.

C'est tout le fond des institutions anglaises, et, dans un pareil milieu, on comprend que le droit soit vivace et qu'il n'y ait pas moyen de jouer avec la liberté et l'inviolabilité des personnes. Quand les familles démocratiques parlent de *l'habeas corpus*, elles devraient un peu considérer l'ensemble à la fois simple et vaste, et si cohérent, si fortement lié des libertés anglaises. Ce serait un texte utile de méditation.

Le *Siècle* préfère invoquer les principes de 89. La liberté individuelle ne figure-t-elle pas en première ligne au nombre des droits de l'homme et du citoyen *garantis* par la Constitution de 1791?—*garantis*, le mot est d'une propriété douteuse.

La Constitution du 3 septembre 1791 aurait eu bon besoin elle-même d'être garantie, arcbutée sur quelque chose de plus résistant que des aphorismes et des abstractions. Elle vécut ce que vivent...les Constitutions. Elle fut remplacée par la Constitution de juin 1793, laquelle ne vécut pas du tout et fut supplantée par la Constitution de l'an III, qui disparut à son tour devant la Constitution consulaire de l'an VIII, qui elle-même...etc. Il a été dit un mot excellent sur ces Constitutions d'un jour : *La meilleure ne vaut pas le chiffon de papier sur lequel elle est écrite.*

Cette inconsistance et cette fragilité de l'œuvre de la révolution ne laisse pas d'embarrasser un peu ses plus intrépides glorificateurs. On convient que la Constitution anglaise est plus fortement construite. Il est du meilleur goût chez nous de célébrer la Constitution de nos voisins, depuis Montesquieu qui la mit à la mode et qui d'ailleurs l'avait comprise tout de travers. Montesquieu avait, il est vrai, pour l'initier à l'esprit et au fonctionnement des Institutions anglaises, lord Chesterfield qui lui fit très hospitalièrement et très magnifiquement les honneurs de l'Angleterre. Avec cela, l'auteur de *l'Esprit des lois* est tombé sur ce chapitre dans de si étranges méprises, que je ne sais pas me défendre de douter un peu qu'il ait été bien loyalement mis au fait par son spirituel *cicérone*.

Ce brillant lord Chesterfield très Anglais, très orgueilleusement

contempteur, au fond de ce qu'il y a toujours eu de chimérique dans l'esprit français, a bien pu se moquer un peu de la France dans la personne de son illustre ami.

Quoi qu'il en soit, l'engouement n'a pas cessé, et la fleur de nos publicistes continue de vanter l'excellence de la Constitution anglaise. — Mon Dieu ! il n'y a qu'une difficulté, c'est que l'Angleterre n'a pas de Constitution, à la manière au moins dont nous entendons la chose. Il n'y a pas de Constitution anglaise, en ce sens que nos voisins n'ont jamais consigné dans un statut ou dans un bill unique, consigné tout d'une pièce et d'un seul contexte, l'ensemble des maximes et des principes de leur droit public.

L'Angleterre a, pour garder ses libertés, des institutions séculaires et multiples. C'est d'abord la grande charte, qui même ne créa pas un droit nouveau et ne fut qu'une revendication et une confirmation des anciennes franchises saxonnes. Puis, c'est une série de statuts ou actes du Parlement, dont les plus mémorables ont été la *Pétition de droit* sous Charles Ier, qui étendit la garantie de l'*habeas corpus* aux cas où l'ordre d'incarcération était émané du roi lui-même ou de son conseil privé. Après, nous rencontrons l'acte proprement dit de l'*habeas corpus* du règne de Charles II, puis le *bill des droits* sous Guillaume d'Orange. C'est un faisceau de chartes et de statuts que décore la majesté des siècles, et qui font masse et se font mutuellement contrefort. La liberté anglaise n'a jamais fait la sottise, que nous renouvelons à chaque changement de régime, de mettre tous ses œufs dans un même panier, dans une même charte, si l'on veut. Une révolution ou un coup d'État ont bientôt fait de déchirer une charte et de casser les œufs. Il vaut mieux, pour un peuple, avoir ses droits consignés dans les archives de l'histoire. On n'escamote pas l'histoire.

Voilà une première différence et assez notable : en Angleterre, la liberté individuelle comme toutes les autres a sa racine dans un droit traditionnel, séculaire, et d'autant plus résistant, car ce droit fait partie des mœurs du pays. Nous, nous avons la Constitution trépassée de 1791. Mais passons sous cette évidente infériorité ; admettons que le principe surnage et qu'il a survécu à la loi constitutionnelle où il était formulé. Voyons en quels termes la Constitution de 1791 affirmait ce droit élémentaire, cet inaliénable droit de la liberté individuelle. Voici le texte : *Nul ne pourra être arrêté ni détenu que dans les cas et les formes déterminés par la loi*. Il faut une infinie bonne volonté pour trouver dans cette maigre formule quelque chose ressemblant à un principe.

N'est-il pas mille fois clair qu'en octroyant majestueusement une liberté individuelle ainsi définie, les législateurs de la Constituante

n'accorderaient et n'affirmaient en réalité rien ? Tout dépendait des lois organiques à venir.—Nul ne peut être arrêté ou détenu que dans *les cas déterminés par la loi*.—A quoi cela mène-t-il, si la loi est prodigue d'arrestation et d'incarcération ?—Nul ne peut être arrêté *que dans les formes que la loi détermine*.—A quoi encore cela avance-t-il, si la loi n'organise que des formes insuffisantes pour protéger l'inviolabilité des personnes ? En vérité, nous sommes de vieux enfants, nous sommes des niais incorrigibles de donner éternellement *dans les principes*, de nous payer toujours de cette monnaie creuse. Un principe, un aphorisme philosophique ou social, ce n'est rien ; c'est une abstraction inerte, sans organes pour agir, pour se défendre et se faire respecter.

En Angleterre, on ne se paye pas d'abstractions en matière de liberté individuelle, de même qu'en matière de toute autre liberté. L'acte de *l'habeas corpus* n'est pas une théorie, une doctrine d'école ; c'est une procédure, un mécanisme précis qui a vie, qui fonctionne et ne laisse aucune issue au bon plaisir, aucune marge à l'arbitraire. Tout geôlier ou gardien d'une personne détenue doit, sur la demande de son prisonnier, ou sur la demande de l'avocat ou agent de celui-ci, lui délivrer une copie de l'ordre d'arrestation. La copie indiquant les causes de la détention préventive, doit être délivrée par le gardien dans les six heures, pour tout délai, de la réclamation qui lui en est faite par le détenu ou son procureur.

Moyennant la simple production de cette copie, le *writ d'habeas corpus* peut être demandé, et doit être accordé par la cour du banc de la reine ou par celle des plaids-communs, ou encore, en temps de vacances, par l'un des juges de l'une ou l'autre de ces cours. La copie du mandat d'arrestation pourrait, en fait, être refusée par le gardien du détenu. En pareil cas, il suffit, pour obtenir le writ, d'affirmer, sous serment, le refus de délivrance de la copie. Le writ lui-même *d'habeas corpus* est un ordre écrit, émané de la cour ou d'un des juges, et enjoignant au gardien de représenter la personne de son prisonnier et de déduire les motifs et les circonstances de l'arrestation dans un rapport rédigé à cette fin, et qui se nomme *return*. Le délai du *return* et de la représentation à la barre de la personne détenue est fixé par le writ *d'habeas corpus*. Il est réglé sur le pied de la distance à parcourir et du temps strictement nécessaire pour l'aller et le retour.

Les causes et les formes de l'arrestation sont discutées, en audience publique, et la Cour vide l'incident en ordonnant, soit la mise en liberté pure et simple du détenu, soit son élargissement provisoire sous caution, soit sa réintégration en prison si l'arrestation a été régulière et légale.—*L'habeas corpus* ne s'étend pas aux accusations dites de trahison ou de félonie ; mais les individus détenus sous des inculpations de cette nature

peuvent demander d'être jugés au premier terme ou session d'assises qui s'ouvre après leur arrestation. Si leur affaire ne peut être utilement appelée et jugée à cette session, ils peuvent réclamer leur élargissement provisoire en fournissant caution de se représenter à un terme subséquent d'assises. Quelles que soient la nature et la gravité des inculpations, la procédure anglaise rend ainsi impossible tout emploi abusif de la détention préventive.

N'y aurait-il pas moyen d'acclimater chez nous ces dispositions si efficacement protectrices de la liberté des personnes ? Rien assurément ne devrait être plus vivement souhaité ; sur ce point d'un si émouvant intérêt, il y a dans notre législation un manque intolérable de garantie ; la réforme est urgente. Mais ne nous faisons pas illusion. *L'habeas corpus* serait, hélas ! fort dépaysé, il serait inimaginablement dépareillé dans le système de nos institutions judiciaires. L'agencer à nos codes criminels paraît impraticable ; nous reviendrons sur ce point.

PH. SERRET.

QUELLES SONT LES CONDITIONS REQUISES POUR  
QUE LE PAPE SOIT DIT PRONONCER  
*EX CATHEDRA* ?

I. D'abord il est hors de toute controverse que le Pape doit parler comme docteur public et non comme docteur privé : les écrits d'un Pape, par exemple de Benoît XIV, lors même qu'ils tendraient à qualifier des doctrines, à flétrir des erreurs, ne constitueraient point des décisions doctrinales. De plus, le Pontife doit proposer une règle de croyance pour l'Église universelle, c'est-à-dire émettre un véritable acte souverain ayant pour but de lier toute la société qu'il est chargé de régir comme premier pasteur et docteur suprême. Voilà ce qui est requis *ex parte personæ*.

Tout le monde reconnaît aussi qu'il doit être question d'une règle de croyance, et non-seulement d'une règle immédiate d'action, c'est-à-dire d'une loi disciplinaire : la direction dans l'ordre de la discipline rentre dans la vertu de prudence, et non précisément dans l'ordre de l'immuable et inflexible vérité ; par conséquent, dans ces lois, il n'y a pas lieu rigoureusement à examiner la question de l'infailibilité. Le terme *infailibilité* est déterminé par l'usage à ne signifier autre chose,

sinon rectitude doctrinale, stabilité absolue dans l'indivisible vérité. La rectitude des lois disciplinaires consiste dans l'aptitude actuelle des moyens rendus obligatoires en vue de la fin prochaine que poursuit l'Eglise; et il est certain que toute la loi disciplinaire, imposée par le Pape à l'Eglise universelle, sera un moyen apte à concourir en quelque chose à la sanctification des âmes. Et si l'on voulait employer le terme "infaillibilité" pour signifier cette rectitude dans le choix des moyens disciplinaires, il faudrait encore affirmer que le Pape est infaillible dans les lois disciplinaires, comme dans les lois dogmatiques: il est perpétuellement assisté dans l'exercice de ses fonctions de Pasteur universel; et les termes employés par Notre-Seigneur pour garantir cette assistance n'impliquent aucune restriction. Et ainsi les lois disciplinaires ne sauraient être moins sacrées, moins respectables et moins sûres en elles-mêmes que les lois dogmatiques.

Mais enfin il s'agit ici de l'indivisible et immuable vérité à laquelle se rapporte proprement et rigoureusement l'infaillibilité. Et voilà une nouvelle condition qui est requise, *ex parte materiæ*, c'est-à-dire de l'objet à définir: et il s'agit de la vérité surnaturelle ou divinement révélée, dans l'Écriture ou la Tradition, règle objective et éloignée, par opposition à la règle prochaine et subjective. Cet objet consiste donc en une question de droit, et non en une pure question de fait, c'est-à-dire n'ayant aucune connexion nécessaire avec le droit: tout fait dogmatique rentre en effet dans la matière des définitions doctrinales.

Tout ceci est hors de doute. La controverse sur ce point revient donc à déterminer les conditions particulières *ex parte formæ*, c'est-à-dire les solennités requises dans l'information de la cause et la sentence elle-même. Nous avons dit plus haut que la sentence doit formuler un dogme de foi: *Ut res proponatur indubitanter credenda*, selon l'expression de Gauthier. Il suffit d'ajouter ici qu'une sentence *ex cathedrâ*, dans cette acception stricte, c'est-à-dire définissant une vérité comme de foi catholique, ne se présume point; la qualification de la doctrine doit être indiquée d'une manière précise et indubitable, soit directement et immédiatement, en déclarant que telle vérité est définie comme de foi catholique, ou que telle erreur est réprouvée comme hérésie, soit équivalement, par la qualité des peines contre les coutumaces.

Mais nous devons dire ici que cette condition tirée de la qualité même des vérités imposées à la croyance n'a aucune connexion nécessaire avec le privilège de l'infaillibilité; et ainsi il n'y a aucune raison intrinsèque qui puisse faire révoquer en doute l'infaillibilité d'un formulaire doctrinal comme le *Syllabus*, lors même qu'il ne s'agit point de la note théologique la plus grave, *heræsis*, mais simplement d'une

note subalterne, *error*. Et il est à remarquer que chaque proposition du *Syllabus* est au moins flétrie par cette note, en vertu de son insertion dans le *Syllabus*, sans compter les autres notes théologiques qui pourraient résulter des décisions doctrinales antérieures.

II. *Ex modo procedendi*, les théologiens exigent aussi certaines conditions et voilà le côté le plus grave, celui qui demande un examen plus approfondi : c'est à ce point que ce sont attachés certains théologiens contemporains, avec plus ou moins de rectitude et de précision doctrinale.

Disons d'abord que ces conditions se rapportent soit à la liberté du sujet, qui dans les circonstances où il porte un décret, doit être libre ou soustrait à toute crainte grave, à toute pression ou à toute violence qui pourrait mettre en doute l'origine réelle de l'acte pontifical, soit à certains préliminaires à l'acte, *ex parte præparationis ad actum*, tels que la prière et l'information de la cause.

Tous les théologiens qui s'occupent de cette question considèrent la liberté comme une condition nécessaire à l'exercice du pouvoir doctrinal infallible ; et sur ce point, envisagé d'une manière générale, il n'y a aucune divergence d'opinions ; il est donc inutile de s'y arrêter et de produire des autorités. Toutefois, il importe d'introduire ici une distinction nécessaire entre la violence occulte et la violence notoire. Ballerini a soin de l'indiquer, sans en donner toutefois la raison fondamentale, que je ne trouve, d'ailleurs, indiquée dans aucun théologien.

Cette raison ne peut venir simplement de ce que la crainte ou la violence, tendant de leur nature à détruire le volontaire, peuvent extorquer au Pape un acte qui lui répugnerait, et qui par là même, ne procéderait pas réellement de son intelligence et de sa volonté. L'assistance est promise au Pape, non pour lui-même, mais pour l'Eglise ; par conséquent, c'est dans cette relation de l'acte à l'Eglise universelle qu'il faut chercher quelle liberté est requise à l'exercice du pouvoir doctrinal.

L'infaillibilité n'est donc pas concédée au Pape pour son avantage propre et personnel, et comme une qualité subjective qui informe ses facultés, c'est-à-dire son intelligence et sa volonté ; elle lui est garantie pour le bien de l'Eglise universelle ; c'est une condition inséparable de tout décret doctrinal imposé réellement à la croyance de l'Eglise. Chaque fois que l'ordre du Pasteur fait naître pour le troupeau l'obligation stricte et absolue d'obéir, il est impossible que l'ordre soit erroné : *Qui vos audit, me audit... Ecce ego vobiscum sum, etc.* S'il en était autrement, l'erreur devrait retomber sur Jésus-Christ lui-même, qui nous a commandé d'obéir au Pasteur qu'il a constitué : *Pasce agnos, pasce oves*. Ce serait Jésus-Christ lui-même qui nous

conduirait à l'abîme, lui qui a dit : *Cælum et terra transibunt, verba autem mea non præteribunt.*

Il est donc impossible que le Pape, soumis à une violence occulte et ignorée de l'Eglise, émette sous cette pression un décret dogmatique erroné : *Portæ inferi non prævalebunt* ; il est impossible que l'Eglise universelle se trouve liée par une loi promulguant une erreur positive : si le Pape pouvait subir une telle violence occulte, il n'y aurait aucun remède contre l'enseignement donné, et l'erreur serait nécessaire.

Mais s'il était question d'une violence notoire, qui ne fût nullement ignorée du peuple fidèle, nous ne voyons pas d'une manière très évidente que l'infailibilité ne puisse faire défaut dans ces circonstances : il faudrait admettre ici un miracle extérieur et éclatant, dont la nécessité est loin d'être évidente. Lorsqu'il est notoire que le Pontife suprême subit la violence, il est notoire aussi que les décrets qui lui sont attribués peuvent ne point émaner réellement de lui, et alors la loi reste au moins douteuse ; or le principe : *lex dubia non obligat*, est ici rigoureusement applicable ; et l'obligation n'étant point certaine, il n'y a aucune nécessité pour l'Eglise de suivre ces voies de l'erreur indiquées au nom du Pape.

Ainsi donc chaque fois qu'il sera certain pour l'Eglise universelle que c'est le Pape lui-même qui prononce une sentence dogmatique, il sera certain que la décision est infailible ; et chaque fois qu'il sera notoire que le Pape est violenté et se trouve entre les mains de ses ennemis ou des hérétiques, il sera par là-même impossible de savoir si un décret n'est point apocryphe, simulé et promulgué au nom du Pontife et sans son aveu : alors aucune obligation réelle et certaine ne viendra lier les consciences. L'Eglise n'est point induite en erreur, et peut légitimement suspendre son assentiment jusqu'à ce qu'elle entende la véritable voix du Pape. Et voilà, ce me semble, la raison fondamentale pour laquelle la liberté est une condition requise à l'exercice du pouvoir doctrinal infailible, et ensuite pourquoi il ne peut être question que de la violence notoire. Jésus-Christ est toujours présent pour empêcher la déception ; et le souverain Dominateur étendra sa main toute-puissante pour briser les obstacles en temps opportun. Le troupeau peut donc et doit toujours suivre en paix et avec sécurité la houlette du Pasteur ; jamais à la voix de son chef il ne quittera les vrais pâturages et les voies du salut.

Enfin quelques théologiens anciens ou modernes parlent aussi des conditions requises *ex parte præparationis ad actum*. Et c'est à ce point qu'un certain gallicanisme de date récente s'est attaché pour ébranler la doctrine de l'infailibilité personnelle du Pape. Mais avant d'envisager la question quant à son côté polémique, hâtons-nous de

dire que ces conditions sont relatives, non à l'infaillibilité, mais simplement à ce qu'on pourrait appeler les devoirs de conscience du Pontife; elles reviennent à déclarer que, dans une affaire si grave, il faut apporter tout le soin, toute la maturité possible, et qu'ainsi fait le Pape qui les négligerait se rendre plus ou moins répréhensible devant Dieu: il remplirait avec légèreté une fonction et un devoir de la plus haute gravité. Mais enfin ce ne sont point, par rapport au privilège de l'infaillibilité, des conditions *sine quibus non*; il s'agit uniquement de règles pratiques aux quelles le Pontife est astreint pour exercer avec le respect convenable ses fonctions de docteur suprême de l'Eglise.

Une loi dogmatique est l'acte le plus grave du pouvoir ecclésiastique: il importe donc de se préparer à cet acte par la prière, et d'implorer le secours et l'assistance divine; il est même convenable que ces supplications soient publiques, afin de reconnaître ostensiblement que Dieu est la source première de toute rectitude dans les voies de la vérité. Mais si la foi pratique commande la prière dans les conjonctures solennelles, la prudence à son tour conseille de consulter, sur le point à définir, les théologiens, les hommes habiles et les Evêques: l'assistance n'est point l'inspiration ou un don surnaturel qui illumine l'intelligence et meut la volonté du Pontife, mais un secours divin qui peut consister dans un ensemble de moyens et de faits naturels, ménagés par la divine Providence, *Ex parte modi procedendi, in ferendâ sententiâ definitivâ*, dit Gauthier \* *previo scilicet maturo examine, et, ut plures contendunt, consultis viris rerum ejus modi peritis, præcipue episcopis usque pro majori vel minori rei difficultate et gravitate pluribus, vel saltem exploratâ Ecclesiæ romanæ doctrinâ ac sententiâ*.

Suarez, en parlant de cette condition, rappelle qu'assurément il importe de traiter les questions de ce genre avec le plus grand soin, mais que tout cela est laissé à la prudence des Pontifes, le droit divin n'ayant rien statué là-dessus. Quelques-uns, ajoute-t-il, ont prétendu que le Pontife pouvait, en agissant avec témérité, errer dans ses déclarations; mais cette assertion est périlleuse, *hoc periculosum est*. L'esprit-Saint, conclut-il, ne peut permettre aucune témérité qui soit de nature à compromettre la doctrine. Bellarmin † avait dit la même chose, et à peu près dans les mêmes termes: *Non potest fieri ut Pontifex temere definiat; qui enim promisit finem, sine dubio promisit media*, et tous les théologiens les plus graves parlent comme ces grandes lumières de l'Eglise.

Il est donc évident en soi, et établi par l'autorité des docteurs, que

\* *In Thes. Zacc.*, p. 222.

† *De Rom. Pont.*, l. IV, c. 2.



ces conditions peuvent et doivent être envisagées simplement comme des règles morales qui concernent le Pontife seul, qui peuvent indiquer ses obligations de conscience et ses devoirs devant Dieu, qui peuvent lui rappeler la grandeur de l'acte qu'il accomplit, du ministère dont il est investi, mais ne concernent que lui; l'Église enseignée n'a rien à voir touchant le mode particulier de procéder; et personne n'est constitué juge de la perfection morale des actes du Pasteur suprême.

III. Ici donc il faudrait conclure, si certaines théories assez étranges ne s'étaient produites sur ce point.

Comme je l'ai rappelé plus haut, quelques théologiens ont exagéré l'importance et la nécessité de cette dernière condition, c'est-à-dire du devoir de consulter, jusqu'à faire dépendre l'infaillibilité elle-même de l'examen de la cause ou de la consultation préalable.

Les uns, subissant une tendance rationaliste, font jaillir la rectitude absolue de la décision *ex cathedra*, de la multiplicité et de la variété des éléments qui constituent comme cette chambre consultative: toutes les spécialités de l'ordre théorique et pratique ont dû donner leurs approbations; or, *peritis in arte credendum est*. Ainsi, il serait déjà humainement et moralement impossible qu'une sentence élaborée avec tant de soin et de maturité, avec le concours de tant d'hommes si divers par leurs tendances naturelles, leurs préjugés nationaux, leurs intérêts si variés et si divergents, pût s'écarter des voies du vrai. Cette sorte de chambre consultative, qui doit réunir les théologiens les plus consommés, les hommes les plus prudents et les plus habiles dans le maniement des affaires, de nombreux Evêques des divers points du monde, ne saurait, disent ces théologiens, arriver à d'autre résultante commune, qu'à l'inflexible et indivisible vérité.

Tout ceci peut avoir la valeur d'un argument *ad hominem* contre certains adversaires de l'infaillibilité; mais enfin cette théologie n'a aucun rapport avec ce don naturel et divin de l'assistance, qui est promise, non aux consultants, quelques nombreux et de quelque qualité qu'ils soient, mais au seul Pontife, comme tel. Si donc ces considérations tendaient à expliquer la cause fondamentale de l'infaillibilité, elles seraient purement et simplement fausses, pernicieuses et opposées à la révélation divine.

Mais une autre explication, qui est précisément une forme particulière du gallicanisme, un gallicanisme mitigé ou plutôt voilé, consiste à faire de cette consultation des Evêques une condition *sine qua non* de l'infaillibilité. Ainsi le devoir de consulter est strict et absolu; il est imposé par la volonté divine elle-même; et les consultants obligatoires du Pape sont les Evêques et l'Episcopat tout entier, et non les théologiens romains ou autres. Le Pape doit toujours étendre cette

consultation à un assez grand nombre d'Evêques pour qu'il soit moralement certain que la sentence promulguée exprime la pensée de tout le corps épiscopal.

Il est donc manifeste que, dans cette théorie, l'épiscopat devient la règle nécessaire et le véritable sujet de l'infaillibilité ; le Pape est la chose réglée et l'organe particulier de ce sujet du pouvoir doctrinal infaillible. Aussi quelques théologiens modernes sont-ils allés jusqu'à affirmer que "le Pape ne serait plus infaillible, le jour où il n'y aurait plus d'épiscopat." Ils sont d'avis que l'infaillibilité papale est... comme la résultante de toutes les forces régulières qui agissent constamment dans la chrétienté." Enfin pour être plus explicites encore sur ce point, ils avancent cette proposition qui est comme le principe d'où les autres sont réduites : "La somme de tous les pouvoirs qui régissent cette société (l'Eglise) appartient au sacerdoce suprême, c'est-à-dire l'épiscopat ayant à sa tête le Pontife romain."

Il résulterait donc de cette doctrine qu'il n'y a qu'un seul organe réel de l'infaillibilité, l'épiscopat ayant à sa tête le Pontife romain.

Cette théorie, quant à ses points fondamentaux, c'est-à-dire en tant qu'elle exige examen et consultation comme condition indispensable, est déjà ancienne ; et Bellarmin \*, qui la rapporte, la rejette comme impliquant, en réalité, la négation de l'infaillibilité personnelle. Aussi, après avoir, comme nous l'avons indiqué plus haut, résolu la question générale, il conclut contre cette doctrine en disant : *Parum prodesset jure Pontificem esse infaillibilem quando non temerè definit.*

Il me semble donc que cette condition, apposée à l'infaillibilité d'une décision *ex cathedrâ*, tend directement à nier l'*inerrantia* personnelle du Pape, à révoquer en doute que la plénitude du pouvoir juridictionnel soit dans le Pontife romain, et à faire de l'épiscopat, à la vérité non isolé ou séparé, mais uni à son chef, le sujet réel et unique du pouvoir doctrinal suprême et irréfragable ou du *magisterium* infaillible.

En outre, elle me semble reposer sur une confusion d'idées et de principes. Elle a pour point de départ cette assertion vraie : "L'épiscopat, dans son intégrité, ne peut en aucune sorte s'écarter de la vérité, en tant que dépositaire de toute la révélation divine, en tant que tradition vivante et règle subjective et prochaine de la foi." Mais l'erreur vient de ce qu'au lieu de la conclusion légitime ;—donc il est impossible qu'on puisse faire définir une vérité qui soit étrangère au corps épiscopal pris dans son intégrité, et ainsi tout décret dogmatique exprime nécessairement, par sa nature même, la pensée de l'Eglise universelle, la pensée commune de l'épiscopat :—on arrive, au contraire, à cette conséquence

\* *De Rom Pont.*, l. iv, c. 2.

étrangère aux prémisses. « Donc le Pape, avant de rendre une décision *ex cathedra*, doit s'enquérir du sentiment personnel de tous les Evêques, ou du moins recueillir assez de suffrages pour que l'Episcopat ait réellement exprimé sa pensée; et ainsi le Vicaire de Jésus-Christ n'est point par lui-même, en tant que Pontife suprême et Pasteur universel, le gardien, le dépositaire et le témoin authentique de la révélation divine; il n'est pas par lui-même et en vertu des pouvoirs personnels qui lui ont été conférés la règle vivante de la foi: il ne peut être dans les choses de la foi que l'*organe* de l'épiscopat et de cette pensée commune préalablement constatée par voie d'information et d'enquête.

Nous réservons pour un dernier article cette question des rapports du Pape à l'épiscopat: ce que nous venons de dire suffit, ce me semble, pour répondre à la question que nous avons à examiner ici.

*Revue des Sciences Ecclésiastiques.*

## L'INFAILLIBILITÉ DU PAPE.

Le prochain Concile œcuménique définira-t-il que l'infaillibilité du Pape est un dogme de foi enseigné dans l'Écriture Sainte et la tradition? Les adversaires de cette haute prérogative le redoutent; ils manifestent leurs craintes dans des brochures, des recueils périodiques et des journaux publiés en Angleterre, en Allemagne, en France. On annonce qu'un ouvrage volumineux traitant le même sujet verra le jour à l'ouverture du Concile; les vieilles objections du gallicanisme sont reproduites et elles sont parfois accompagnées d'arguments dont les protestants ont fait usage pour nier la primauté du Saint-Siège.

On rencontre aussi quelques catholiques qui, tout en étant très convaincus que le vicaire de Jésus-Christ est infaillible quand il parle *ex cathedra*, jugent le moment inopportun pour imprimer à cette vérité le sceau d'une définition solennelle. A leur avis, cette définition nuirait aux progrès de la cause catholique; elle ralentirait ou arrêterait même le mouvement religieux qui ramène un grand nombre de protestants dans le sein de l'Église; elle serait en outre un obstacle à la réunion tant désirée des Églises d'Orient, qu'un long schisme retient dans les ténèbres de l'ignorance.

Ces opinions, hâtons-nous de le dire, ne comptent pas de partisans

dans notre pays. Le vœu des catholiques belges sera exaucé, si l'Esprit-Saint inspire aux Pères du Concile la résolution de proclamer que l'infailibilité du Pape est un dogme de foi. Ce vœu répond à un sentiment qui n'est pas nouveau chez nous, et qui, de tout temps, a été profondément enraciné dans l'esprit de nos ancêtres.

Placée entre la France et l'Allemagne, la Belgique a souvent subi leur influence ; mais elle a la gloire d'avoir toujours résisté avec force au mouvement qui, dans quelques circonstances malheureuses, a fait naître chez ces deux grandes nations un esprit d'hostilité ouverte contre les prérogatives du Saint-Siège.

L'ancienne université de Louvain, qui a eu une grande part dans la formation de notre esprit national, s'est distinguée, en toutes circonstances, par son zèle à défendre la cause des Souverains Pontifes. Dans les universités du moyen âge, symboles vivants de l'union de la raison et de la foi, la faculté de théologie était considérée, selon le langage du temps, comme donnant la forme aux autres facultés ; elle exerçait une grande influence religieuse dans le corps académique et sur l'esprit de la jeunesse universitaire. La faculté de Louvain a été l'un des instruments dont la divine Providence s'est servie pour tenir nos provinces fortement attachés au centre de l'unité chrétienne.

. . . . .  
 . . . . .  
 . . . . .

L'université catholique de Louvain, fondée en 1834 par l'épiscopat belge d'accord avec le Saint-Siège, revendiqua l'attachement aux doctrines romaines comme la portion la plus précieuse de l'héritage qui lui a été laissé par son illustre devancière. Elle a voulu que la première dissertation présentée pour l'obtention du doctorat fût consacrée à la défense des prérogatives du Pontife de Rome, et chaque année plusieurs des thèses défendues à la faculté de théologie ont pour but de prouver l'infailibilité du Pape.

Nous formons des vœux pour la définition d'une vérité qui fut toujours chère à nos ancêtres, qui est gravée dans le cœur des catholiques belges, et qui nous paraît clairement enseignée dans l'Écriture sainte et la tradition.

Loin d'admettre la valeur des raisons d'inopportunité qu'on allègue, nous sommes convaincus que la définition de l'infailibilité du Pape augmenterait le nombre des conversions parmi les protestants, servirait à mieux faire comprendre aux Églises séparées d'Orient la nécessité de se rattacher au centre de l'unité chrétienne, et qu'elle écarterait des catholiques une pierre de scandale qui, dans certaines circonstances,

pourrait occasionner des chutes mortelles. Disons quelques mots sur chacun de ces trois points.

Parmi les protestants, ceux qui étudient la religion et tiennent à conserver les dogmes chrétiens sont tous frappés du contraste qui existe, d'une part, entre les variations continuelles, les discussions interminables sur les points les plus fondamentaux du christianisme, l'impossibilité reconnue d'arrêter et de maintenir un symbole de foi parmi les sectes issues de la révolte de Luther; et d'autre part, l'immuable unité de l'Église catholique qui prêche les mêmes vérités depuis dix-huit siècles et les fait accueillir avec une foi vive par les esprits les plus divers et les plus divisés sur toutes les autres questions, chez tous les peuples et dans tous les âges. Il y a dans ce contraste une preuve évidente en faveur de l'Église catholique contre le protestantisme. Mais pour donner à cette preuve toute sa force, il faut montrer que le Sauveur, voulant que sa doctrine, une et immuable, fût prêché à toutes les nations et conservée dans toute son intégrité jusqu'à la fin des temps, a voulu aussi employer les moyens nécessaires pour atteindre son but. Où trouver ces moyens, sinon dans l'organisation divine de l'Église? L'unité de foi, qui existe chez les catholiques et qui est l'objet de vives aspirations chez beaucoup de protestants, a été assurée par ces paroles adressées par Jésus-Christ à saint Pierre et dans sa personne à tous ses successeurs: *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.*

L'Église ne sera jamais atteinte par les suggestions de l'esprit d'erreur, elle ne variera point dans sa foi; mais elle restera toujours debout, une et immuable, parce que, selon les desseins de son divin fondateur, elle repose sur une base unique, ferme comme le roc et qui communique sa solidité à tout l'édifice.

Saint-Pierre, toujours vivant dans ses successeurs, est divinement constitué le pasteur suprême des fidèles, le centre de l'unité; il faut que tous obéissent à sa voix et que tous soient en communauté de foi avec lui. Ceux qui ne sont pas unis au Saint-Siège sont des pierres détachées de l'édifice, des branches séparées du tronc.

Voilà, personne ne le contestera, un point de la doctrine chrétienne qu'il est de la plus haute importance, pour travailler à la conversion des protestants, d'entourer de tous les genres de preuves puisées dans l'Écriture sainte, la tradition, l'histoire et l'idée d'un gouvernement parfait approprié à une société qui doit contenir dans son sein les nations de tous les temps. Or, en mettant ces preuves dans tout leur jour, on prouve en même temps, comme nous le démontrerons, si ce n'est déjà évident, que le Pape n'est pas sujet à faillir dans les jugements qu'il

prononce pour maintenir l'unité de foi dans l'Église. Si les motifs qui agissent le plus efficacement sur l'esprit des protestants pour les rapprocher de l'Église, si les preuves les plus solides en faveur de la doctrine catholique contre le protestantisme établissent l'infaillibilité du Pape, je demande comment la définition de cette vérité pourrait être un obstacle à la conversion de nos frères séparés? Ne servirait-elle pas au contraire à leur montrer la nécessité de l'union avec le Saint-Siège, pour obtenir l'unité de foi si ardemment recherchée par un grand nombre d'entre eux?

Il est vrai que l'esprit d'erreur s'est plu à répandre parmi les protestants des préjugés propres à rendre l'autorité du Pape odieuse. Que d'esprits égarés croient qu'en revenant au giron de l'Église, ils y trouveraient la servitude, que le mouvement de leur pensée dans l'immense sphère de l'activité intellectuelle serait sans cesse comprimé par le despotisme d'un homme ennemi de tout progrès! On s'appuie sur l'existence de ces préjugés si absurdes pour affirmer, ou au moins insinuer, l'inopportunité de la définition qui est l'objet de nos vœux. Voici le raisonnement que l'on fait : L'autorité du Pape est le grand point qui retarde la réunion des dissidents; convient-il, au moment où le Saint-Père invite à l'union nos frères séparés d'Orient et d'Occident, de grandir encore un obstacle déjà si grand et d'élargir l'abîme qu'on veut combler? Cet argument, si toutefois c'est un argument, suppose que les opinions gallicanes seraient utiles pour ramener les dissidents dans le sein de l'Église romaine. Cela est-il vrai? Ce qui est certain, c'est que la déclaration de 1682 excita une grande joie parmi les protestants et fit même croire à Londres que la France était sur le point de se séparer du Saint-Siège.

Il est vrai encore que plusieurs écrivains protestants s'appuient sur le quatrième article de la déclaration pour soutenir que le Pape étant, de l'aveu des catholiques, sujet à se tromper dans les décisions dogmatiques, il doit être permis de se séparer du Saint-Siège. Ils jugent que les opinions gallicanes se rapprochent du protestantisme, et ils y puisent un motif, non pour se rapprocher mais pour se tenir éloignés de l'Église romaine. Evidemment, pour influencer sur la conversion des protestants, l'essentiel n'est pas de nous rapprocher d'eux, mais de les rapprocher de nous; ce n'est pas de diminuer l'autorité du Pape, mais de détruire les préjugés répandus contre cette autorité. Or, ces préjugés, qui constituent l'obstacle à vaincre et l'abîme à combler, ont été grandement fortifiés par la déclaration de 1682.

Au contraire, rien ne serait plus efficace pour les dissiper qu'une définition du Concile œcuménique déclarant que le Pape est infaillible quand il parle *ex cathedra*, et définissant en même temps les caractères

qui distinguent les décrets prononcés *ex cathedrâ*. Cette définition ferait mieux comprendre, qu'étant en union de foi avec le Saint-Siège, on possède la certitude de professer la doctrine de Jésus-Christ dans toute son intégrité et toute sa pureté ; qu'on ne s'expose point à errer en suivant les décisions dogmatiques imposées par le Pape à la foi de tous les fidèles, puisque ces décisions portées avec l'assistance du Saint-Esprit sont l'expression infaillible des enseignements du Sauveur. Ainsi professer la foi du Saint-Siège ce n'est pas, comme des protestants le croient par suite d'aveugles préjugés, enchaîner son esprit et régler toutes ses pensées selon la volonté d'un homme sujet à faillir et ennemi du progrès ; mais c'est adhérer à la vérité divinement révélée, c'est rendre à Dieu l'hommage qui lui est le plus agréable, la soumission de la plus noble de nos facultés.

L'objection qu'on nous oppose n'est donc pas fondée en ce qui concerne les protestants ; mais aurait-elle de la valeur par rapport aux Eglises schismatiques d'Orient ? Séparées du centre de l'unité par l'ambition et les intrigues de Photius, ces Eglises, autrefois si florissantes, ont marché d'un pas rapide dans la voie de la décadence ; elles ont perdu jusqu'au dernier reflet de leur ancienne splendeur.

Cependant, depuis quelque temps, plusieurs de ces Eglises gémissent en considérant l'état d'abaissement où elles sont réduites ; elles tendent à se réunir au Saint-Siège, comprenant qu'il est le tronc dont la sève communique la vie aux diverses branches et rameaux de l'Eglise universelle. Pour seconder ces dispositions favorables, il est nécessaire de démontrer aux Orientaux que les titres de la primauté du Souverain Pontife sont inscrits dans l'Ecriture sainte et les monuments les plus certains de la tradition. Comme ces titres, si on les examine avec soin, démontrent l'infailibilité du Pape, on doit avouer qu'ici encore l'objection tombe et ne saurait être relevée.

C'est surtout parmi les catholiques que la définition de l'infailibilité du Pape exercerait son heureuse influence et serait un rempart puissant contre les suggestions de l'esprit d'erreur. L'histoire nous montre qu'au moment où le jansénisme était à son apogée, la quatrième des quatre propositions gallicanes fut un puissant auxiliaire pour la propagation de l'hérésie. Qui oserait dire que ce danger est suffisamment écarté par les circonstances du moment et les prévisions de l'avenir ? En toute hypothèse, n'est-il pas à désirer que les catholiques sachent *avec la certitude de la foi* que l'erreur ne saurait se glisser dans les définitions dogmatiques imposées à leur croyance par le souverain guide des consciences, le pasteur suprême des âmes, le docteur universel et le juge des controverses ?

Nous nous proposons de montrer par l'Ecriture sainte, les monuments

de la tradition et les raisons théologiques, que l'infaillibilité du Pape est une vérité divinement révélée qui peut être l'objet d'une définition solennelle de l'Eglise.

*Revue Catholique de Louvain.*

---

## LA CONSTITUTION DE 1852

ET

## LE SÉNATUS-CONSULTE.

---

La Constitution de 1852 a vécu. Elle aura tenu dix-sept ans. C'est la belle durée de ces sortes de chefs-d'œuvre modernes, et beaucoup ont été fabriqués avec plus de conseil qui n'ont pas si longtemps servi. Rendons cet hommage funéraire à la Constitution de 1852 et à son auteur. Depuis 1789, il n'a pas été donné à tous les législateurs, ni à toutes les législatures, de faire une Constitution capable de naviguer dix-sept ans. Et encore pourrait-on soutenir que celle-ci n'est pas en loques et absolument hors d'usage ; qu'elle est entrée correctement dans le bassin de radoub, et qu'elle en va sortir rajeunie et forte et en état de faire encore campagne. Néanmoins, il est vrai que l'avarie est considérable et qu'il a suffi d'un coup de mer assez léger.

Ce qui n'est pas moins vrai, c'est que la mer grossit.

On a lu le projet de sénatus-consulte. Nous donnons aujourd'hui l'exposé des motifs qui en explique le caractère et les avantages. Nous ne prétendons pas que tout cela soit bien satisfaisant ; mais nous prétendons encore moins juger au pied levé, après une première et rapide lecture, une pièce qui a été délibérée par tant de doctes fort intéressés à l'ouvrage et que l'on peut croire au courant de toutes les difficultés et de toutes les possibilités. En somme, il y a d'énormes changements. Depuis un siècle, les gouvernements et les sociétés, dont ils sont l'expression beaucoup plus que les guides, n'ont pas appris à se bien porter ; ils connaissent l'art de se retourner dans leur lit, et le pratiquent avec dextérité. Quelque fois, cependant, ils font des imprudences.

La Constitution de 1852 était un régime de clôture et de silence. Elle avait proscrit les courants d'air et le bruit. Les raisons ne manquaient pas en faveur de ce régime. Mais l'air s'est corrompu ; mais le silence a engendré l'ennui ; et l'ennui, et le silence, et le mauvais air ont allumé une



fièvre endiablée. On ouvre à présent les fenêtres, peut-être un peu tard ; on les ouvre de façon à ne pouvoir guère les refermer, et quelques vitres seront brisées irrémédiablement ; on organise la conversation de telle sorte qu'elle deviendra aisément bruit, et le bruit vacarme. Reste à savoir si ce grand air et ce grand bruit couperont la fièvre, ou produiront le délire.

N'importe, et malgré toutes les appréhensions, il en faut essayer.

Nous souhaitons de tout notre cœur que l'essai tourne bien. Nous ne dirons pas que nous sommes sans espérance. La France est plus sage qu'elle ne paraît. Nous disons plus sage, nous ne disons pas meilleure. Il serait impossible de nommer dans le monde un meilleur pays, plus patient, plus contenu, plus résistant au mal, offrant autant de ressources pour le bien, voulant d'un cœur aussi généreux l'ordre véritable, c'est-à-dire, la justice dans la paix. La France, dans son ensemble, n'applaudit pas aux iniquités qui se commettent sur la terre ; elle ne demande pas le renversement du monde et la destruction de la société humaine. La Révolution, dont on l'a entichée, n'est pour elle qu'un nom de justice, et nullement la chose sinistre et sauvage que l'on voit ailleurs. A ce titre, elle en a horreur, et il faut la pousser et la surprendre pour la faire entrer dans les voies véritablement révolutionnaires. Chaque fois qu'elle y a été engagée, elle s'est fait des gouvernements pour en sortir. C'est la mission qu'elle a spécialement donnée aux Napoléons...qui auraient pu la remplir mieux.

Tel fut le mandat de Napoléon Ier, tel celui de Napoléon III : terminer la Révolution ! Ils ont pris, l'un et l'autre, *terminer* dans le sens *d'accomplir*, et ils n'ont ni accompli ni terminé, parce que terminer est incompatible avec accomplir, et accomplir incompatible avec exister.

Ce qui se passe aujourd'hui en est une preuve nouvelle. C'est la pente à accomplir la Révolution qui a provoqué et rendu nécessaire l'espèce d'abdication opérée par le sénatus-consulte. Le message impérial, le discours de M. Rouher, l'exposé des motifs de M. Duvergier colorent très convenablement l'entreprise et la rattachent habilement à divers précédents du règne, en sorte que cela ressemble assez à un *proprio motu*. Mais, au fond, tout se fait parce que la Révolution a regagné du terrain ; et ce terrain le gouvernement le lui a livré par un long écart des instincts, sinon des principes, auxquels il doit son origine. Institué pour terminer la Révolution, il s'est laissé aller,—employons l'expression la plus mitigée et peut-être la plus juste,—il s'est laissé aller à l'accomplir ; et enfin le péril qu'il ne voulait pas voir lui est apparu plus fort que lui. En faisant des concessions, il demande surtout secours à des forces contraires, qu'il n'a pas su employer ni entretenir, et qui, perdant toute espérance en lui, l'abandonnaient.

Est-il encore temps ? Ce remède héroïque répondra-t-il à l'attente de Napoléon III ? Est-il né des hommes pour faire avec lui et pour lui ce qu'il devait faire lui-même pour tous, parce que, selon le sentiment général, les hommes manquaient et qu'une longue et sage dictature était nécessaire à la France et au monde ?

C'est la grosse question qui domine immensément toutes les réformes que l'on va entreprendre, et qui ne peut être résolue aujourd'hui ni demain. Quelle impulsion le gouvernement personnel, conseillé, limité, contenu, nous le voulons bien, mais subsistant, il le faut, saura-t-il donner à la machine nouvelle dont il va essayer ? De quel esprit sera-t-il animé ? Voudra-t-il accomplir, voudra-t-il terminer ? Tout est là, dans le nouvel état comme dans l'ancien.

Les modifications proposées par le sénatus-consulte doivent satisfaire et au delà ceux qui voulaient quelque chose ; elles doivent contenter ceux qui voulaient beaucoup ; elles laissent du moins l'espérance à ceux qui voulaient tout. Pour nous, sauf ce que la discussion nous pourra montrer plus juste ou plus désirable, nous sommes très disposés à ne pas demander davantage, et notre vœu serait que l'on fit très sincèrement cette expérience, comme le gouvernement paraît, du reste, en avoir l'intention.

Aux approches du coup d'Etat, situation qui n'est pas sans analogie avec celle où nous nous trouvons présentement, quoiqu'il s'agisse aujourd'hui de défaire ce qui alors fut fait, nous désirions de tout le monde beaucoup de bonne foi, et nous prenions la liberté de conseiller à tout le monde de se donner du temps. Notre solution était de proroger les pouvoirs du président de la République, et non pas de chercher à faire une autre république, ni un autre président, ni un roi, ni un empereur. Bonaparte, disions-nous, est le seul chef possible du parti de l'ordre, et le parti de l'ordre est la seule force sur laquelle Bonaparte puisse compter. S'ils ne s'accordent pas, ils se ruinent réciproquement, et la France tombe dans les aventures révolutionnaires.

L'accord se fit autrement que nous ne le désirions, et il serait long d'en examiner les suites. Aujourd'hui, il est souverainement à désirer que l'accord se refasse. Les besoins sont réciproques, comme alors. Récriminer est fort inutile ; se venger serait périlleux. En politique comme en tout le reste, les chrétiens pardonnent ; et les gens de bon sens, quand le moment est venu, c'est-à-dire, quand ils sont forts, proclament l'amnistie.

LOUIS VUILLLOT.

## LES EMPLOIS DU PAPIER.

Les journaux ont annoncé récemment l'invention d'un papier imperméable pouvant servir à contenir des liquides.

Voici qu'un autre inventeur vient de fabriquer un papier tellement résistant, malgré sa souplesse et sa flexibilité, qu'il est aussi facile à coudre que les étoffes ordinaires de laine et de coton.

Une chemise, un jupon, une robe de ce papier ne coûteront pas plus de soixante centimes (60 cents,) sans compter la façon.

Il y a quelques années. cinq ou six ans à peine, que l'industrie du papier appliquée aux vêtements a pris naissance, et déjà à cette heure elle a résolu le problème de l'habillement à la tête.

On a commencé par les cols, les manchettes et les plastrons de chemises en papier blanc, puis on a mis une impression en couleur sur le papier blanc.

En 1866, l'Amérique fabriquait à la mécanique :

Des chemisettes à plis de diverses dimensions.

Des jupons avec ou sans volants et à volants tuyeuiés.

Des bonnets pour femmes et pour hommes.

En 1867, ce fut le tour des chaussettes de papier.

En 1868, l'Amérique inventait le chapeau de paille en papier.

Et cette année voici qu'on invente un papier qui peut recevoir tous les dessins et tous les coloris possibles que l'on taille à la pièce comme les cotonnades, et que l'on coud sans la moindre cassure, de façon à le convertir en chemises, en robes, en gilets, en pantalons, en paletots, voire même en souliers, que l'on rend imperméables au moyen d'une légère application de caoutchouc.

Le vêtement est complet, il n'y a plus rien à ajouter.

L'inventeur de ce papier indéchirable ajoute qu'on peut en faire des draps de lit, des serviettes, des nappes, des mouchoirs, des rideaux, etc.

Alors c'est tout simplement la ruine des blanchisseuses.

La blanchisseuse est destinée, dans un temps plus ou moins rapproché, à aller rejoindre les coucous et les diligences. Elle sera une superfétation dès qu'il n'y aura plus de linge à laver.

Cela me rappelle une scène assez comique.

C'était lors de l'apparition des cols en papier à Paris. Je n'avais pas cru devoir me dispenser de faire l'essai de cette nouveauté.

Un jour ma blanchisseuse ayant trouvé au fond de l'armoire deux douzaines environ de ces cols de papier, les emporta avec mon linge. La semaine suivante, je la vois arriver toute désolée.

—Ah ! monsieur, il m'est arrivé un bien grand malheur, allez !

—Votre mari est mort ?

—Pas de danger, celui-là ?

—Vos enfants ?

—Ils se portent bien, Dieu merci !

—Votre maison brûlée, peut-être ?

—Si ce n'était que ça ! Elle est assurée, notre maison. . . Mais vos faux-cols ! . . . De si beaux faux-cols tout neufs que vous n'aviez mis qu'une fois. . . disparus, perdus, pris, volés, quoi ! Et il y en avait vingt-quatre ! J'a fait ma déclaration au commissaire ; on a fouillé tout le village. . . bernique ! C'est fait pour moi, ces choses-là. Je n'en ai pas dormi depuis trois jours. Ce qu'il y a de plus fort, c'est que c'est moi-même qui les ai mis tremper dans la lessive. Ça vous fait rire ?

—Bast ! lui dis-je après m'être un peu égayé de son gros chagrin, j'en ai encore là quelques-uns ; seulement, rendez-moi le service de me les laver tout de suite. Voici justement de l'eau bouillante.

—Bien volontiers.

Elle se mit aussitôt à l'œuvre.

—Ah ! mon doux Jésus, s'écria-t-elle tout à coup ; les voilà tous qui se mettent en marmelade ! c'est donc pas de toile ?

—Du papier tout simplement.

—Qu'est-ce qu'on va s'imaginer ? C'est égal, j'ai eu une fière suée. Mais va-t-il me trouver bête, le commissaire, quand je vas lui conter cette affaire-là.

---

## L'HOMME ET LA MACHINE A VAPEUR.

---

Vous avez tous vu une machine locomotive.

Vous avez vu ce merveilleux enfant du génie de l'homme, calme d'abord, immobile sur ses pieds de fer, expirant doucement par sa grande trachée cylindrique : c'est à peine si l'on entend un léger frôlement dans ses entrailles d'acier.

Mais tout à coup, par un simple petit mouvement imprimé à une manivelle, il fait appel à l'énergie de ses poumons puissants ; il souffle d'abord avec lenteur, comme sous le coup d'une dyspnée : ses expirations

sont séparées les unes des autres par de longs intervalles ; elles se succèdent, se rapprochent de plus en plus, se précipitent, lançant dans l'air un tourbillon de longue fumée ; le monstre s'ébranle ; il fait mouvoir ses bras, ses articulations ; il joue de tous ses organes, ronflant, soufflant, hennissant, sifflant, bondissant ; suant parfois à grosses gouttes, et dévorant comme un éperdu l'espace.

En vérité, si au lieu de montrer à tout venant ses secrets organiques, ses rouages, ses bielles, ses tiges, ses tuyaux, ses pistons, ses tiroirs, etc., la locomotive avait un tégument externe à forme animale ; si elle représentait, par exemple, un de ces monstres fantastiques vomis par les enfers ; si des naseaux de ce dernier s'échappaient les tourbillons de fumée argentine ; si de sa bouche entr'ouverte et écumante était jetée la voix du sifflet que vous connaissez déjà, tantôt vive, sèche et acérée, tantôt longue, prolongée, tantôt pensive et remplie de tristesse, — ne semble-t-il pas que l'illusion serait complète, et qu'on serait très-disposé à remplacer, par la pensée, dans les flancs du démon, ses rouages d'acier par des organes de chair et d'os.

Ce n'est pas tout.

En regardant bien, et en y réfléchissant on trouve dans le fonctionnement même de nos locomotives, ou de quelque machine à vapeur que ce soit, une relation très-remarquable avec le fonctionnement de nos propres organes.

Lorsque l'illustre James Watt, en imaginant sa première machine à vapeur, reconnut que toute la chaleur et toute la force du mécanisme devaient résider dans la rapide combinaison de l'oxygène de l'air avec le combustible déposé dans le fourneau, il ne pensait guère que, dans le corps vivant, il se fait, quoique plus lentement, une pareille combinaison de l'oxygène de l'air avec la matière combustible des aliments ; il ne savait pas sans doute que cette matière combustible, le carbone, portée dans le sang après la digestion, et chariée dans les poumons, se combine là avec l'oxygène de l'air, et produit ainsi la chaleur et la force de l'état vivant.

Donc, en comparant une locomotive en activité avec le jeu de nos organes, voici à quels rapports curieux on arrive :

1<sup>o</sup> Si la locomotive a besoin, pour soutenir son action, pour vivre, d'éléments de chauffage, c'est-à-dire, du charbon et du bois, qui ne sont tous deux que des végétaux vieux, secs et combustibles ;

\* Le corps de l'homme a besoin de soin, pour soutenir son action, de matières végétales et animales fraîches toutes combustibles.

2<sup>o</sup> Si la locomotive a besoin d'eau ;

Le corps de l'homme a besoin de boissons composées toutes essentiellement d'eau.

3<sup>o</sup> Si la locomotive a besoin d'air pour obtenir une combinaison rapide

de l'oxygène de l'air atmosphérique avec le combustible placé dans le foyer ;

Le corps de l'homme a besoin aussi d'air dont l'oxygène, en se combinant avec le carbone dont le sang veineux est surchargé, engendre en grande partie la chaleur animale.

40 Si la locomotive possède la chaleur constante de l'eau bouillante, c'est-à-dire, 100 centigrades par une combustion vive et rapide ;

Le corps de l'homme possède une chaleur constante de 36° centigrades par une combustion lente, un véritable feu de charbon.

50 Si la locomotive envoie en dehors de la fumée qui s'échappe par la cheminée, et qui n'est pas autre chose que de l'air chargé d'acide carbonique et de vapeur d'eau ;

Le corps de l'homme envoie au dehors quatorze fois environ par minute, un air impur qui s'échappe par une cheminée d'un autre espèce appelée trachée, et qui n'est, lui aussi, que de l'air chargé d'acide carbonique et de vapeur d'eau.

60 Si la locomotive laisse pour résidu des cendres qui ne sont que cette partie des matières de chauffage non-brûlées ;

Le corps de l'homme laisse pour résidu des matières excrémentelles qui ne sont elles aussi que de la nourriture non brûlée, de véritables cendres.

70 Si la locomotive jouit d'une force motrice, simple mouvement alternatif de va-et-vient, lequel, agissant sur des leviers, des articulations, des bras, des mains, produit un travail à variétés infinies ;

Le corps de l'homme jouit aussi d'une force motrice : simple mouvement alternatif de contractions et de relâchement (va-et-vient) des muscles, lesquels, agissant sur des leviers, des articulations, des bras, des tendons, des cordes, des poulies, produisent un travail à variétés infinies.

80 Si la locomotive manque de charbon, d'eau ou d'air, son mouvement est troublé ou arrêté ;

Si le corps de l'homme manque de nourriture, de boisson ou d'air, son mouvement se trouble, s'arrête... et amène la mort.

90 Si la locomotive éprouve un dommage matériel par quelque violence, le mécanicien est là pour le réparer ;

Si le corps de l'homme se détraque et est frappé par la maladie, le médecin est là pour le réparer.

Mais, malgré ces points de contact extraordinaires qui existent entre le fonctionnement d'une machine à vapeur et les fonctions de notre corps ; malgré cette ressemblance surprenante qui n'a pas échappé à plusieurs observateurs, qui nous dira la ligne de démarcation immense, infranchissable, qui sépare le monstre de fer de la créature en chair et en os ?

Qui nous dira la différence qu'il y a entre les forces *externes* surajoutées au mécanisme d'acier et ces forces *internes* qui pénètrent de toutes parts l'être humain, qui lui sont inhérentes, et qu'il a reçues en toute propriété dès son état cellulaire? Partout je vois des hommes d'un talent immense, qui ont voué leur vie entière à la découverte de ce critérium, et je n'en trouve aucun qui puisse me convaincre. . . Et il y a deux mille ans que cette question est posée. . . Sommes-nous aujourd'hui plus avancés malgré les merveilles de la chimie, les assurances solides de la physique, les surprises de la micrographie et les fourneaux des laboratoires? Pour mon compte, je ne demande qu'à être convaincu; mais je ne le serai que lorsque j'aurai vu un chimiste faire sa petite cuisine chimique, mélanger A avec Z, y ajouter une quintessence quelconque, et me montrer une cellule vivante qui se développera spontanément, croîtra, se contractera, exécutera des mouvements et se propagera. Je ne lui demande pas de faire un homme; je lui demande de me fabriquer cette cellule.

---

## LA POLITIQUE INTIME.

---

Nous sommes à Saint-Cloud. La scène représente une grande salle richement ornée; une table couverte de fleurs, de cristaux, de vaisselle et de surtout d'argent est dressée au milieu. L'Empereur a pris place devant cette table, l'Impératrice lui fait face. A droite et à gauche sont assis des personnages que l'on n'a pas coutume de voir figurer dans les banquets impériaux. Ce sont les députés nouvellement élus, dont le chef de l'État a voulu faire la connaissance; à ce banquet, il y a eu moins de convives que d'invités. On y voyait bien des hommes d'une certaine opposition, mais les irréconciliables, bien que l'habit brodé ne fut pas obligatoire, avaient refusé d'y venir.

L'Empereur est courtois avec tout le monde; il a l'air bien gai et ne paraît pas s'apercevoir que la plupart de ces députés ne sont point de ses amis. L'Impératrice est gracieuse et trouve des sourires pour tous les visages. On mange tant bien que mal; on boit modérément; on cause bas dans de petits *à parts*: sur les neuf heures et demie on se lève de table. Les convives passent dans un salon voisin. On voit M. Rouher aller et venir d'un air ennuyé; il regarde sa montre. Il a pour fonction de présenter à l'Empereur les nouveaux députés. Il s'acquitte de son

mieux de cette besogne de chambellan. La même cérémonie se pratique à l'égard du Prince Impérial, qui n'était point du dîner et qui fait son entrée dans le salon sous l'œil vigilant du général Froissard.

Bientôt les conversations s'établissent ; l'Empereur voudrait causer avec tout le monde, il n'y pourrait suffire. Il avise M. Lefebvre-Pontalis :—“ Vous êtes un des nouveaux députés, monsieur ?—“ Oui, Sire, j'ai été nommé comme candidat de l'opposition constitutionnelle. Je représente une circonscription dévouée à l'Empereur, mais également dévouée à la liberté.”—“ Je reconnais qu'en effet les élections se sont faites dans le sens de la liberté.” M. Lefebvre-Pontalis s'incline et ne trouve plus un mot à dire.

A ce moment, M. Clément Duvernois s'avance ; l'Empereur fait un demi tour et se trouve en face de M. Dugué de la Fauconnerie :—“ Vous avez signé l'interpellation, monsieur ? l'Empereur ne riait pas en disant ces mots. M. Dugué embarrassé : “ Sire, j'ai vu le nom du duc de X. . . .et j'ai cru. . . .”—“ Le duc de X. n'est qu'un enfant.”—“ Alors, Sire, il est bien fâcheux que l'on fasse des députés avec des enfants.” On aperçoit M. Duvernois qui oscille du côté de l'Empereur ; il va s'incliner, lorsque le chef de l'Etat s'engage dans un groupe au milieu duquel est M. de Kératry. M. de Kératry a tenu à se présenter lui-même au chef de l'Etat.

Sur un divan, au fond du salon, l'Impératrice est assise ; M. Dreolle est debout devant elle et paraît suivre une conversation intéressante. M. Rouher se rapproche de l'Empereur ; il échange quelques mots avec Sa Majesté ; pendant ce temps, quelques députés entourent le général Froissard, d'autres plus hardis adressent la parole au Prince Impérial. Celui-ci prend le parti d'aller s'asseoir près de l'Impératrice ; M. Dreolle s'éloigne. M. Clément Duvernois est dans un coin, qui ne quitte pas de l'œil l'Empereur. Lorsqu'il voit que M. Rouher prend congé, il opère une manœuvre habile et finit par se trouver en face de Sa Majesté. Il a l'honneur d'un entretien de quelques minutes. Pendant ce temps, M. Rouher, qui a de nouveau regardé sa montre, se perd dans l'embrasure d'une porte et va rejoindre son coupé.

A onze heures, Leurs Majestés s'étant retirés dans leurs appartements, quelques députés allèrent prendre le train ; d'autres, profitant d'une belle soirée, allèrent à Paris par le bois, en fumant des cigares et en causant politique.

Pendant la séance d'hier, on s'entretenait beaucoup de cette soirée, qui a laissé de bonnes impressions. J'ai vu des députés qui sont convaincus que l'Empereur a pris son parti des réformes qu'on lui demande, et qu'il accordera tout ce qu'on *saura* lui demander. Notez e mot que je souligne. J'ai ouï dire que Napoléon III était beaucoup



moins satisfait qu'il n'avait voulu le paraître, et qu'il demandait avec des signes visibles d'impatience : — "Cela va-t-il bientôt finir ?" C'est à M. Rouher qu'il aurait posé cette question hier matin. La soirée de la veille, la contrainte qu'il s'était imposée, lui aurait singulièrement agacé les nerfs. M. Rouher pousse à un appel à la nation. C'est la ressource extrême de ce ministre qui se voit débordé. L'appel à la nation est combattu par les hommes du tiers-parti. Ceux-ci trouvent que la nation s'est suffisamment prononcée.

Il ne faut pas croire que les chefs du centre gauche soient exempts d'embarras. Ils ont bien réuni cent deux signatures à leur interpellation, et ils savent bien qu'ils en auront encore un grand nombre d'autres. Mais ils ne se dissimulent pas qu'ils peuvent fort bien manquer leur but. Il suffit que l'Empereur fasse la sourde oreille ou que M. Rouher trouve encore moyen de se rallier à un semblant de responsabilité ministérielle. Il s'est bien rallié à l'amendement des 45, qu'il avait combattu ! On ne sait pas encore qui portera le premier la parole pour développer l'interpellation. M. Buffet est naturellement désigné. Le texte de l'interpellation ne sera déposé que le jour où la chambre sera constituée.

Or, on ne paraît pas se presser de procéder à cette constitution. Dans la séance d'hier, on a vu le président disposé à des atermoiements contre lesquels a protesté M. Ernest Picard. On dit que ces atermoiements sont une tactique de M. Rouher, qui espère ainsi user l'interpellation du tiers-parti avant qu'elle soit portée à la tribune. Le ministré d'Etat aurait un autre plan : celui de faire entrer le Corps Législatif dans la discussion des élections contestées, de l'absorber dans l'intérêt qu'elles ne peuvent manquer de faire naître, de s'y relever par un suprême effort de son éloquence, et de faire clore ensuite brusquement la session par un décret impérial. De cette manière l'interpellation de la gauche serait confisquée, et le gouvernement arriverait à la session de décembre avec des projets de loi qui réaliseraient à peu près les vœux étouffés du tiers-parti.

Je ne sais rien de plus enchevêtré que les intrigues auxquelles nous assistons. De tous côtés, on marche à tâtons. Je vous ferai observer que, jusqu'à présent, c'est le tiers-parti qui a occupé la scène. La gauche est restée dans la coulisse. Elle se réserve. Si elle faisait un coup d'éclat, comme cela pourrait arriver d'un moment à l'autre, l'aspect de la politique pourrait changer, et M. Rouher reprendre la corde. Il est à souhaiter, dans l'intérêt de la liberté, que les orateurs de la gauche, et particulièrement les irréconciliables, ne sortent point de leur réserve.

*L'International.*

## VELOCIPEDIANA.

Les vélocipèdes sont devenus,—chacun le sait,—une des plus grandes attractions du moment. Rien de curieux comme d'aller voir, le matin, les évolutions des vélocipédistes au manège de l'avenue Bugeaud, dans l'ancien local de la maison Godillot.

L'établissement a huit mille mètres. Le manège est asphalté. Cinq ou six cents personnes, des jeunes, des vieux, des gras et des minces, s'essayent à trouver l'équilibre sur le coursier à deux roues. On ne se lance dans les allées du bois de Boulogne que lorsqu'on a passé par ce gymnase d'entraînement ou par celui de la rue Goujon.

Pour prouver l'immense développement de la vélocipédie nous citerons ce fait : La compagnie parisienne, ancienne maison Michaud, fabrique trois cents vélocipèdes par jour. Trois cents vélocipèdes par vingt-quatre heures, que vont devenir les chevaux ?

Ajoutons que, dans ces derniers mois, cent trois brevets ont été pris en Angleterre pour inventions ou perfectionnements de vélocipèdes. La perfide Albion aura ses chevaux de bois pur sang et les écuries de l'avenir ne seront autre chose que des ateliers de menuiserie. La mode marche.

L'*International* donne la nomenclature des genres et variétés de la grande famille des vélocipèdes qui, pour être d'origine récente, n'en fait pas moins son chemin.

Il a compté : le vélocipède à rails ; le vélocipède à musique, jouant à volonté *God save the Queen*, la marche du *Prophète* ou *Bu qui s'avance* ; le vélocipède à berceuse ; le vélocipédomane inversable, à trois roues, deux devant, une derrière, que l'on travaille des pieds et des mains, ce qui est très hygiénique par les grandes chaleurs ; le vélocipède à quatre roues, avec places ménagées pour une dame, pour sa malle et pour le cocher ; enfin, le plus merveilleux de tous, le vélocipède à une seule roue énorme, et portant cinq hommes, qui, par leurs efforts réunis, le font marcher avec une rapidité vertigineuse.

On construit en ce moment chez un mécanicien de la rue Oberkampf un vélocipède à cinq roues pouvant contenir douze voyageurs, qui fera sans gêne ses quinze kilomètres à l'heure. A vrai dire, ce n'est pas un

vélocipède, c'est une diligence. Le mouvement lui sera communiqué par le poids des voyageurs eux-mêmes.

Autrefois, plus une voiture était chargée, plus la traction en était laborieuse ; désormais ce sera tout le contraire qui arrivera ; plus le nouveau véhicule contiendra de voyageurs, plus sa vitesse sera grande ; voilà le progrès !

Voici maintenant venir un inventeur qui prétend avoir trouvé le secret de faire marcher les vélocipèdes sans le secours des pédales. Ce serait l'électricité qui serait le moteur.

Un autre s'occupe de la fabrication d'une voiture à air comprimé.

Toutes ces inventions ne tendent-elles pas de plus en plus à faire du cheval un objet de luxe ? Au lieu de se promener dans une voiture à deux chevaux, on se fera conduire dans une voiture à deux airs comprimés.

La vélocipédomanie n'a pas dit d'ailleurs son dernier mot, et elle nous ménage chaque jour une surprise nouvelle.

Pendant qu'un journal nous annonce l'apparition prochaine du vélocipède à musique, un autre nous parle d'une *fantasia* vélocipédique qui doit avoir lieu prochainement dans le parc du comte M.

Des *gentlemen* montés sur des vélocipèdes feront le manèment du fusil à toute vitesse ; il paraît que le tir, à en juger par une sorte de répétition, est d'une justesse merveilleuse.

Si cette expérience réussit, le journal auquel nous empruntons cette nouvelle, propose la création de vélocipédistes pour défendre les voies ferrées.

Disons deux mots avec M. Eugène Paz, de l'hygiène du vélocipède.

On me demande mon avis sur l'hygiène des vélocipèdes. Je me sens assez mal à l'aise pour obtempérer à ce désir, ayant certes à dire beaucoup de bien de ce locomoteur, mais ayant aussi à formuler un assez grand nombre de réserves.

Le mieux, en ce cas, est de débiter par le chapitre des restrictions. Je commencerai donc par la critique, réservant l'apothéose pour la fin.

Le premier des inconvénients que me paraît offrir le bicycle est l'état de perturbation que peut amener ce véhicule employé sur le pavé ou toute autre route rude ou inégale. En effet, la trépidation à laquelle il donne lieu en ce cas, peut produire, après une répétition un peu fréquente, un ébranlement des centres nerveux.

Un autre danger non moins redoutable est celui-ci : l'homme qui monte beaucoup en vélocipède est exposé à certains accidents physiologiques du côté des genoux.

Ceci demande une courte explication : nos articulations fonctionnent au moyen d'une substance qui est à leur jeu ce que la graisse est aux

roues d'une voiture. Or, que certaines de ces articulations fournissent un travail imprévu, exorbitant, à force de se froter et de s'user, elles absorberont nécessairement toute la provision de liqueur synoviale dont les a dotées la nature. Les os, n'étant plus suffisamment humectés, deviennent plus friables; de là, propension à la fracture; souvent aussi inflammation articulaire.

Je n'ai rien à dire de la difficulté matérielle qu'on éprouve à garder son centre de gravité sur le bicycle, de la fatigue de toute la région coxale assise sur un espace presque aigu à force d'être étroit, de la communication naturelle de ce malaise à l'épine dorsale, et enfin de la facilité des chutes et des dangers qu'ils peuvent entraîner.

J'ai fini avec le passif du vélocipède; vous le voyez, je ne lui ai pas épargné les dures vérités qu'il me paraît mériter. Il est bien juste que je lui décerne maintenant sa légitime part d'éloges.

Au point de vue hygiénique, il est comme tous les exercices corporels, très salubre, à la condition d'être une distraction et non un travail, un incident et non une habitude.

Il détermine une transpiration bienfaisante; mais cette transpiration obtenue, il faut éviter avec le plus grand soin les refroidissements brusques et les courants d'air.

Le vélocipède peut convenir aux gens obèses qui veulent s'entraîner, aux personnes sujettes à des oppressions pulmonaires ou aux congestions.

On peut sans crainte le recommander comme un très puissant dérivatif du sang vers les extrémités inférieures, et comme un excellent moyen pour guérir la raideur des articulations des jambes.

Enfin les rhumatisants, les diabétiques et les gouteux peuvent en retirer de grands et incontestables avantages; mais à la condition expresse de changer de linge aussitôt après ce violent exercice.

Tel est, selon moi, le bilan du vélocipède à deux roues.

Nous lisons dans le *Telegraph* de Kiew, qu'un jeune Français nommé de Croix, est arrivé tout récemment de Paris dans cette ville sur son vélocipède. Il a passé par Vienne, Cracovie, Lemberg et Gitomir. Partout la foule de curieux étonnés assistait au passage de M. de Croix; mais nulle part l'intrépide voyageur n'a causé plus grande stupéfaction que dans les petites villes et villages russes, où les paysans et les juifs prenaient pour un sorcier ou un démon incarné.

Il a passé la première fois, le 18 mai, sur Krestchatik à Kiew; la foule a couru après lui: les cochers des voitures publiques le poursuivaient, et M. de Croix, satisfait d'avoir attiré l'attention, marchait avec la vitesse d'une locomotive et manœuvrait son véhicule avec une étonnante habileté.

Un jeune suisse, M. de Watteville, vient de faire en cinq jours le

trajet de Francfort à Prague, en vélocipède ; il déclare que le voyage a été des plus agréables et qu'il se trouve moins fatigué que s'il avait fait le tour en chemin de fer. Il a quitté Prague pour se rendre, toujours par le même moyen, à Vienne et de là à Pesth.

A Charlottenbourg, près de Berlin, ces jours-ci, toute une bande de vélocipédistes prenait ses ébats au milieu d'une brillante assistance ; les uns se lançaient de toute la force de leurs jarrets, d'autres faisaient des grâces ; tous étaient contents de l'effet qu'ils produisaient. Subitement s'élança dans une allée un énorme boule-dogue qui, avec des aboiements furibonds, se met à la poursuite des jeunes *velocemen* ; à sa voix on vit accourir de partout des chiens, grands et petits, caniches et requets ; bientôt ce fut toute une meute donnant la chasse à nos pauvres jeunes gens qui, au milieu des éclats de rire de la foule impitoyable pour ces sortes de déboires, fuyaient à qui mieux mieux ; c'était un tintamarre effroyable, surtout quand un des animaux avait happé le pan d'un habit et qu'alors une douzaine d'autres chiens cherchaient à le lui arracher.

Le tumulte fut au comble, lorsque quatre gros chiens attachés par couples à deux petites voitures d'un laitier se mirent de la partie ; les boîtes en fer-blanc roulèrent sur le chemin avec fracas et finalement les deux véhicules volèrent en éclats. Cependant les malheureuses victimes parvinrent à s'échapper, sauf deux qui choppèrent contre un pavé et allèrent s'étendre dans un fossé rempli de vase où la meute les suivit en poussant des hurlements de triomphe. A ce moment cependant, les spectateurs qui avaient suivi la chasse en curieux, intervinrent et empêchèrent les deux jeunes gens d'avoir le sort de la corne (dormeur) d'Actéon : ils en ont été quittes pour quelques foulures.

Au nom des principes immortels de 89, le *Figaro* proteste.

Un monsieur pétitionne au Sénat pour qu'on supprime les vélocipèdes.

Mais sacrebleu ! quel drôle de pays que le nôtre où l'on passe sa vie à demander la liberté, et où on ne laisse pas les citoyens jouir en paix de la liberté de se casser le cou.

Si ça leur plaît, à ces gens,—et si ça ne gêne personne . . .

Henri Monnier prépare une nouvelle édition de *Grandeur et décadence de Joseph Prud'homme*.

Il y introduira cet important changement : au lieu de :

“ Le char de l'Etat navigue sur un volcan.”

On lira désormais : “ le *Vélocipède* de l'Etat, etc.

C'est logique !

---

# LA MARSEILLAISE.

---

Dans les groupes qui se sont formés dans les rues—à quelque époque et sous quelque prétexte que ce soit—il est une mélodie vibrante, guerrière, menaçante... que les gamins de Paris connaissent à peu près par cœur ;

Et que Rachel *disait* sur la scène du Théâtre Français, avec un accent et une *maestria* extraordinaires.

C'est une mélodie, écrite sur une mesure de marche.

Elle se nomme *la Marseillaise*. . . .

\* \* \*

Je ne me base pas toujours, pour bien apprécier la raison des choses, sur des opinions dès longtemps établies.

Je ne suis pas complaisamment, andolement . . . . de l'avis de tout le monde.

Je ne trouve pas que *la Marseillaise*, dans l'intention de son auteur, ait été un chant séditioneux.

C'est un chant de soldats écrit par un soldat.

Je le crois, et l'histoire à la main, je vais tenter de le prouver . . . .

\* \* \*

J'ai souvent, étant enfant, entonné *la Marseillaise*, dans un entr'acte de l'Ambigu Comique ou de la Gaité . . . sans songer que je faisais entendre un chant guerrier.

*Cet âge* est sans pitié, a dit le poète, et il me suffisait que *la Marseillaise* fût défendue dans les endroits publics . . . pour me mettre absolument en voix . . . .

J'avais chanté *la Parisienne* et le *Chant du départ* comme je devais fredonner plus tard le *Chant des Girondins* et les *Lampions*.

Nous avons, nous gamins de Paris, un génie d'enfer à exécuter l'air du *Mirliton* avec des variations durant toute la période d'une foire de Saint Cloud, ou bien encore les *Pommiers* de *Ninterre* sans respirer, tout le long de la route qui sépare de Paris le bourg qui vit naître Geneviève la Sainte . . . .

Tous ces chants badins ou politiques, narquois ou profonds ; ils *chantent et paieront*, eût dit Mazarin en les écoutant.

Mais la *Marseillaise*, c'est bien autre chose ; c'est absolument un chant de soldats, écrit par un soldat... et composé pour faire face vaillamment aux étrangers, assez audacieux pour menacer nos drapeaux.

\* \*

L'auteur de la *Marseillaise*, Joseph Rouget de l'Isle, naquit à Louis Saulnier, le 10 mai 1770.

Il était en 1792, alors que la guerre éclata, officier du génie en garnison à Strasbourg.

Strasbourg, pour défendre le pays menacé, avait organisé un bataillon d'héroïques volontaires...

Or, au moment du départ de ces valeureux jeunes gens, le maître de Strasbourg, M. Dietrich, se souvient que le jeune officier Rouget de l'Isle était à la fois musicien et poète.

Il lui demanda un chant pour ses héros improvisés.

Rouget se mit à l'ouvrage dans la soirée, il passa la nuit... et à l'aurore le chant était écrit, parole et musique.

Cela ne s'appelait pas la *Marseillaise*, mais bien le *Chant de Guerre de l'armée du Rhin*.

Ce ne fut que plus tard, quand les Marseillais de Barbaroux l'eurent adopté, qu'il prit son titre actuel.

Mais il convient de rappeler quel fut l'esprit de son auteur et quelle a été sa véritable origine...

\* \*

La *Marseillaise* a donc été uniquement, je répète, le chant d'un soldat créé pour des soldats.

Dumersan, dans son annotation de la *Marseillaise*, placée en tête des chansons guerrières de la France a dit :

“ Ce chant patriotique et guerrier a retenti dans toute l'Europe.

“ On ne saurait se faire aujourd'hui une idée de l'enthousiasme qu'il inspire.

“ L'air est devenu une des plus belles marches militaires que l'on connaisse ; il a souvent mené nos soldats à la victoire.

“ Malheureusement, on fait des plus belles choses un mauvais emploi.”

La *Marseillaise* fut aussi l'accompagnement des actes les plus violents des époques violentes.

\* \*

Ce chercheur intelligent et amoureux de la vraie vérité, M. Poisles-Degranges, a abordé cet épisode de la composition de la *Marseillaise*.

Il raconte qu'étant, après les sollicitations de Dietrich, rentré dans la chambre qu'il occupait à Strasbourg, Rouget de l'Isle prit son violon et improvisa l'air et les paroles.

Quand il publia plus tard ce qui était devenu *l'Hymne des Marseillais*, Rouget de l'Isle raconta lui-même la façon dont il avait doté la France chantante et guerrière de ses couplets entraînant.

“ Je fis les paroles et l'air de ce chant à Strasbourg, dans la nuit qui suivit la proclamation de guerre, de la fin d'avril 1792. Intitulé d'abord *Chant de l'armée du Rhin*, il parvint à Marseille par la voie d'un journal constitutionnel rédigé sous les auspices de l'illustre et malheureux Dietrich. Lorsqu'il fit son explosion, quelques mois après, j'étais errant en Alsace sous le poids d'une destitution encourue à Auniogue pour avoir refusé d'adhérer à la catastrophe du 10 août, et poursuivi par la proscription immédiate qui, l'année suivante, dès les commencements de la Terreur, me jeta dans les prisons de Robespierre, d'où je ne sortis qu'après le 9 thermidor.

“ R. D. L.”

\* \* \*

Dans la *Marseillaise*, telle qu'on la conserve aujourd'hui, il y a un couplet qui n'est pas de Rouget de l'Isle, mais qui a été ajouté, c'est celui-ci.

Nous entrerons dans la carrière  
 Quand nos aînés n'y seront plus ;  
 Nous y trouverons leur poussière  
 Et la trace de leurs vertus ?  
 Bien moins jaloux de leur survivre  
 Que de partager leur cercueil  
 Nous aurons le sublime orgueil  
 De les venger ou de les suivre !

Un jeune homme, rencontrant Rouget de l'Isle dans un salon de Paris, lui dit qu'il n'avait jamais entendu de chant aussi vaillant que l'ancien chant *des soldats du Rhin*.—Quelle stance préférez vous ? lui demanda le poète musicien.

—La dernière, celle qui commence par :

Nous entrerons dans la carrière

Car les vers sont admirables. . . .

—Vous avez raison, répondit modestement Rouget de l'Isle, mais ils ne sont pas de moi.

Rouget de l'Isle est mort le 26 juin 1836.

Et, lorsqu'on le déposa dans la terre, c'est M. Poiles-Desgranges qui nous le rappelle, il arriva ceci :

On chanta seulement les litanies religieuses prononcées par le clergé.



Les habitants de Chisi le Roi s'agenouillèrent et chantèrent. . . . la *Marseillaise* ! . . .

\* \* \*

Voilà l'histoire de cette *Marseillaise*, que les américains demandaient à Mlle Rachel, lors de sa tournée artistique à New-York, Boston et Philadelphie.

Elle a été écrite comme un défi aux ennemis de la France, aux envahisseurs de son territoire.

C'était un pendant à la *chanson de Roland*, qui n'était pas inférieur à ce refrain favori de la chevalerie.

C'était, dit M. Ourbry, un *chant national*, réservé pour faire lever un peuple comme un seul homme, en cas d'agression de l'étranger, — moderne oriflamme qui devrait reposer, en temps de paix, sous un voile dans le sanctuaire.

*Le Petit Journal.*

## ÉCHOS DE LA SEMAINE.

Paris, Juillet 1869.

Sur la foi du calendrier, cet affreux mystificateur qui, esclave d'une vieille routine, nous annonce chaque année la *belle saison*, comme si l'on devait toujours compter sur elle à jour fixe, Paris a déjà depuis quelque temps quitté ses gilets de flanelle, ses caleçons et ses cache-nez, et s'est élancé avec une confiance d'un meilleur sort vers les villes d'eaux, les bains de mer et autres résidences habituelles du citadin en rupture de ban. — Hélas, mal lui en a pris, — à l'heure présente, non-seulement Paris grelotte aux abords des sources en se gardant bien d'y porter la lèvre, et se tient à distance respectueuse de toute immersion et de toute promenade aux cascades, mais il est en train de s'approvisionner pour tout son hiver de bronchites et de rhumatismes. — Ce que le touriste cherche en ce moment avec le plus d'ardeur à Bade, à Spa, à Trouville ou à Nice, c'est une cheminée bien garnie, bien flambante où il puisse réchauffer ses membres engourdis, et de tous côtés la même dépêche court sur les fils électriques : *Envoyer fourrure sans retard ; expédier paletot par retour courrier.* — Les employés du télégraphe ne peuvent pas suffire à la demande.

Voilà pour le Parisien absent ; mais le Parisien qui, retenu dans l

grande ville par les chaires de sa profession ou les exigences d'une position qui ne permet pas le déplacement, croyez-vous qu'il soit moins à plaindre ?—Tous les plaisirs de l'hiver étant clos, tous les plaisirs d'été étant inabondables, il se trouve comme un corps sans âme, placé entre une saison qui n'existe pas encore,—il n'a plus les bals, les dîners, les concerts, les spectacles, et il est privé en même temps du tour de Marne, de la gibelotte sous la tonnelle, de la rêverie dans les bois suburbains, de la pêche à l'ablette aux abords des égouts, toutes ces joies dont on ne sent bien le prix que lorsqu'on en est privé.—Pauvre Parisien !

Il est vrai que, pour le consoler, les astronomes ont résolu de lui exposer la cause de toutes ses privations ; MM. les académiciens se sont mis en quête de raisons pour expliquer cette absence prolongée du soleil,—et voici ce qu'ils ont découvert :

Le roi des astres a été, comme on sait, affligé de tout temps d'une sorte de maladie de peau, qui modifie considérablement son attitude dans le monde :—il a des taches, et il paraît qu'aucun chimiste n'a pu encore découvrir une eau spécifique pour les faire passer.—Le lait antéphélique, qui obtient de si beaux résultats sur le facies de nos vieilles planètes du demi-monde, et la benzine qui, dit-on, remet si bien à neuf les étoffes les plus maculées, n'ont pas leur analogue dans les hautes sphères qu'il habite ;—et ce qu'il y a d'affreux, c'est que la maladie de ce pauvre soleil est soumise à des intermittences et à des recrudescences.—Ainsi, il paraîtrait que ces taches, qui, d'ordinaire, n'entament son disque que dans une proportion raisonnable et ne compromettent qu'en partie l'éclat de ses rayons, se multiplient tous les trois ans d'une façon tout à fait alarmante et arrivent à le couvrir comme le ferait un véritable écran.—On lit, en effet, dans un journal italien, qu'un astronome romain en a compté, le 7 courant, jusqu'à trente-trois principales, disposées en sept ou huit groupes.

Le malheureux, que vouliez-vous qu'il fit contre trente-trois ?—Qu'il s'éteignît.—C'est ce qu'il a fait, et voilà pourquoi nous sommes livrés en pâture à ces affreux nuages, ces émeutiers de l'azur dont le sergent de ville soleil ne peut plus avoir raison,—et voilà pourquoi nous soufflons dans nos doigts, nous tremblons pour nos orangers et nous faisons emplette de combustibles à la fin de juin.

Mais voici la question qui se complique ; c'est justement au moment où nous éprouvons le besoin de reprendre nos habitudes d'arrière-saison, et notamment de nous chauffer, que la grève des mineurs vient nous inquiéter sur l'avenir de nos calorifères. Plus de mineurs, plus de houille : plus de houille, plus de coke, et M. Prudhomme qui m'affirme que la France est déboisée,—comment nous tirer de là ?—“ Il est vrai, ajoute-t-il, que cela décidera peut-être l'Empereur à annexer la Belgique.

qui, vous ne l'ignorez pas, est un pays des plus riches en houillères ;" e'est égal, cette considération ne me rassure pas complètement,—j'aime mieux penser que ce gros différend s'arrangera à l'amiable ;—les malentendus de Saint-Etienne, comme les taches du soleil, finiront par se dissiper,—et tout reprendra son état normal ici et là.

\* \* \*

Et puis n'avons-nous pas, pour nous soutenir dans nos tristes jours, cette philosophie qui affirme que le mal est toujours doublé d'un certain bien, et qu'une bonne chose se trouve souvent au fond d'une mauvaise ?

" Charles Dickens soutenait un jour cette théorie : " Que quelles que soient les épreuves et les difficultés que l'homme puisse reconstruire sur son chemin ici-bas, elles auraient toutes leur côté consolant si on était assez heureusement doué pour l'apercevoir. Laissez-moi vous raconter une histoire à l'appui de mon argument"—dit l'illustre romancier à son auditoire :—" Deux hommes étaient condamnés à être pendus le même jour et à la même heure pour crime d'assassinat, devant la prison de Newgate, qui est, comme on le sait, la Roquette de Londres.

Les lugubres préparatifs pour la dernière scène du drame viennent d'être terminés ; le moment approche, le bourdon de l'église du Saint-Sépulchre fait entendre les premiers accords du glas funèbre, la procession s'avance jusque sous le plateau fatal, la corde est ajustée autour du cou des deux condamnés ; des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants se tiennent au pied de l'échafaud. En ce moment même, un taureau échappé du marché de Smithfield fait irruption dans la foule et, donnant de la corne de droite et de gauche, sème l'épouvante et la terreur sur son passage. Sur quoi l'un des patients, se tournant vers son malheureux compagnon, lui dit avec une satisfaction marquée :

Dites donc, Bill, nous avons de la chance ! hein ! de ne pas nous trouver dans cette bagarre !"

—Quelle chance, me disait l'autre jour un excentrique, nous n'aurons pas d'été cette année.

—Comment, cela vous réjouit ?

—Parbleu, pas d'été, pas de melons...et *ils me dérangent*.

Au reste, le goût du paradoxe, de l'étrangeté, de l'excessif allant toujours en se développant et certaines des idées et des prédilections modernes continuant à s'épanouir dans l'absurde, il n'est pas absolument impossible qu'avant peu on arrive à nier les influences bienfaisantes du soleil lui-même et à casser aux gages jusqu'au printemps. Que de choses dignes d'être respectées cette recherche enragée de la nouveauté quand même n'a-t-elle pas ébranlées par ses sarcasmes, ou étouffées sous son dédain !—Si nous nous laissons aller à

la tentation, combien il nous serait facile de broder sur ce thème-là ! Nous aimons mieux, pour aujourd'hui, citer un passage d'un article de M. Chadeuil, qui s'y rattache et dans lequel l'écrivain fait une charge à fond contre le goût du jour ; c'est à l'occasion de la mort de Grisar, un des convaincus de l'art, dont l'indifférence des directeurs de théâtre semble avoir abrégé les jours, que le courriériste du *Siècle* a écrit ces lignes :

“ Aujourd'hui, dit-il, l'artiste s'est effacé devant le praticien. On fabrique des partitions à la vapeur, comme des brimborions dans le commerce ou des colifichets dans l'industrie. Le désir de bien vivre a créé le besoin de faire vite. Il ne s'agit plus que d'y avoir la main.

Alors sont venus les faiseurs de gaudrioles, les maîtres farceurs, qui se sont mis à nous faire rire. Tout leur était bon : la fable, l'histoire, les mœurs, ils ont tout bouseulé, tout renversé sur leur passage ; ils nous ont mis la tête en bas et le cœur à droite : ils n'ont plus fait que des parodies.

C'était bon une fois, pour s'amuser dans des milieux qui ne sont pas toujours agréables. Mais ce qui devait être l'exception est malheureusement devenu la règle. On a vu ces plaisantins de la dernière heure s'enrichir de leur productions insalubres, et la tentation a été grande de les imiter. Sans y mettre de gêne, on a fait comme eux. Les fariboles sont devenues à la mode et les grosses farces ont fait fureur. Sur beaucoup de théâtres, nous n'avons plus eu que des charges à fond de train contre la délicatesse et le sens commun. Le goût public s'est dépravé, des chanteuses de carrefour se sont fait un trône dans des tabagies, et... je n'ose presque pas le répéter, nous avons vu des souverains étrangers, venus chez nous pour l'Exposition, s'en aller le soir, au débotté, dans des lieux malsains où l'on jouait je ne sais plus quelle pièce, genre Gauthier Garguille ou Galimafré. Était-ce une leçon qu'ils prétendaient nous donner en affectant cette présence ? Je le crains un peu.”

Parmi les arts qui, selon ceux qui voient tout en noir seraient aujourd'hui *dans le marasme*, il ne faut pas compter l'art de l'escrime. A en juger par le nombre de duels que les journaux ont chaque jour à enrégistrer, il est clair que cette science, qui consiste à tuer son semblable proprement et selon les bonnes règles, est plus que jamais en grande faveur.

Depuis deux ou trois mois à peine, onze rencontres, plus ou moins meurtrières, ont déjà été signalées, et il s'en mitonne encore plusieurs autres en ce moment. Nous voilà donc revenus à ce bon temps où Montaigne disait : “ Mettez trois français aux déserts de Libye, ils ne seront pas un mois ensemble sans se harceler et s'égratigner.” Serait-il

vrai que cet affreux préjugé du duel soit indéracinable ? Ne serait-ce pas plutôt que nos lois sont mal combinées pour le combattre d'une façon efficace ? Nous serions assez disposé à nous ranger à ce dernier avis : il nous semble, en effet, qu'en ce moment on n'éprouve tant le besoin de venger par ses propres mains son honneur outragé, que parce que l'on ne se sent pas suffisamment protégé par la loi contre celui qui a osé y porter atteinte. Qu'un homme, après avoir reçu un soufflet, porte sa plainte aux tribunaux, les tribunaux condamneront presque toujours l'agresseur à une amende ou des dommages-intérêts insignifiants qui semblent dire : Un soufflet ! Qu'est-ce que cela ? 25 fr. ou 50 fr., c'est bien payé. Si les lois étaient plus sévères contre la calomnie, l'injure, l'offense ; si elles couvraient sérieusement les citoyens dans leur honneur ; si elles obligeaient, comme en Angleterre, je crois, l'agresseur opulent à partager sa fortune avec les enfants malheureux de sa victime, on parviendrait évidemment à éteindre chez l'homme insulté cet esprit de vengeance qui le pousse aux dernières extrémités. Il renoncerait plus volontiers à toute réparation personnelle, et étant convaincu que cette réparation sera sérieusement exigée par la justice, déléguée par lui à cet effet, on arriverait ainsi à détruire, au moins en partie, cette funeste habitude, héritage barbare et gothique de l'esprit chevaleresque des siècles passés, qui ne tend à rien moins qu'à dissimuler l'assassinat, et à légitimer ce que condamnent à la fois et la loi et la morale.

THOMAS GRIMM.

## L'ÉLECTION DE PIE IX.

Le 17 et le 21 juin ont été deux dates chères aux cœurs catholiques. C'était le double anniversaire de l'élection et du couronnement de Pie IX. Le pape entrait donc dans la vingt-quatrième année de son pontificat. Cette année en verra le plus bel acte : le grand concile du Vatican. Puisse cet auguste et bien-aimé père la passer tranquille et heureuse.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler les circonstances touchantes qui signalèrent l'avènement au trône pontifical de ce pape à qui la divine providence réservait un aussi grand rôle dans l'Eglise.

Déjà trois scrutins avaient eu lieu. Le cardinal Mastai voyait se concentrer sur lui les voix que perdait le cardinal Lambruschini, et un nombre de plus en plus grand de suffrages éparpillés sur d'autres

cardinaux. Au second tour, il avait gagné quatre voix ; au troisième, Mgr. Mastai, comme scrutateur, avait lu vingt-sept fois son nom.

On approchait du dénouement, et l'émotion du conclave était grande. Le soir du même jour, le scrutin fut ouvert à trois heures. Mgr. Mastai était à son poste ; il était pâle et paraissait préoccupé : le résultat de l'épreuve du matin l'effrayait. Il avait passé dans la prière tout le temps écoulé entre les deux scrutins.

La séance s'ouvrit par le chant du *Veni Creator* ; puis on procéda à l'écriture et au dépôt des bulletins dans le calice ; ensuite les votes des malades, recueillis avec les formalités d'usage, y ayant été réunis, un silence solennel se fit, et le dépouillement commença.

Mgr. Mastai lut son nom sur le premier billet ; il le lut encore sur le second, sur le troisième, et ainsi de suite jusqu'au dix-septième, sans interruption. Sa main tremblait, et quand, sur le dix-huitième que le scrutateur lui présenta, il lut encore son nom, ses yeux se voilèrent. Il supplia l'assemblée de prendre en pitié son trouble et de charger l'un d'eux de continuer le dépouillement. Mgr. Mastai oubliait qu'un scrutin ainsi interrompu eût annulé l'élection.

Le sacré collège s'en souvint heureusement : " Reposez-vous, prenez votre temps, nous attendrons ", cria-t-on de tous côtés. Les plus jeunes, s'empressant autour de lui, l'engageaient à s'asseoir, à se reposer. Un de ses collègues lui présenta un verre d'eau. Il était assis, et il restait tremblant, silencieux, immobile. Il n'entendait rien et il ne voyait rien, et deux ruisseaux de larmes sillonnaient ses joues.

Cet ébranlement si profond, si vrai, causé par l'effroi de sa propre grandeur, gagna la plupart des cardinaux, auxquels il avait été jusque-là étranger, et les attendrit d'autant plus que, dans ces trésors de modestie et de sensibilité qui se révélaient à eux, ils virent la justification la plus inattendue et la plus touchante de l'acte qu'ils venaient d'accomplir.

Au bout de quelques instants, le cardinal Mastai se leva et rejoignit le bureau, soutenu par deux de ses collègues. Le dépouillement s'acheva lentement. Au dernier bulletin, il avait lu son nom trente-six fois !

Aussitôt les cardinaux se levèrent ; une seule voix retentit sous les plafonds de la chapelle Pauline. Le sacré collège avait confirmé par acclamation le résultat du scrutin. C'était le 16 juin 1846.

Le lendemain, le cardinal-Riario Sforza annonçait au peuple romain la bonne nouvelle au son du canon du château Saint-Ange et en ces termes : " Je vous annonce une grande joie. Nous avons pour pape l'éminentissime et révérendissime seigneur Jean Mastai-Ferretti, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, qui a pris le nom de Pie IX. "

Un profond silence, racontent les historiens, accueillit ces paroles.

Depuis près de vingt ans que le cardinal Mastai avait transporté hors de Rome le théâtre de sa charité et de ses bonnes œuvres, il était à peu près resté inconnu, à peu près oublié dans le peuple ; mais ce que l'on avait entendu à Fossombrone se renouvela tout-à-coup pour lui sur la place du Quirinal. " Ah ! il ne m'est pas inconnu à moi, le cardinal Mastai, commença un homme de la foule ; combien de fois il m'a consolé à l'hospice de Tata-Giovanni ! Son cœur était celui d'une mère.—Et moi, continuait une pauvre veuve, je venais de perdre mon époux ; le bon cardinal paya ses funérailles et me laissa sa bourse pour secours.—C'est avec son argent que j'achetai les premiers outils de mon état, disait un ouvrier, et depuis le pain n'a jamais manqué à ma famille.—Il a sauvé toute notre ville de la vengeance de l'armée autrichienne, ajoutait un habitant de Spolète qui se trouvait dans la foule.—Il n'y a plus de malheureux à Imola, grâce à lui ", s'écriait enfin un homme venu de cette ville.

Et les éloges se multipliant comme s'étaient multipliés les bienfaits, le nom de Pie IX fut élevé jusqu'aux nues ; Rome se tapissa de guirlandes, s'enflamma de lumières, se remplit de chants et de bénédictions ; l'Eglise entière tressaillit d'espérance.

*La Semaine.*

---

## LE P. HYACINTHE AU CONGRÈS DE LA PAIX.

---

Le *Journal des Débats*, le *Temps*, l'*Opinion Nationale* et l'*Universel* rendent compte de la séance du congrès de la paix. C'était très beau, disent-ils. La salle pleine, beaucoup de dames, le bureau chargé de fleurs de rhétorique au moment de s'ouvrir ! Ils se sont émus, ils ont presque pleuré. Une perle tremble aux cils de M. Molinari, des *Débats*, et M. Sauvestre, de l'*Opinion Nationale*, l'œil flamboyant, les bras étendus, demande à embrasser tout le monde, même ses anciens écoliers devenus Jésuites.

Il y avait quatre personnes au bureau. M. Michel Chevalier, sénateur, de la religion saint-simonienne, présidait, disons mieux, pontifiait. Auprès de lui, M. F. Passy, ministre de la paix perpétuelle, inventeur de la chose, vrai curé de cette paroisse, catholique très modéré, très, très modéré, faisait prêtre assistant. Puis, diacre et sous-diacre, d'un côté M. le pasteur Martin Paschoud, ministre du libre-examen, de ceux

qui nient la divinité de Jésus-Christ, et de l'autre, le R. P. Hyacinthe, fils de Ste. Thérèse (*religioso Teresiano*, dit le journal romain) ministre du Dieu vivant.

Sur l'estrade on voyait diverses personnes renommées et importantes. Il y a comme un accord des journaux pour n'en citer que quelques-uns ; mais ils citent les mêmes : le P. Perraud, de l'oratoire, M. l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine, et MM. les grands rabbins de Paris et de Genève. Hélas ! très vénérable et très vénéré curé de la Madeleine, prêtre plein de cœur, patriarche plein de jeunesse, homme d'esprit plein de simplicité, qu'on est importuné de vous voir dans ce mélange ! On sait bien ce qui vous y pousse ; mais vous aurez beau faire, vous ne baptiserez point ces rabbins, et vous ne dégonflerez point ces hydro-piques.

A sa petite place de sous-diacre, le P. Hyacinthe était cependant le lion et la pièce rare de toute cette pompe *passyfique*. C'est sur lui que se portait tout l'intérêt, et plusieurs n'en pouvaient croire leurs yeux ; c'est lui qu'on voulait entendre, et plusieurs n'en voulaient pas croire leurs oreilles. Lorsqu'il eut parlé, beaucoup levèrent le siège, fuyant sans pitié les déroulements fleuris de M. le pasteur Martin Paschoud. On n'avait même que fort peu écouté une lettre du R. P. Gratry, l'un des Quarante, lequel est aussi en communion avec les Passyfiants. Tout pour le P. Hyacinthe ! Ainsi le Carmel et la religion catholique ont triomphé hier, entre midi et cinq heures, à Paris, dans un lieu que Ste. Thérèse et St. Jean de la Croix n'auraient pas voulu hanter.

Faisons comme tout le monde, laissons-là M. Michel Chevalier et M. Frédéric Passy, que nous pourrons toujours retrouver, et allons au P. Hyacinthe. Notre collaborateur, M. Aubineau, a rapporté hier la pénible impression qu'il a reçue de son discours, nous n'en dirons pas d'avantage avant de l'avoir sous les yeux ; mais les impressions des journaux qui s'en occupent, intéresseront nos lecteurs.

Voici le *Temps*, organe du protestantisme politique et orléaniste, qui a eu sa part dans les élections de Paris, où il est représenté par M. Ferry, l'homme pur de toute alliance avec l'Eglise :

“ Le P. Hyacinthe s'est levé ensuite. On ne se transforme pas tout à coup, par cela seul qu'on change de milieu et d'auditoire. Il y a eu dans le discours du célèbre orateur catholique parfois de la causerie et parfois du sermon, toujours beaucoup d'élan, de flamme, le plus généreux amour de l'humanité et le sentiment très vif de la liberté : “ Il faut aux  
“ enfants, a-t-il dit, des maîtres et des précepteurs très personnels ; mais  
“ de ces maîtres et de ces précepteurs, le temps est passé, nous ne  
“ sommes plus des enfants, nous sommes des hommes.” Et plus loin :  
“ L'humanité ne veut plus former un camp, mais un forum et un



“ marché, avec un temple au-dessus, où la grande humanité adorera son Dieu.

“ Le P. Hyacinthe est pour l'action plus que pour le mysticisme : L'homme, a-t-il dit, n'est pas sur la terre pour rêver le ciel, mais pour le mériter.”

“ Une condamnation, de la guerre, de par les trois commandements du Décalogue : “ Tu ne tueras point, tu ne déroberas point, tu ne convoiteras pas le bien de ton prochain,” a fourni à l'orateur de fort beaux mouvements, qui ont excité dans la salle un véritable enthousiasme.”

Le *Temps* donne un petit mot au P. Gratry, dont la soutane brodée de laurier toujours vert a été un peu éclipsée par la bure du carmel. Il paraît donc que la lettre du P. Gratry est le développement de cette pensée :

“ Deux choses sont sorties de l'urne électorale, paix et liberté : c'est par la paix que la liberté doit être conquise.”

Dans son dernier livre, après avoir très bien raisonné contre M. Vaucherot et très bien battu son philosophe, le P. Gratry insiste fortement sur les bonnes pensées qui nous viennent des étoiles, habitées selon lui par des peuples très sages et tous membres du congrès de la paix ; car ils ont totalement banni la guerre. Probablement le P. Gratry voyage en ce moment par là, et c'est de là qu'il considère les choses terrestres. Mais entre l'étoile qu'il habite présentement et la réalité des mouvements politiques, il y a des nuages.

Revenons au P. Hyacinthe ; il n'a pas paru nuageux.

Le *Journal des Débats* l'a vu et entendu avec plaisir. Il s'exprime par l'organe de M. G. de Molinari, économiste et grand admirateur de M. Quinet. Nous avons dû, il y a quelque temps, reprendre M. de Molinari, qui citait inexactement certaines paroles de nos Evêques, et qui profitait de ce qu'il leur faisait dire pour les injurier très gravement. Il est plus doux aujourd'hui.

“ Le P. Hyacinthe a pris la parole. On connaît l'éloquence nerveuse et colorée de l'éminent prédicateur des conférences de Notre-Dame ; on sait aussi que cette éloquence qui rappelle celle de Lacordaire, le P. Hyacinthe l'a mise souvent au service des idées de liberté et de progrès, et c'est un autre point de ressemblance avec son illustre devancier. La *Ligue de la paix* doit se féliciter d'avoir acquis un tel auxiliaire. Nous ne devons pas oublier de dire non plus que plusieurs autres prêtres catholiques, l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine, le Père Perraud, de l'Oratoire, etc., etc., avaient accompagné le Père Hyacinthe, et qu'à côté d'eux siégeaient des pasteurs protestants ainsi que le grand rabbin. Déjà au Congrès de la paix de 1849, on avait vu M. l'abbé

Deguerry tendre la main à M. Athanase Coquerel, à l'inexprimable horreur du journal l'*Univers*. Jeudi, le scandale a été plus complet et plus criant encore, s'il est possible : prêtres catholiques, pasteurs protestants, rabbins israélites, au lieu de faire assaut d'anathèmes et de malédictions, ont invoqué ensemble le Dieu de tolérance et de paix. L'assemblée, en proie à une indescriptible émotion, applaudissait à ce spectacle si rare, et ses applaudissements ajoutaient à la gravité du scandale.

“ Nous ignorons si l'*Univers* s'en consolera ; mais cette réunion fraternelle de ministres des trois grandes religions des peuples civilisés, comme les a nommés le P. Hyacinthe, n'est-elle pas une première victoire dont les amis de la paix peuvent à bon droit se réjouir ? ”

Écoutez maintenant M. Sauvestre. C'est celui-là qui s'est rendu immortel en appelant *vermine* les Petites Sœurs des pauvres et les Sœurs de la charité, et qui a fait ce livre diffamatoire intitulé *Sur les genoux de l'Eglise*. Comme si l'on s'était trouvé si bien sur ses genoux à lui, lorsqu'il distribuait la pâtée intellectuelle en Bonnétable. Mais M. Sauvestre est transfiguré.

Après avoir dit au pauvre M. Passy qu'on s'ennuyait de l'entendre, parce qu'enfin on était venu pour le P. Hyacinthe, il continue :

“ Il était quatre heures et demie, lorsque l'orateur aux pieds nus s'est levé. L'assemblée a bien vite oublié sa fatigue. Reprenant à son tour, et comme à plaisir, la description de ces deux grandes forces que la civilisation moderne peut opposer à la guerre comme une double autonomie : le développement de l'industrie et la puissance grandissante de l'opinion, il a trouvé pour les mettre en évidence des images d'une incomparable grandeur.

“ Il a déclaré qu'il n'appartenait point à cette secte étroite et exclusive, qui fait profession de mépriser les terrestres intérêts et de compter pour rien les travaux que l'homme accomplit en vue de dompter la matière. L'homme n'a pas été mis sur la terre “ pour rêver le Ciel, mais pour le gagner par le travail.”

“ Et, après avoir décrit en termes magnifiques les merveilles du travail, après avoir montré le monde civilisé, des deux côtés de l'Océan, mis incessamment en communication par la presse, par la télégraphie, et devenu comme un immense forum sous l'œil de l'éternelle justice, l'orateur qui venait de rendre hommage à ces grandes forces modernes, les a déclarées insuffisantes.

“ Il faut, a-t-il dit, une force plus forte pour vaincre la guerre, il faut que les nations puissent opposer aux commandements des rois ambitieux la double loi morale d'où est sortie toute la civilisation, et sur laquelle repose le monde moderne ; il faut que les peuples puissent :

élever au-dessus de toutes ces agitations coupables cette loi que Moïse et les prophètes ont écrites avec les traits de feu du Sinaï, et qui dit : “ Tu ne tueras point.—Tu ne déroberas point.—Tu ne convoiteras point le bien de ton voisin.”

“ Et, auprès de cette loi qui représente la justice, il faut qu'ils puissent dresser la loi nouvelle, complètement différente de la première, et qui dit : “ Aimez-vous.—Vous êtes tous frères.”

“ Réunissant alors comme en un faisceau d'influences pacifiques ce qu'il a appelé “ les trois grandes religions de la civilisation,” le Judaïsme, le Catholicisme et le Protestantisme, il a convié leurs ministres à unir leurs efforts afin de hâter le règne de la paix sur la terre.”

“ Ayant ainsi analysé le discours du P. Hyacinthe, où il y a certainement des choses qu'il ne comprend pas, M. Sauvestre exprime ses propres petits sentiments :

“ Il nous serait impossible de rendre l'émotion de l'auditoire sous cette parole puissante et convaincue. A chaque protestation au nom de la liberté, au nom de la dignité humaine, l'assemblée éclatait en applaudissements prolongés, en acclamations enthousiastes.

“ Ah ! si cette voix éloquente voulait se faire entendre plus souvent ; si le P. Hyacinthe voulait essayer de porter “ son évangile de paix ” partout où la vérité a besoin d'être entendue ! quelles conquêtes ne ferait-il pas !

“ Car la guerre, ce n'est pas seulement à la frontière qu'elle est à craindre ; ce n'est pas seulement entre des peuples différents que s'engagent des luttes meurtrières : c'est parmi nous aussi qu'il faut entreprendre l'œuvre de conciliation et d'apaisement.

“ Ce n'est pas seulement aux ambitions princières, c'est aussi aux intérêts privés, aux égoïsmes aveugles, qu'il faut prêcher la justice et la fraternité.

“ Et, puisque l'éminent orateur a séparé sa cause de celle des violents et des exclusifs, que ne cherche-t-il à rallier les masses à sa doctrine de tolérance et d'amour, à sa religion de liberté et de fraternelle égalité ?

“ Ce serait là une tâche patriotique aussi, et digne de celui qui sait si bien parler de la France.

“ Ensuite, l'excellent pasteur Martin Paschoud est venu joindre sa parole sympathique à celle des orateurs de la paix. Mais l'heure et la durée excessive de la séance ont fait vider la salle avant la fin.

“ Pauvre excellent pasteur Martin Paschoud, trouvé de trop comme le pauvre M. Passy ! Mais si nous en croyons l'*Universel*, M. l'excellent pasteur Martin Paschoud s'est bien vengé :

“ M. Martin Paschoud, pasteur protestant, clot la séance par quelques paroles émuës, qui sont très favorablement accueillies.

“ Il rappelle fort à propos ce qu'il dit au P. Hyacinthe, après l'avoir entendu parler sur la paix dans une réunion pareille, à Lyon.

“—Je ne sais pas si je suis catholique, mais je ne sais pas si vous “ n'êtes pas protestant.”

“ Ce souvenir provoque l'assentiment et le sourire de l'éloquent religieux, et l'auditoire tout entier d'applaudir plus frénétiquement que jamais.

“ M. Paschoud termine en prêchant l'union entre les israélites, les catholiques et les protestants.

“ Les quatre orateurs ont été fort éloquents et fort applaudis; mais les honneurs de la journée sont incontestablement pour le P. Hyacinthe, dont la parole vive et chaleureuse a excité dans cette assemblée le plus grand enthousiasme.”

Voilà l'effet. Nous n'en voulons rien dire de plus. Il faut donner aux orateurs le temps de la réflexion *après*, lorsqu'il ne l'ont pas assez pris *avant*. Il nous est agréable d'espérer que, rentré dans sa cellule, et pesant les suffrages qui lui viennent et ceux qui s'en vont, le R. P. Hyacinthe trouvera que son triomphe d'hier est un triste et périlleux enfantillage.

Nous n'avons rien à dire de plus, pour notre compte, sur le discours du R. P. Hyacinthe à la réunion de la *Ligue de la paix*, que ce que nous avons dit hier; mais nous avons encore diverses appréciations à reproduire. Il faut montrer aux catholiques quelles approbations obtient l'éloquent religieux et comment elles sont motivées.

Voici l'article du *Journal de Paris*; auteur, M. F. Sarcey :

Reprenons la *Ligue de la paix* au point où nous l'avons laissée hier.

Enfin, le Père Hyacinthe se leva, et il courut dans toute l'assemblée un frisson de curiosité attentive. Il débuta, comme l'Intimé, par rendre hommage à l'éloquence éclatante de M. Michel Chevalier et de M. Frédéric Passy. Il avoua qu'elle l'eût découragé de prendre la parole à son tour si les glorieux haillons dont il était revêtu ne lui donnaient le droit d'apporter une nouvelle force et une nouvelle lumière. Et quelle est cette force, quelle est cette lumière? Cette lumière et cette force, c'est la lumière et la force de l'Évangile, non pas cet Évangile étroit, exclusif, que chaque secte tire à soi et garde jalousement, mais le vrai, le grand, l'Évangile de Jésus-Christ.

L'orateur prononce tout cet exorde les mains jointes et appuyées sur la table qui est devant lui, dans une pose savante, qui tient tout à la fois du prédicateur chrétien et du causeur laïque. Les glorieux haillons dont il parle le drapent avec beaucoup d'élégance et relèvent singulièrement sa physionomie, qui n'a rien d'ascétique.

Il divise son sermon en trois points, conformément aux conditions de

la chaire catholique. C'est qu'en effet il y a, selon lui, trois moyens par lesquels on peut espérer, sinon de détruire la guerre, de la contenir tout au moins : ce sont d'abord les institutions, puis les intérêts et enfin les barrières de l'Évangile. Chacun de ces trois points se subdivise lui-même en plusieurs autres, ainsi qu'il est d'habitude dans les sermons.

Quelles sont ces institutions ?

La première est une cour internationale et souveraine qui rendrait la justice aux peuples et terminerait tous les différends par une simple décision. L'orateur avoue que ce moyen est peu pratique. Il pourrait ajouter qu'au cas même où cette cour serait constituée, la guerre n'en serait pas pour cela plus supprimée, puisqu'elle ne pourrait imposer que par les armes ses jugements aux nations récalcitrantes. La justice ordinaire à le sabre du gendarme pour raison dernière. Le canon des armées serait l'*ultima ratio* de ce tribunal.

Les autres institutions que l'orateur met en avant sont la diplomatie, l'opinion publique et l'armée. Je ne me charge pas d'expliquer comment l'opinion publique peut être une institution au même titre que la diplomatie et l'armée. Le père Hyacinthe a parlé, et je répète comme lui, sans bien comprendre.

Sur la diplomatie, il a remarqué finement qu'il y avait diplomatie et diplomatie. Il ne s'agit pas ici de diplomatie à la Machiavel, qui cherche par des détours souterrains à tromper les peuples et à abuser les rois. Non la diplomatie du P. Hyacinthe, c'est celle qui plane sur les hauteurs du christianisme et de l'humanité. Ainsi voilà qui est entendu : nous jouirons d'une paix certaine quand nous aurons des diplomates qui planeront sur les hauteurs du christianisme et de l'humanité. Il faudrait, avant de nommer un ambassadeur, que les rois se demandassent : "Plane-t-il ? Est-il homme à planer ?" Vous voyez que rien n'est plus simple.

De la diplomatie, l'orateur a passé à l'opinion publique, qui a-t-il dit après Pascal, est la reine de ce monde. Eh bien ! s'est-il écrié, savez-vous ce qu'elle fait en ce moment, cette opinion publique ? Elle tend à mettre fin partout, et d'une façon absolue, aux gouvernements personnels.—Oh dame ! là, l'orateur avait mis le doigt sur l'épicerie de l'enthousiasme. De longues acclamations s'élèvent de toutes les parties de l'assemblée ; et le Père Hyacinthe, les mains jointes, l'air contrit, semblait dire avec componction : Mon Dieu ! je vous les offre.

La volonté des rois n'est plus à présent. Ce sont les peuples qu'il faut consulter. Et ici l'orateur, par une de ces prosopopées familières à l'éloquence chrétienne, a directement interrogé les peuples : "Êtes-vous pour la guerre ou pour la paix ?

"—Entendez-vous, s'est-il écrié, ce long cri qui me répond : La

paix ! la paix ! Il s'élève, ce cri, de la cabane tout aussi bien que du palais ; il vient de l'orient et du couchant. . . Les peuples qui le poussent voient en imagination cette cité symbolique, qui se compose d'un marché et d'un forum, et par-dessus, ah ! par-dessus, le temple universel, ce temple vers qui sont tournés tous les regards et toutes les aspirations de l'humanité !

Quand le P. Hyacinthe se lance dans un de ces grands développements, il prodigue les gestes et les éclats de voix, en même temps que les métaphores ; puis, tout à coup, sans transition, il tombe brusquement à la causerie familière, et il dit : " Je passe maintenant à l'armée," du ton de M. Jourdain demandant à Nicolle ses pantoufles et son bonnet de nuit.

Je ne voyais pas très nettement, avant que l'orateur en arrivât là de son discours, comment l'armée pouvait être utile au maintien de la paix universelle. Je ne le vois pas encore après qu'il s'est expliqué là-dessus. Il a fait, en revanche, de fort belles phrases sur le soldat, qui est, comme le prêtre, un missionnaire de la civilisation. Si M. Duruy se fût trouvé là, on lui eût fait la politesse de joindre au prêtre et au soldat l'instituteur. Car l'instituteur, lui aussi, est un missionnaire de la civilisation ; et le journaliste, aussi, et le magistrat également ; tous missionnaires !

Mais l'orateur, qui admire tant le soldat, n'en veut qu'un très petit nombre par Etat. Six mille en tout pour la France. Il n'en passera pas un de plus. Pourquoi même six mille ? C'est pour la graine apparemment. Il fait une description très romantique des armées trop considérables : " Je les vois, ces lourds bataillons, qui font trembler la terre et qui creusent sous leurs pieds des gouffres, d'épouvantables gouffres, des gouffres sans fond, dans le sang de tous ces jeunes hommes démoralisés et corrompus." Vous pensez si ces gouffres ont été applaudis !

C'est ici qu'a fini le premier point, qui avait éclairé la question d'une lumière bien vive. L'orateur a passé au second. Il s'agissait, comme on se rappelle, des intérêts. Les intérêts sont de trois sortes : l'agriculture, l'industrie, le commerce. Le père Hyacinthe nous a peint le laboureur appuyé sur sa charrue, le manufacturier allumant les fourneaux de son usine, et s'est répandu, à propos du commerce, en un prodigieux débordement de lyrisme. " Le commerce ouvre ses ailes, s'est-il écrié ; ses voiles se gonflent au souffle des vents ; la sève des mêmes produits et des mêmes idées court à travers le monde, unissant tous les hommes par une chaîne sans fin. Toutes les nations jouissent de ses bienfaits ; car, ainsi que l'a dit saint Paul, elles sont toutes cohéritières de Jésus-Christ : *Jesus Christi cohæredes*.

" Qu'y a-t-il au commencement de tout cela ? la paix. Et à la fin

de tout cela ? la paix. Malheur, trois fois malheur, quand le clairon, sonne, quand les bataillons s'ébranlent, quand tous les biens s'abîment dans la fumée et dans le sang !"

Et ici l'orateur, par un mouvement qui a été vraiment heureux, après avoir montré ces fruits de la paix : à l'Orient, l'isthme de Suez percé ; à l'Occident, le *Great Eastern* emportant le câble qui doit relier les deux mondes, s'est écrié, se frappant la poitrine : "Et moi, je ne suis pas si bien enfermé dans la solitude du cloître que je me sois désintéressé de toutes ces grandes choses, qui sont l'honneur de notre patrie. C'est ma France qui a fait tout cela ? . . ." Le sentiment était vrai, le vrai était simple, le geste éloquent, l'accent convaincu : il y a eu de toutes parts une explosion de bravos enthousiastes. C'est, dans tout ce discours, si inégal et fait à bâtons rompus, le seul endroit qui m'ait touché.

Mais institutions et intérêts, a dit l'orateur passant à son dernier point, sont impuissants si la religion ne vient à son tour prêter sa force aux idées de paix. La racine de la guerre est l'orgueil ; il faut donc dresser contre ce monstre de l'orgueil deux barrières infranchissables : le Décalogue de Moïse et l'Évangile de Jésus-Christ, la justice et la charité.

"Il y a trois religions (je cite textuellement la phrase) qui ont également droit de se présenter au nom du monde civilisé : la juive, la catholique, et la protestante."

A ce coup inattendu, la salle tout entière frémit ; elle éclate en longs applaudissements qu'elle répète à plusieurs reprises, tandis que deux ou trois jeunes gens, non loin de moi, se démènent avec indignation, et que l'un d'eux crie : Il a blasphémé ! il a blasphémé ! Ce n'est point là le langage d'un moine catholique.

Le prédicateur ne s'est point arrêté en si beau chemin, et, développant une thèse qui doit lui être familière, il a déclaré, qu'il n'y avait qu'une morale, qui était la même dans toutes les religions et qui devait s'appliquer également à tous les hommes. Il a peint d'un côté le pauvre diable qui vole un pain pour ses enfants, et que l'on condamne ; et de l'autre, un roi qui fait tuer cent mille hommes pour le bon plaisir de son ambition personnelle, et que l'on admire. A lui aussi ne doit-on pas lui crier : Caïn, Caïn, qu'as-tu fait de ton frère ?

L'Évangile a dit : *Vous ne convoiterez pas.* Il n'y aura donc plus de guerre quand le règne de l'Évangile se sera établi sur la terre. "Ce temps viendra, s'est écrié l'orateur. Je crois au *millenium* des premiers chrétiens. Je crois qu'avant de nous réunir tous au royaume de Dieu, nous jouirons sur la terre d'un âge où la justice et la charité se partageront le monde, où la lumière de l'Évangile éclairera une humanité

plus chaste, plus douce, plus tendre, plus noble, plus digne de Dieu.

Et le Père Hyacinthe a terminé en chantant une espèce d'*Hosanna* sur ce *millenium* désiré. Mais s'il nous faut l'attendre pour voir la guerre disparaître de ce monde, nous avons du temps devant nous. La ligue internationale de la paix n'est pas près d'avoir fini, et elle tiendra encore plus d'une séance.

Celle-ci n'était pas terminée, mais déjà cinq heures et demie avaient sonné. Je me trouvais suffisamment convaincu que la paix est une bonne chose ; j'ai pris mon chapeau, et j'ai suivi la foule qui s'écoulait sans bruit, laissant un des membres du bureau lire une lettre du Père Gratry.

On lit dans le *Gaulois* :

Un fait immense, au point de vue religieux, s'est produit avant-hier à la salle Hirz pendant la séance de la ligue internationale de la Paix.

Le R. P. Hyacinthe, dans une improvisation des plus brillantes, s'est écrié :

“ Il y a trois religions qui gouvernent le monde et qui sont égales devant Dieu : la religion juive, la religion catholique et la religion protestante ! ”

A ces mots un tonnerre d'applaudissements éclata. Cependant un jeune homme se leva en s'écriant : Il a blasphémé ! Un moine ne peut pas parler ainsi !

Mais la voix de ce jeune homme fut couverte par de nouveaux applaudissements frénétiques.

Cette parole du père Hyacinthe est un accès d'admirable franchise et d'admirable courage, que M. Veuillot lui fera payer bien cher !

Citons, pour finir, le correspondant parisien du *Phare de la Loire* :

M. Martin Paschoud est inscrit pour parler le dernier : il a très finement et très spirituellement relevé le cléricalisme fort accentué du Père Hyacinthe et du Père Gratry, dont un jeune prêtre venait de lire une lettre.

“ Ils ont raison, a-t-il dit d'invoquer l'Évangile, moi aussi je l'invoque ; mais quel Évangile ? Non pas, je pense, l'Évangile de ceux qui, en dehors de cette enceinte, se scandalisent de voir réunis pour une même œuvre un Carme, des prêtres catholiques, un rabbin et un ministre protestant ? ”

“ Cet Évangile n'est certes point l'Évangile de la paix ! Le véritable Évangile, c'est l'Évangile du grand rabbin Isidore, dont je viens de serrer la main, c'est l'Évangile du Père Hyacinthe, c'est le mien. Suis-je catholique, par hasard ? Je n'en sais rien. Le Père Hyacinthe est-il protestant ? peut-être ; M. Isidore est-il chrétien ? Cela se



pourrait; mais ce qui est sûr, c'est que M. Isidore, le Père Hyacinthe et moi, nous sommes de la même religion ! . . . .”

La phrase que rapporte si triomphalement le *Gaulois* et que donne le *Journal de Paris* avec une variante, est celle que nous avons dès le premier jour signalée. Le texte du *Journal de Paris* nous paraît le plus rigoureusement exact.

L'Univers.

## ST. PAUL PAR E. RENAN.

### L'APOTRE ST. PAUL PAR A. TROGNON.

M. Renan est en baisse au comptoir des frères Lévy et dans l'opinion, ou, pour mieux dire, M. Renan est un homme coulé et fini. Qu'il est loin du succès si retentissant et si lucratif de la *Vie de Jésus* ! Les *Apôtres* gardent encore la boutique, et ce n'est pas d'eux qu'on dira : *In omnem terram exivit sonus eorum* ! Quant au *Saint Paul*, il n'aura pas davantage la marche triomphale de son héros. C'est la crainte des frères Lévy, qui, dit-on, ne l'ont tiré qu'à un petit nombre d'exemplaires. “ Le Clergé ne coupe plus dans le Renan, ” disent, en langue de boulevard, les frères Lévy, qui ont boutique ouverte sur le boulevard comme sur la rue Vivienne. Et, en effet, c'est bien le clergé qui a fait le succès d'argent et de bruit de la *Vie de Jésus*.

Si ce livre a eu vraiment douze éditions, on peut bien dire que dix sont entre les mains du clergé ; et c'est grâce au clergé, à ses protestations, habilement transformées en *réclames*, que les deux autres sont allées aux mains profanes. A chaque mandement de nos Evêques, les frères Lévy se frottaient les mains et disaient : “ Encore une édition ! ” — *Tecum sit pecunia* ! répondrai-je aux juifs Lévy et à M. Renan, leur complice. A vous l'argent, mais à nous, chrétiens, le véritable profit dans cette affaire ! Pour quelques écus qu'il nous en a coûté, et dont nous avons enflé votre escarcelle, quel gain pour nous dans cette manifestation de la France chrétienne, dans ces actes d'adoration et d'amour chez les croyants, dans ce réveil de foi chez tant d'hommes qui ne se seraient jamais imaginé que Jésus-Christ fût encore si vivant dans leurs âmes !

Si nous avons perdu notre argent, nous n'avons pas perdu un fidèle et nous avons gagné plus d'un incrédule : le bon compte est pour nous !

Mais c'est fini ! Il nous convenait de protester en l'honneur de *Jésus* ; il ne nous convient plus de protester pour les *Apôtres* ou pour *Saint Paul*, car les disciples ne sont ni au-dessus ni au rang du maître ; et, d'ailleurs, la protestation en l'honneur du maître couvre, et au-delà, l'honneur des disciples. Nous ne protesterons donc plus. Est-ce de notre part ce qu'on appelle la conjuration du silence ? Non, c'est simplement la conjuration involontaire et instinctive du dédain. Oui, le dédain, voilà désormais tout ce que méritent M. Renan et ses œuvres, également incapables de passionner l'esprit public.

Aussi, quand on m'a demandé d'écrire ici de *Saint Paul*, j'ai hésité ; puis j'ai répondu : Dix articles ou un seul ! Mais dix articles, la chose en vaut-elle la peine ? Un seul donc, pour tenir nos lecteurs au courant, et leur dire uniquement le caractère général de ce livre. Car il échappe à toute discussion sérieuse, ou à toute discussion sur quelque point nouveau. On avait prôné à l'avance une introduction, chef-d'œuvre, disait-on, de cette *critique*, dont M. Renan est le prophète ou le docteur. Eh bien, cette introduction, grosse de quatre-vingt pages, est vide absolument de raisons nouvelles. Des redites et des redites, cent fois réfutées ! On entend bien qu'elle traite des sources de l'ouvrage, à savoir de l'authenticité et de la valeur soit du livre des *Actes*, soit des *Épîtres* de Saint Paul. Du livre des *Actes*, dont il avait été longuement traité dans la préface des *Apôtres*, M. Renan ne dit plus rien, sinon que, "jusque-là si légendaire, il devient tout-à-coup assez solide ;" et même que "les derniers chapitres, composés en partie de la relation d'un témoin oculaire, sont le seul récit complètement historique que nous ayons sur les premiers temps du christianisme (p. IV)." Il y a bien encore du *légitime* dans ces derniers chapitres, mais on le rejettera, de la même autorité qu'on avait rejeté complètement les premiers !

Quant aux *Épîtres* de Saint Paul, on les divise en incontestables, en certaines, en probables, en douteuses et en fausses. Pourquoi ? Parce qu'ainsi il a plu à l'exégèse protestante et rationaliste, à laquelle M. Renan n'ajoute rien de son crû. Contradictions apparentes entre certains faits relatés dans certaines *Épîtres* et les faits bien connus de la vie de Saint Paul, différences prétendues de langue et de doctrine : on a objecté cela cent fois, et cent fois on y a pertinemment répondu ; et parce que M. Renan répète les objections, faut-il répéter les réponses ? Il insiste particulièrement sur les différences de style, et cela pour se donner le plaisir de hérissier pédantesquement ses notes de mots grecs, ou de jeter de la poudre grecque aux yeux des lecteurs d'aujourd'hui, qui, la plupart, ne savent guère plus de grec que l'Henriette de Molière.

Mais le simple bon sens ne dit-il pas que Saint Paul, dans le cours de ses années, et surtout dans ses passages à travers tant de peuples

aux dialectes différents, a pu modifier sa langue? Et quant à ces mots uniques dont M. Renan se fait autant d'épées de chevet, à ces *apax legomena*,—le pédantisme est contagieux!—qu'il tourne contre nous, n'en rencontre-t-on pas jusque dans les Epîtres qu'il déclare lui-même incontestables et incontestées? Puis, comment oser affirmer quelque chose, quand on n'est sûr de rien, ni de soi-même?

M. Renan n'a-t-il pas tantôt affirmé, tantôt nié la possibilité des miracles, l'authenticité de l'Évangile de saint Jean? Et la venue de saint Pierre à Rome, qu'il a traitée de fable dans tous ses écrits précédents, ne la tient-il pas aujourd'hui "pour probable (P. LXXVI)?" Et les "Frères du Seigneur," qui ne proviennent plus maintenant que "d'un premier mariage de Joseph (P. 285)!" Des conjectures et des hypothèses, de perpétuels *peut-être*, ainsi procède-t-il toujours, et voilà ce qu'il oppose aux affirmations et aux certitudes de dix-huit siècles chrétiens! Le doute, le scepticisme, voilà le dernier résultat de cette critique, de cette science orgueilleuse, par lesquelles on veut supplanter aujourd'hui la théologie et la religion! En réalité, c'est le renversement de la vraie critique et de la vraie science, dont le but est toujours l'affirmation et la certitude.

Laissons cela; laissons même le côté religieux du sujet, et traitons le livre comme œuvre purement profane. Je le caractérise d'un mot, et je dis qu'il est faux au triple point de vue philosophique, historique et littéraire.

J'appelle faux au point de vue philosophique, le livre qui non seulement n'explique pas, mais rend absolument inexplicable un fait ou un personnage.

J'appelle faux au point de vue historique, le livre qui, sans raison, de parti pris, écarte, retranche certains éléments essentiels d'une biographie; qui, par un anachronisme trompeur, applique à un âge les jugements d'un autre âge, et transporte violemment les idées et les mœurs d'un siècle dans un autre siècle.

J'appelle faux au point de vue littéraire, le livre infidèle au précepte éternel :

Des couleurs du sujet je teindrai mon langage;

le livre qui met l'image où il faudrait l'idée, la description et l'idylle où il faudrait le drame et l'action.

Et je soutiens que *Saint Paul* porte à toutes ses pages cette triple marque de fausseté.

## II

Ce livre ni ne raconte tout saint Paul, ni ne l'explique. Saint Paul commence sur le chemin de Damas, sous l'action terrifiante de Jésus-

Christ, et il finit à Rome, sous le glaive de Néron. Or, le chemin de Damas, la retraite en Arabie, le premier retour à Jérusalem, les premières prédications à Antioche, tout cela faisait partie du livre des *Apôtres*, et on renvoie à un autre volume de cette prétendue histoire des origines du Christianisme, les trois dernières années de la vie de saint Paul et son martyre. Rien à dire de ce qui n'a pas encore été raconté ; mais pour comprendre toute la fausseté du présent volume, il faut se rappeler ce qui a été dit, au livre des *Apôtres*, du chemin de Damas et de l'entrée de Paul sur la scène chrétienne. Ce chemin de Damas, où Paul a été renversé persécuteur et s'est relevé apôtre, est à la fois le fondement et le nœud de son existence ; si bien qu'une fausse explication de ce point de départ faussera tout le reste.

On a fait des livres sous ce titre : *Le Christianisme démontré par la conversion de saint Paul* ; livres aussi solides et inébranlables que toutes les autres assises de la foi chrétienne. Et, en effet, sans un miracle de Jésus ressuscité et vivant, impossible de rendre compte de cette merveilleuse transformation qui a fait de Saul le conquérant et le docteur du monde. Or, un orage ou un coup de soleil, une ophthalmie ou un transport au cerveau, voilà la ridicule et absurde explication substituée par la *science critique* au plus incontestables des miracles !

Halluciné, protestant, fondateur du protestantisme cinq ans après Jésus, telle était déjà le Paul du livre des *Apôtres*, tel est le Paul du livre d'aujourd'hui. " Si Paul eût rencontré Jésus vivant, disait-on en 1866, on peut douter qu'il se fût attaché à lui. Sa doctrine sera sienne, non celle de Jésus. Les révélations dont il est si fier sont le fruit de son cerveau." Et on répète en 1869 : " Il n'a pas vu Jésus, il n'a pas entendu sa parole... Le Christ qui lui fait des révélations personnelles est son propre fantôme ; c'est lui-même qu'il écoute en croyant entendre Jésus."

Produit d'une hallucination, Paul est donc resté halluciné. Toutefois, entre l'hallucination, qui suppose la bonne foi, et la dissimulation ou la jonglerie, M. Reuan, dans ce livre comme dans le précédent, comme dans *Jésus* lui-même, hésite et balance. " Il nous est malheureusement interdit de douter, dit-il en gémissant, que Paul et Barnabé eurent plus d'une fois recours aux prestiges (p. 16)." Barnabé lui-même, le *saint* de notre auteur ; à plus forte raison Paul, qu'il ne tient pas pour saint : " Allant à Jérusalem, il feignit, selon une prétention qui lui était habituelle, d'obéir en cela à un ordre du Ciel, et d'avoir eu à ce sujet une révélation (p. 75)." Ainsi, du reste, en était-il de tous les Apôtres : " Ils étaient censés obéir, dans la direction de leurs courses, à des inspirations d'en haut." C'étaient des motifs, ou l'absence des motifs, " qu'ils dissimulaient sous ce langage (p. 127)."

Mais ailleurs M. Renan, la contradiction incarnée, semble admettre la bonne foi de saint Paul. Parlant de saint Luc, dont il nous fait une caricature, de saint Luc pourtant, auteur, suivant lui, des cantiques évangéliques, même du *Magnificat*, y compris le verset prophétique : *Beatam me dicent...* (pp. 132-134) ; parlant donc de saint Luc, témoin oculaire, il est vrai, mais désireux de trouver partout des miracles, il ajoute : "Quoi de surprenant qu'un disciple de Paul crut que son maître faisait des miracles, quand Paul lui-même déclare en avoir fait (p. 150)?" Et en effet, on dit ailleurs : "Paul croyait sérieusement faire des miracles ; il était persuadé de son pouvoir miraculeux (pp. 392, 500)." Fou ou fourbe, c'est toujours le dilemme dans l'état duquel on écrase toutes ces vaines explications !

Donc, pas de miracles réels, ni dans la conversion de saint Paul, ni dans son œuvre apostolique. La cécité de Barjésu, récit inadmissible comme la conversion du proconsul Sergius Paulus (p. 16) ! La guérison miraculeuse du boiteux de Lystres, bruit répandu par les Frères pour séduire la population, qui, en effet, prit Paul et Barnabé pour Jupiter et Mercure (p. 44) !—*Zeus* et *Hermès*, dit M. Renan, qui appellera ailleurs *Naos* les petites images du temple d'Ephèse : voit-on l'effet de ce *Naos* ? Le savant homme !—La défense faite aux deux Apôtres par l'esprit de Jésus d'entrer en Bithynie, imagination ou calcul (p. 128) ! Le Macédonien disant en rêve à Paul : "Viens à notre aide !" pur rêve (p. 134) ! La Pythonisse de Philippes, une jeune fille "probablement ventriloque (p. 150) !" Les phénomènes de thaumaturgie, de *glossolalie* (admirez !), de dons du Saint-Esprit, d'effusions mystiques, d'extases, de visions divines, à Thessalonique, à Corinthe, partout, phénomènes extraordinaires, convenus, immanquables (p. 159, 217) ! A Ephèses, phénomènes plus équivoques et plus mesquins, plus désagréables et plus choquants, comme exorcismes, guérisons par les mouchoirs et les chemises de Paul, "tristes ombres dont les délicats détournent les yeux (p. 347) !" A Troas, la résurrection d'Eutyque, chose facile, vu que le jeune homme n'était que froissé par sa chute, et c'est bien à tort que "tous, y compris Paul, crurent à un miracle (p. 500) !" Enfin, à Malte, la vipère transformée en couleuvre innocente, illusion des assistants qui crurent Paul mordu à la main ; la guérison, par l'imposition des mains, du père de Publius, imagination des disciples de Paul, qui croyaient voir éclore les miracles sous ses pas (p. 556) !

*Et pourtant elle tourne !* Et pourtant, c'est non malgré, c'est par cela que saint Paul a fait son œuvre, œuvre, elle, au moins miraculeuse ! On a beau vouloir l'amoindrir, en parlant de ses Eglises peu solides, et qui, bientôt, le renièrent, en réduisant à un millier le nombre

de ses convertis) pp. 561, 563): qu'importe? Ce millier de fidèles fut la semence d'où sortit l'immense moisson chrétienne. Ce n'est pas moins Paul qui a introduit le christianisme dans le monde païen; il demeure l'apôtre des gentils, titre dont tous les sophismes ne diminueront jamais la gloire et l'importance. Or, à défaut du miracle réel qu'on nie, du miracle fictif qui n'est qu'une injure au bon sens, quelle raison donner de l'œuvre de Paul? "La population d'Antioche, nous dit-on, avait une sorte de penchant vers le monothéisme (p. 32)." Oui, Antioche, cette ville si païenne encore du temps de Chrysostome!—"La belle morale de Paul, nous dit-on ailleurs, ravissait les bons Lycaoniens, et leur crédulité les disposait à accueillir avec admiration ce qu'ils prenaient pour des miracles et des dons surnaturels de l'Esprit (p. 41)." La belle morale de Paul, morale crucifiante pour la chair, voilà ce qui ravissait encore, sans doute, les voluptueux d'Antioche et de Corinthe!—En Macédoine, "les mystères du Bacchus de Thrace couvraient des idées élevées sur l'immortalité, et rendaient familières à la population des images de la vie future et d'un paradis *idyllique* fort analogues à celles que le christianisme devait répandre. Le polythéisme y renfermait des germes de monothéisme. Un certain goût de simplicité *enfantine* préparait les voies à l'Évangile (p. 142)." L'Évangile si viril de Paul, préparé par une simplicité *enfantine*! De l'*idyllique*,—cet homme en voit et en met partout,—dans le paradis de Paul: *Oculus non vidit... Vidēbim us eum sicuti est!* Toutes les explications de M. Renan sont de cette force!

U. MAYNARD.

(A continuer.)

## SÉANCE D'HYGIÈNE AU COLLÈGE STE. MARIE.

DISCOURS DU DR. LEMAN.

*M. le Président, Messieurs,*

Depuis 1866 il s'est fait un remarquable mouvement dans notre ville. Grâce à la généreuse initiative d'un citoyen distingué, le Dr. Carpenter, le bulletin de notre mortalité a été dépouillé. Les naissances et les décès de notre ville ont été dressés dans un tableau numérique et raisonné; et cette investigation nous a révélé un état de choses déplorable. Je vais aujourd'hui disserter avec vous sur cette question grave et importante de la mortalité de Montréal, mais en raison du chiffre

élevé qu'offre surtout la mortalité des enfants ; je m'en tiendrai particulièrement à ce dernier sujet.

L'attention du public est aujourd'hui fixée sur ce grave problème. Le mal sévit avec une rigueur et une opiniâtreté lamentables. Il s'agit de l'examiner, de l'analyser, d'en reconnaître les causes, d'indiquer quelques uns des remèdes ; et nous aurons rempli une partie de la tâche qu'il incombe à tout médecin d'accomplir. En 1867, le chiffre de notre population a été établi à peu près à 116,000 âmes. Les naissances ont été de 5,598, les décès de 4,247 ; ce qui équivaut à une mortalité de 37 par mille habitants, et de 76 par 100 naissances.

En 1868, notre population était de 122,000 âmes. Les naissances ont été de 5,060, décès de 4,567 ; ce qui fait une mortalité de 37 par mille habitants, et de 90 par 100 naissances. En moyenne, nous pouvons calculer une mortalité de 35 par mille habitants, et de 75 par 100 naissances.

C'est là une mortalité considérable. Ce tableau révèle que nous sommes presque décimés ; et cependant durant ces dernières années nous n'avons été éprouvés par aucun fléau. Nous n'avons eu ni disette, ni épidémie. Le choléra en 1866 nous a épargnés après avoir sévi dans presque tous les pays de l'Europe, et après avoir fait de nombreuses victimes dans les grandes villes des États-Unis.

Le dernier rapport du Dr. Larocque, sur les décès du mois d'août, constate une mortalité totale de 438 ; sur ce nombre il faut compter 333 enfants. En portant le chiffre de notre population à 123,000, il nous revient pour le mois d'août une mortalité de 43 par mille habitants. Notre mortalité moyenne a été fixée par le Dr. Carpenter à 35 par mille, et je suis convaincu que ces chiffres sont aussi véridiques qu'un statisticien peut les fournir. Ils sont à mon avis loin d'être exagérés. Cette moyenne mise en regard de la statistique des autres pays, nous convaincra davantage du chiffre élevé de nos décès.

La mortalité totale de l'Angleterre est de 22 par mille, celle de Londres de 24, de Bristol et de Birmingham de 27. Notre mortalité est encore plus élevée que celle des deux villes les plus insalubres d'Angleterre, Liverpool et Manchester. La mortalité de Liverpool est de 33 par mille, et celle de Manchester de 31 par mille. D'après la statistique, il n'y a que Moscou, St. Petersbourg et Vienne qui aient un chiffre de mortalité plus considérable que le nôtre. A Vienne les décès sont de 49 par mille, St. Petersbourg 41, et Moscou 38. La mortalité de Paris avec ses deux millions d'habitants, ses nombreux hospices et ses enfants trouvés est de 28 par mille.

Je cite ces chiffres afin de dissiper les illusions, que nous croyons habiter la ville la plus salubre du monde, quand notre statistique dé-

montre une mortalité beaucoup trop élevée. Je sais que notre chiffre de décès est pour un grand nombre un objet de scandale. Plusieurs refusent d'y croire et disent que le Dr. Carpenter exagère les faits. Ils ne peuvent se persuader que Montréal, avec ses rues spacieuses et son site magnifique, doive fournir une mortalité plus considérable que Londres, Manchester et Liverpool avec leurs nombreuses usines, leurs vieilles rues étroites et malsaines et leur population compacte.

A côté des incrédules, viennent les optimistes. D'après ces derniers, tout est pour le mieux à Montréal. Notre mortalité de 35 par mille s'explique naturellement. Le nombre des naissances étant deux fois plus élevé ici que dans les différentes villes des Etats-Unis et d'Angleterre, il doit nécessairement mourir deux fois plus d'enfants. Quelques journaux de Montréal ont publié des articles en ce sens ; mais ces articles m'ont paru tellement diffus, que je ne les puis accepter comme base de la véracité d'une pareille assertion. Tout en admettant ce que cet argument renferme de plausible, je ne le crois pas suffisant pour expliquer une mortalité 10 fois plus considérable qu'à Londres et 15 fois plus forte que dans les grandes villes des Etats-Unis. Surtout je ne saurais admettre que les naissances soient doubles ici de ce qu'elles sont dans les autres pays. Qu'il meure ici beaucoup d'enfants, personne ne le conteste, au contraire c'est cette mortalité excessive que l'on voudrait diminuer. Il est admis depuis longtemps que ce sont les décès prématurés d'un si grand nombre d'enfants qui élèvent si démesurément le bulletin de nos décès. Le Dr. Carpenter n'a jamais nié ces faits, il les a au contraire proclamés à maintes reprises. Ses efforts et ses travaux ont constamment tendu à nous révéler le mal au moyen de la statistique, et à en signaler les principales causes.

Mais au lieu d'attribuer la grande mortalité des enfants au chiffre élevé des naissances, il a plutôt reconnu comme causes l'insalubrité des habitations, l'air confiné, une alimentation impropre, le manque de soins convenables ; enfin tout ce qui dépend d'une hygiène méconnue, et les causes qu'il a énumérées semblent avoir été signalées dans d'autres pays.

En 1866, le gouvernement français, justement alarmé des plaintes nombreuses qui se faisaient entendre sur la mortalité des enfants et l'industrie nourricière, fit instituer une vaste enquête au sein de l'Académie de Médecine. Là, des hommes autorisés et éloquents, pénétrés de l'étendue de leurs devoirs et de la gravité de leur mission, abordèrent pendant plus de six mois le grave problème soumis à leurs délibérations. Dans ce mémorable débat, il fut constaté que les grandes causes de la mortalité des enfants en France, sont surtout les abus de l'industrie nourricière, l'allaitement insuffisant ou défectueux, les



attentats à la santé et à la vie des enfants par des mères criminelles ou des nourrices perverses, les mauvaises conditions hygiéniques de tout genre, les transports à la mairie, l'installation malsaine des crèches ou des asiles. Si des plaintes variées se sont élevées en France contre l'industrie nourricière, que doit-on penser de la nôtre qui n'a aucune organisation quelconque et qui est laissée entièrement au libre commerce de chacun. En France, la loi exige qu'une nourrice soit convenablement rétribuée, qu'elle n'ait pas plus d'un nourrisson à la fois, qu'un médecin inspecteur déclare après examen, que la nourrice choisie est en état de fournir un lait abondant et convenable. Si l'enfant confié à une nourrice dépérit par manque de soins, ou à raison d'une nourriture défectueuse, il lui est enlevé pour être remis à une autre. Des prix d'encouragement sont annuellement décernés aux mères et aux nourrices qui forment les plus beaux nourrissons. Malgré ces restrictions et la vigilance exercée par des bureaux particuliers sur l'industrie nourricière, de graves abus s'y sont introduits. La mortalité considérable des enfants a fait ouvrir les yeux, et un cri de réprobation s'est élevé par toute la France. La presse, toujours vigilante à signaler les abus et à flétrir les actions honteuses s'est emparée de la question pour la traiter au point de vue économique et national.

Elle a démontré combien cette question intéressait au plus haut point l'avenir de la France; car il ne faut pas l'oublier, la première richesse d'une nation est sa population. Plus la population d'un pays s'amoin-drit, par l'émigration ou les mortalités de toutes sortes, plus ce peuple perd de son prestige et de sa grandeur. Un des plus remarquables discours prononcés à l'Académie de Médecine sur la mortalité des nouveaux-nés. est sans contredit celui de M. Husson, directeur de l'assistance publique à Paris. Se faisant l'écho des plaintes formulées par les Drs. Monat et Brochard dans des mémoires adressées au Ministre de l'Instruction Publique, il dit que le problème posé à l'Académie n'est pas nouveau, et que les dangers dont est entourée la vie des nouveaux-nés ont été en différentes circonstances signalée à l'administration. Toute la question semble dépendre d'une surveillance active sur le choix des nourrices, et sur les soins dont les enfants doivent être l'objet. La nature a préparé une nourriture toute spéciale pour les enfants après leur naissance. Cette nourriture est le lait de leur mère. Bien compromise est la vie de l'enfant qui en naissant n'a pas le sein d'une mère pour l'allaiter. Partout où la mortalité des enfants est élevée, on peut affirmer le besoin du lait et des soins d'une mère. Et ceci se comprend facilement. Les organes digestifs des enfants étant trop faibles pour digérer et assimiler d'autres aliments que le lait maternel ou celui de nourrices; en leur faisant prendre une nourriture plus

solide, on fatigue leur estomac sans nourrir leur tissus. Les enfants privés de cette nourriture naturelle s'étiolent et meurent le plus souvent ; à moins que nés forts et robustes, leurs organes puissent assimiler les bouillies et les aliments solides auxquels on a malheureusement trop souvent recours avant l'âge requis. Un fait qui démontre toute l'exactitude de cet avancé, c'est que dans tous les pays et dans toutes les villes, la haute mortalité des enfants pèse surtout sur les enfants trouvés, ou les enfants naturels. C'est que ces êtres malheureux, conçus dans le crime, sont privés la plupart du temps de cet allaitement maternel et de ces soins vigilants indispensables à leur faiblesse. Et pour leur malheur, ces premiers secours leur sont refusés par les auteurs mêmes de leurs jours, à qui la honte, la cupidité et le remords font abandonner le fruit même de leurs entrailles. Pour le plus grand honneur de l'humanité, il se trouve heureusement dans toutes les grandes villes, des hospices où sont recueillis ces êtres délaissés. Montréal a l'avantage de posséder un de ces précieux asiles ; c'est l'hospice St. Joseph. L'hospice St. Joseph est confié aux Dames Grises, et en nommant ce nom de *Sœurs Grises*, j'évoque en votre esprit une longue histoire de dévouement hospitalier, de charité sans bornes et d'abnégation chrétienne, qui inspirent partout l'admiration. Tous ceux qui ont visité leur magnifique hospice, dû à la munificence d'un citoyen distingué, dont la charité est devenue proverbiale, et dont le nom est aujourd'hui dans toutes les bouches, ne tarissent en éloges sur sa bonne administration intérieure et sur les secours que l'on y prodigue à ces pauvres petits infortunés. Malgré les soins intelligents et les secours de tout genre dont ces excellentes sœurs les entourent, ces enfants meurent, et ils meurent en grand nombre. La mortalité s'élève de 80 à 90 par cent. Cette mortalité est considérable ; mais il ne faut pas s'imaginer qu'il n'y a qu'à Montréal où les enfants trouvés meurent en aussi grand nombre. Un rapport, publié en 1862 par le ministre de l'Intérieur en France, constate que la mortalité de ces enfants s'est élevée dans certains départements à 90, 87, 78, 70 par cent, tandis que dans les départements de la Seine, où il existe une administration civile et médicale bien organisée, la mortalité des enfants trouvés en nourrice, qui de 1839 à 1858 était de 58 par cent, est tombée en 1864 à 39 par cent.

Voilà un chiffre éloquent. Il nous dit mieux que toutes les périodes sentimentales et les discours philanthropiques ce que peuvent une bonne action administrative et la surveillance des médecins sur la santé et la vie de ces enfants.

Dans le département de la Seine, l'administration des enfants trouvés et des nourrices est organisée comme suit. Un Inspecteur en chef est chargé avec l'aide de médecins du recrutement des nourrices. Après

qu'elles ont été choisies, elles sont envoyées à Paris sous la conduite d'une surveillante pour prendre les enfants et les amener à la campagne. L'Inspecteur est aussi chargé de payer aux nourrices leur salaire et de veiller au bien-être du nourrisson. Il y a de plus des sous-inspecteurs choisis pour exercer une surveillance incessante sur les enfants de leurs nourrices. Ils doivent veiller à ce que les médecins nommés rendent des visites régulières aux nourrissons malades ; à ce que le lait de la nourrice ne soit pas partagé avec un autre nourrisson ; que l'enfant soit tenu proprement et bien vêtu ; qu'il couche seul dans son berceau et ne soit pas tenu trop longtemps ; que ses layettes soient bien entretenues et qu'il soit promené souvent, que l'habitation soit salubre et propre. Il doit veiller à ce que l'enfant soit constamment nourri au sein ; puis quand survient l'époque du sevrage, s'assurer qu'il reçoit une nourriture appropriée et examiner avec le médecin si la nourriture artificielle convient, ou s'il ne vaut pas mieux continuer l'allaitement. Enfin les sous-inspecteurs doivent tenir l'administration au courant des maladies qui peuvent atteindre les enfants, de leur guérison et de leurs décès, et de tout ce qui intéresse de près ou de loin leur état. A côté de ce rôle important du sous-inspecteur vient celui du médecin.

Le médecin est chargé de surveiller les enfants d'une certaine circonscription. Il est payé 10 francs par an pour chaque enfant placé sous ses soins. Ses attributions sont considérables et particulièrement importantes. Il est tenu de faire une visite mensuelle à tous les enfants sous sa charge et en cas de maladie de donner tous les soins requis. Sa surveillance des nourrices doit être minutieuse. Il doit voir à ce que leur lait soit abondant et de bonne qualité, à ce que leurs mœurs soient irréprochables : qu'elles aient une bonne constitution, qu'elles jouissent d'une certaine aisance, que leur habitation soit convenable. Il doit faire attention à leur âge. Elles ne doivent pas avoir moins de vingt ans, ni plus de quarante. Leur lait ne doit pas avoir plus de dix-sept à vingt mois. Le médecin doit s'assurer que la nourrice n'a pas un autre nourrisson, que l'enfant couche seul et dans un bon berceau, qu'il est entouré de toutes les attentions que réclame son état. Enfin tout ce qui peut de près ou de loin, compromettre la vie de l'enfant est de son ressort. J'ai esquissé à grands traits l'organisation de l'industrie nourricière en France et particulièrement telle qu'elle fonctionne dans le département de la Seine. Vous avez vu plus haut le magnifique résultat produit par cette organisation sur la mortalité des enfants trouvés dans ce département comparé aux autres... C'est que les règlements y ont été strictement mis en vigueur, pendant qu'ailleurs, ils ont été, ou négligés, ou ignorés. En présence d'un si éclatant succès, obtenu au moyen de sacrifices pécuniaires et d'une

surveillance active; je me demande, Messieurs, si Montréal ne devrait pas faire plus qu'il ne fait pour améliorer le sort de ses enfants trouvés; je me demande si le gouvernement ne devrait pas venir plus efficacement au secours de ces malheureux déshérités.

Jusqu'ici, l'irréflexion et les préjugés ont voulu tenir les Dames Grises responsable pour cet état de choses déplorable, mais la raison et l'examen des faits ont calmé l'effervescence et démontré que ces excellentes sœurs étaient dans l'impossibilité de faire plus, qu'elles ne faisaient, et cela par leur manque de moyens.

Si mes données sont justes, ces Dames ne recevraient du gouvernement et d'ailleurs qu'une subvention annuelle de quatre ou cinq cent louis, pour pourvoir à toutes les dépenses d'entretien et de soins que nécessite un service aussi considérable que celui des enfants trouvés. Imaginez ce que peuvent quatre ou cinq cent louis pour secourir 6 ou 700 enfants, qui tous ont besoin d'une nourrice et qui tous devraient en avoir une. Car, remarquez-le bien, le seul et unique remède pour faire revivre et sauver ces enfants, nés pour la plupart dans les plus fâcheuses conditions, est l'allaitement.

L'exemple de la France l'atteste et celui de tous les autres pays. Avec l'état de choses actuel, ce qui m'étonne le plus, ce n'est pas qu'il meurt 90 enfants par 100; c'est qu'il n'en meurt pas davantage; c'est de comprendre comment les sœurs parviennent à en sauver 10 et 20 par cent.

Puisque la prostitution est la source de ce grand mal, de ces hécatombes d'enfants, que la prostitution soit taxée, et que le produit soit consacré à soulager efficacement toutes ces infortunes.

Je passe maintenant à la mortalité générale des enfants dans notre ville. Comme je l'ai exprimé plus haut, elle est considérable. Le nombre total des décès en 1868 a été de 4,842, et celui des enfants de 3,524. En retranchant 642, qui représentent le nombre d'enfants trouvés morts en 1868, il nous reste un quotient de 2,842, indiquant la mortalité normale des enfants à Montréal. Ses naissances en 1868 ayant été de 5,000, et la mortalité enfantine de 2,842, il nous revient une mortalité d'enfants de 57 par 100 naissances. Ce chiffre paraîtra très élevé, surtout si on le rapproche des données que nous fournissent les auteurs sur la mortalité des enfants en général. West dit que durant la première année de la vie, la mortalité chez les enfants s'élève de 20 pour 100, et durant les cinq premières années à 33 pour 100. Rapprochez ce nombre de 33 de celui de 57, qui représente notre mortalité d'enfants et vous aurez un surplus de 24. Nous avons donc une mortalité d'enfants 24 fois au-dessus de la mortalité ordinaire, et cela tout en faisant abstraction des enfants trouvés, qui comptés,

grossiraient le chiffre à 13 de plus pour le fixer à 37. Me voici arrivé à la partie la plus difficile et la plus compliquée du sujet important que j'ai entrepris de traiter ; celle d'expliquer les causes de cette haute mortalité infantine. Le vieux proverbe latin qui dit : "Tot homines quot sententiæ," autant de médecins, autant d'opinions, ne saurait recevoir qu'en cette circonstance une meilleure application. Sur un point, pourtant, l'opinion est unanime ; c'est que nous perdons beaucoup trop d'enfants. Le Dr. Carpenter, qui me paraît être l'un des hommes les plus autorisés par ses études spéciales et ses hautes lumières, à fournir une solution à la grave question qui nous occupe, semble attribuer entièrement la haute mortalité des nouveaux nés et des enfants aux mauvaises conditions hygiéniques de la ville ; à l'air impur et aux habitations malsaines. Cet avis cependant n'est pas partagé par tout le monde. Plusieurs expliquent notre mortalité par le nombre d'enfants naturels qui naissent dans notre sein, ces naissances illégitimes étant pour la plupart le fruit d'une garnison nombreuse, stationnée jusqu'ici dans notre ville. D'autres rappelant l'influence de l'hérédité sur la constitution des enfants, ont attribué notre haute mortalité à l'extension considérable de l'intempérance. Les enfants de parents ivrognes et vicieux naissent en grande partie faibles et cachectiques, et offrent peu de chances de longévité. Les mauvaises qualités du lait employé par les mères pauvres pour nourrir leurs enfants, ont été reconnues comme des causes fréquentes de décès. La sophistication du lait est devenue générale dans les grandes villes. La plus ordinaire est d'écrémer le lait, de le couper ensuite avec de l'eau, puis afin de lui conserver sa couleur, sa saveur et sa densité, d'avoir recours à la fécule, au sucre, aux infusions du riz, aux blancs d'œufs et à la gélatine.

Souvent l'on fait usage de bicarbonate de potasse et de soude pour retarder sa coagulation. Toutes ces falsifications peuvent être découvertes par l'analyse.

Enfin une dernière cause que j'ai souvent entendu signaler et que je considère très bien fondée ; c'est le manque de soins convenables dont les enfants souffrent de la part des parents et les effets d'une mauvaise alimentation. Nous nous vantons souvent d'être Normands ; de descendre de cette vieille race de conquérants, laborieuse et progressive, qui forme une des populations les plus intelligentes et les plus avancées de la France. Si cette race est remarquable par son génie industriel et commercial et ses vertus civiques, elle n'est pas celle qui comprend le mieux les lois du développement et de la conservation. D'après certaines statistiques, la Normandie est un des pays qui fourniraient la plus haute mortalité d'enfants. La population générale serait en décroissance, et cela est attribué à la mauvaise habitude qui prévaut

en Normandie, de supprimer l'allaitement naturel pour y substituer le *Petit Pôt*, ou nourriture artificielle. Cette opinion qui a été récemment répétée au sein de l'Académie de Médecine, avait été émise, il y a plus de dix ans par un médecin distingué, chargé par l'administration d'alors de faire une enquête sur la mortalité des enfants trouvés dans cette province. Cette mauvaise habitude semblait très ancienne, et je suis sous l'impression que beaucoup de nos mères en ont hérité. Toujours est-il que dans nos familles il existe une grande tendance à donner de bonne heure des aliments solides aux enfants, et souvent parmi les pauvres, à substituer entièrement le lait et les bouillies à l'allaitement maternel. Je suis convaincu que dans les familles pauvres, les maladies et les décès d'un grand nombre d'enfants sont amenés par le sevrage précoce et l'usage hâtif d'une nourriture trop substantielle et indigeste.

Je ne dois pas omettre comme funeste à la vie des enfants notre système détestable de nourrices. Ces femmes se chargent souvent d'un ou deux nourrissons, à part leur propre enfant. Aussi la plupart des enfants qu'elles prennent meurent en peu de temps.

J'ai analysé rapidement quelques-unes des causes qui influent sur la mortalité des enfants à Montréal. Toutes, il n'y a pas à en douter, opèrent dans notre sein. Il en est dont l'influence est cependant plus ou moins funeste. La plus fatale est celle que le Dr. Carpenter dénonce maintenant depuis plus de trois ans. L'enfance est l'âge qui a le plus besoin d'air pur. Comme l'a dit un auteur : ce que les enfants requèrent avant tout, c'est de l'air pur et du soleil. On sait combien dans les premières années de la vie, l'organisation est faible ; comme la respiration est fréquente et active et l'absorption facile. Si l'atmosphère qui entoure un enfant est vicié, il est donc bien plus susceptible qu'aucun autre à en subir les atteintes. L'air joue un si grand rôle dans la vie de l'enfant, que Guersant, le célèbre chirurgien de l'hôpital des enfants à Paris, disait que le meilleur agent pour guérir les maladies chroniques chez les enfants des grandes villes, c'était l'air pur de la campagne. Trousseau a dit quelque part que beaucoup d'enfants contractent des maladies scrofuleuses à respirer un air confiné. Ce qui corrompt surtout l'atmosphère des villes, ce sont les émanations animales et végétales de toutes sortes. Il est bien reconnu aujourd'hui, que les miasmes qui se dégagent des matières organiques en putréfaction et des matières fécales, sont très dangereuses à respirer. On sait que les épidémies des camps sont souvent engendrées par le trop proche voisinage de fosses d'aisance. Et dans les hôpitaux qu'est-ce qui alimente et fait sévir ces terribles maladies que l'on nomme érysipèle, gangrène, résorption purulente et typhus, n'est-ce pas un air confiné et vicié ? L'atmosphère d'une grande ville est constamment

imprégné d'émanations délétères. Songez à toutes ces vapeurs empoisonnées qui montent sans cesse des fosses d'aisance, des égouts, des marchés, et des boucheries. Comme tout ce méphitisme doit agir d'une manière mortelle sur la constitution délicate des enfants qui le respirent.

*Le Pays.*

## À M. PHAMPHILE LEMAY,

*Poète deux fois couronné par l'Université-Laval.*

Poète, on t'applaudit ; poète, on te couronne ;  
 Le laurier du vainqueur sur ton beau front rayonne ;  
 Le passant jette à flots des fleurs sur ton chemin,  
 Au tournoi de la lyre, on t'a cédé l'arène ;  
 Ta muse à ses rivaux sourit, en souveraine. . . . .  
 Et je ne suis plus là pour te serrer la main !

Pourtant naguère encor, suivant la même étoile,  
 Nous n'avions qu'une nef, nous n'avions qu'une voile.  
 Nos luths, comme nos cœurs, vibraient à l'unisson ;  
 Poètes de vingt ans, c'étaient luttés sans trêve ;  
 C'était à qui de nous ferait le plus beau rêve ;  
 C'était à qui ferait la plus belle chanson.

Nous rêvions ; nous chantions ! c'était là notre vie. . . . .  
 Et le cœur près du cœur, sans fiel et sans envie.  
 A la muse des vers nous faisons notre cour :  
 Tu charmais les zéphirs ; je narguais la bourrasque ;  
 Et nous voguions tous deux, toi rêveur, moi fantasque,  
 L'âme ivre de printemps, de soleil et d'amour.

Nos soirs étaient sereins ; nos matins étaient roses ;  
 Tout était calme et pur ; nuls nuages moroses  
 N'estompaient l'horizon. . . . . ô présage moqueur ! . . . .  
 J'aimais, et je croyais à l'amitié fidèle ;  
 Tout me parlait d'espoir, quand le sort, d'un coup d'aile,  
 Brisa mes rêves d'or, ma boussole et mon cœur !

L'orage m'emporta loin de la blonde rive,  
Où ton esquif flottait toujours à la dérive,  
Bercé par des flots bleus pleins d'ombrages mouvants :  
Et depuis, ballotté par la houle écumante,  
Hochet de l'ouragan, jouet de la tourmente,  
J'erre de vague en vague, à la merci des vents.

Oui, je suis loin, ami ; mais par fois les rafales  
M'apportent des lambeaux de clameurs triomphales.  
Et j'écoute, orgueilleux, ton nom que l'on redit. . . .  
Alors je me demande, en secret dans mon âme  
Si tu songes parfois, quand la foule t'acclame,  
A celui qui jadis tant de fois t'applaudit.

LOUIS H. FRÉCHETTE.

CHICAGO, Octobre 1869.

M. Lemay a répondu comme suit à M. Fréchette :

## RÉPONSE

A MON AMI LOUIS-HONORÉ FRÉCHETTE.

Oui, mon cœur se souvient encore,  
Poète au luth harmonieux,  
De ces rêves que notre aurore  
Faisait flotter devant nos yeux ;  
Alors que nos âmes aimantes  
Se plaisaient au bruit des tourmentes  
Comme au murmure des ruisseaux,  
Alors qu'à l'avenir tranquille  
Nous demandions un doux asile  
Pour chanter comme les oiseaux !

Ah ! nos muses en deuil te pleurent !  
Elles n'entendent plus tes chants  
Quand les derniers bruits du jour meurent,  
Quand l'aube dore au loin les champs !  
Et les nymphes de nos fontaines  
Te demandent aux fleurs des plaines



Qui perdent leurs beaux fruits vermeils.  
 Et l'aigle interroge l'espace  
 Pour voir si dans ta noble audace  
 Tu n'as pas franchi les soleils !

Ta nef, Louis, le vent d'orage  
 L'emporte, hélas ! bien loin de nous !  
 Mais ton invincible courage  
 Se moque des flots en courroux !  
 Comme l'oiseau de la tempête  
 Qui plane sur la mer et jette  
 Aux vents ses cris victorieux,  
 Ainsi ta lyre souveraine  
 Sur l'ouragan qui se déchaine  
 Fait pleuvoir ses chants glorieux !

Pour moi, Louis, quand sonne l'heure,  
 L'heure si douce du loisir,  
 Au foyer d'une humble demeure  
 Je viens m'asseoir avec plaisir ;  
 Je vois s'éloigner la misère  
 D'une famille qui m'est chère,  
 Et le bonheur est moins lointain.  
 A qui le demande j'avoue,  
 Comme le Cygne de Mantoue,  
 Qu'un dieu bon m'a fait ce destin.

Ah ! si le mal qui me dévore  
 Ne brisait pas mon luth vaincu !  
 Ah ! si je pouvais vivre encore  
 Aux champs aimés où j'ai vécu,  
 Le soleil luirait sur ma vie,  
 Et mon âme toute ravie  
 Aurait un plus suave accent !  
 Comme le vent dans le feuillage,  
 Comme le flot sur le rivage  
 Je voudrais mourir en chantant !

PAMPHILE LEMAY.